

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de  
promotion sociale de la Promotion de Bruxelles et de  
la Recherche scientifique du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

3 FÉVRIER 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche (article 82 du règlement)</b>	<b>5</b>
1.1	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Plan d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au définancement de la recherche fédérale».....	5
1.2	Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre les discriminations genrées dans la recherche».....	7
<b>2</b>	<b>Interpellation de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Mesures de restriction budgétaire dans l'enseignement qualifiant» (article 78 du règlement)</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Inquiétudes et mobilisations dans l'enseignement» (article 82 du règlement)</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Deux jours de grève dans l'enseignement et manifestation historique du 27 janvier à Bruxelles» (article 82 du règlement)</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Mesures du gouvernement contre l'enseignement qualifiant - le cas de l'Institut d'enseignement des arts, techniques, sciences et artisanats (IATA)» (article 82 du règlement)</b>	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)</b>	<b>36</b>
6.1	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Enseignants mis en disponibilité».....	36
6.2	Question de Mme Dorothée Rodder, intitulée «Diffusion et normalisation des idées d'extrême droite» .....	37
6.3	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Accès aux études supérieures pour les élèves de l'enseignement qualifiant» .....	39

6.4	Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Quel accès aux études supérieures pour les élèves de l'enseignement qualifiant?» .....	39
6.5	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Bénévolat dans les écoles» .....	42
6.6	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Quel futur pour l'accès au barème 501 des enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)?» .....	44
6.7	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Spending review sur les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR)» .....	45
6.8	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Préparation de la Fédération Wallonie-Bruxelles face aux mesures du gouvernement Arizona» .....	47
6.9	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Procédure d'inscription en première année secondaire commune» .....	50
6.10	Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «L'allongement du tronc commun jusqu'en troisième année secondaire est-il en péril?» ...	52
6.11	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Troisième année orientante» .....	52
6.12	Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Groupes de travail en vue de lutter contre la pénurie» .....	57
6.13	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Méthode de travail et concertation dans l'enseignement» .....	57
6.14	Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Formation des délégués chargés du climat scolaire et du bien-être à l'école» .....	61
6.15	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Organisation du transport scolaire» .....	63
6.16	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Internat annexé de l'Air Pur à Seraing» .....	64
6.17	Question de M. Alain Deneef, intitulée «Où en est le travail sur l'indice socio-économique (ISE)?» .....	65
6.18	Question de M. Alain Deneef, intitulée «Anticipation et gestion des effets de la dénatalité sur les écoles» .....	67
6.19	Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Encadrement de l'utilisation et du choix des applications numériques» .....	70
6.20	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Prise en compte des situations familiales en matière de frais scolaires» .....	72

6.21	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Frais d’huissiers exorbitants demandés à une famille à la suite d’un retard de paiement dans une école» .....	73
6.22	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Éducation aux droits des femmes dans le parcours scolaire de tous les élèves» .....	76
6.23	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Lutte contre la précarité menstruelle» .....	78
6.24	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Rôles modèles féminins» .....	80
6.25	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Impact de l'exclusion des élèves majeurs sur l'équilibre financier des familles» ...	82
6.26	Question de M. El Hajjaji, intitulée «Cohérence avec les nouveaux référentiels à la suite du jugement sur les enfants métis» .....	86
6.27	Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Réforme de l'enseignement de promotion sociale (EPS)» .....	89
<b>7</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>91</b>

**Présidence de Mme Stéphanie Cortisse, présidente.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h50.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## **I Questions orales à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche (article 82 du règlement)**

### ***1.1 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Plan d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au définancement de la recherche fédérale»***

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – La coalition fédérale dite Arizona a, malheureusement, abouti à un accord. Nos inquiétudes et un certain flou persistent. Compte tenu du fait que ce nouveau gouvernement fédéral ne semble pas tenir en haute estime les institutions et les mécanismes de financement fédéraux, nos craintes sont grandes, notamment en ce qui concerne les financements alloués aux institutions de recherche fédérales dont font partie l'Institut des sciences naturelles, le Musée royal d'Afrique centrale, l'Institut royal d'aéronomie spatiale de Belgique (IASB) ou l'Institut royal météorologique (IRM). La déclaration du formateur indique que «le ministre compétent formulera les propositions nécessaires pour professionnaliser ces institutions et organiser une plus grande efficacité.»

En ce qui concerne l'exonération du précompte professionnel pour la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, nous pouvons y lire: «Le champ d'application de la dispense partielle de versement du précompte professionnel est réformé pour ce qui concerne la recherche dans les universités, les hautes écoles, les hôpitaux universitaires et les fonds pour la recherche scientifique.» Il est en outre prévu de clarifier le champ d'application des institutions scientifiques agréées en fournissant des critères objectifs et transparents. Ces craintes ne sont pas le seul fait de l'opposition puisque le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) et son équivalent flamand ont aussi communiqué des inquiétudes. Ces coupes budgétaires, si elles se confirment, sont aberrantes au vu des défis auxquels nos sociétés ont à faire face.

Monsieur le Ministre, j'imagine que vous avez pris connaissance de la note du gouvernement Arizona. Vous ne pouvez plus vous cacher derrière des négociations et vous devez désormais répondre à nos questions. Allez-vous prochainement rencontrer la ou le ministre chargé de la politique scientifique? Nous n'avons actuellement pas reçu d'information concernant la nomination d'un tel ou d'une telle ministre. Quel est le plan d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la recherche scientifique? Des estimations des budgets qui devraient être pris en charge par notre entité ont-elles été effectuées? Quel serait le préjudice financier pour les établissements d'enseignement supérieur si le

remboursement du précompte professionnel des chercheurs venait à être supprimé? Plus largement, comment comptez-vous défendre la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenir la nécessité d'un besoin de financement provenant du niveau fédéral?

**M. Adrien Dolimont**, ministre de la Recherche. – Madame la Députée, la déclaration du formateur fédéral ayant été présentée il y a moins de 48 heures, il m'est assez compliqué de répondre de manière détaillée à toutes vos questions. En effet, comme dans tout accord de gouvernement, des éléments doivent encore être précisés avant d'être mis en œuvre. Toutefois, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à plusieurs questions sur ce sujet et vous renvoie dès lors à mes réponses, qui restent les mêmes.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que notre gouvernement plaidera pour que les dispositions de dispense de versement du précompte professionnel soient bien applicables aux entités relevant de la Communauté française. À ce sujet, la déclaration du formateur précise: «Le gouvernement clarifiera davantage le régime actuel d'exonération du précompte professionnel pour les employés de R&D [recherche et développement] et apportera des améliorations qualitatives afin de garantir au maximum une sécurité juridique, l'efficacité, un contrôle budgétaire et une stabilité. Le champ d'application de la dispense partielle de versement du précompte professionnel est réformé pour ce qui concerne la recherche dans les universités, les hautes écoles, les hôpitaux universitaires et les fonds pour la recherche scientifique. En outre, nous prévoyons de clarifier le champ d'application pour les institutions scientifiques agréées en fournissant des critères objectifs et transparents.»

Je resterai bien évidemment attentif à cet élément, la priorité du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant que le soutien et la valorisation de la recherche et de nos chercheurs dans l'espace francophone soient maintenus. Je ne manquerai pas de prendre rapidement contact avec mon homologue fédérale pour discuter de l'application concrète des éléments prévus dans l'accord de gouvernement Arizona.

**Mme Valérie Dejardin (PS)**. – Monsieur le Ministre, vous faites face à une députée dépitée. La recherche scientifique est un élément essentiel de notre société. Elle fait avancer la connaissance, développe des innovations qui améliorent notre société et est également un moteur économique important. Je suppose que votre parti y est attentif. Ce moteur économique stimule la compétitivité, crée de l'emploi, renforce la souveraineté technologique d'une région ou d'un pays. La recherche permet aussi de répondre aux défis globaux, comme le changement climatique, les pandémies ou la transition écologique, et de les anticiper.

Aujourd'hui, notre impression est que le gouvernement fédéral, avec la caution de votre parti, veut détricoter l'ensemble des mécanismes fédéraux, peu importe la pertinence d'une gestion qui devrait être fédérale. Je rappelle aussi qu'une

collaboration entre les scientifiques est indispensable. La gestion de la pandémie de la Covid-19 l'a prouvé et cette collaboration a permis d'avancer de manière plus sereine. Nous serons attentifs à l'avenir de la recherche scientifique et nous espérons de prochaines réponses plus fluides et plus positives de votre part.

## ***1.2 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Lutte contre les discriminations genrées dans la recherche»***

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – En 2019, à l'initiative du Parti socialiste, notre Parlement a adopté une proposition de résolution visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur lutte contre les discriminations genrées. Depuis lors, certaines recommandations ont été suivies, à l'instar de la création, au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), de la Commission «Genre» en enseignement supérieur (CoGES).

En revanche, d'autres propositions n'ont pas encore vu le jour: l'accentuation de la visibilité des projets visant à lutter contre les discriminations de genre et lancés dans les établissements d'enseignement supérieur et l'accroissement de la sensibilisation de la communauté académique aux questions de genre; l'analyse genrée de l'ensemble des critères dans les processus de sélection et de promotion et leur explicitation afin d'assurer la transparence; la mobilisation d'un budget à allouer à des projets valorisant des systèmes d'évaluation où la qualité primerait sur la quantité, où la prise de risque intellectuel serait soutenue, où le rythme de la recherche serait mieux considéré et où chacune des activités académiques aurait une juste et équitable considération. Ces recommandations restent d'actualité, compte tenu de la persistance des phénomènes du «tuyau percé» et de l'effet Matilda.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette proposition de résolution? Le silence de la Déclaration de politique communautaire (DPC) sur les discriminations de genre dans la recherche scientifique signifie-t-il qu'aucune mesure ne sera prise dans ce domaine lors des prochaines années? Dans le cas contraire, quelles sont vos ambitions à ce sujet?

**M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche.** – Madame la Députée, je vous confirme que notre Parlement a adopté en 2019 une résolution visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur lutte contre les discriminations genrées. Celle-ci m'est bien évidemment familière. Contrairement à ce que vous indiquez, la DPC fait explicitement mention de cette problématique pour l'enseignement supérieur et la recherche. Elle vise l'extension des missions de l'Observatoire du climat scolaire aux établissements de l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, afin de lutter contre le harcèlement, les violences sexuelles et sexistes, ainsi que les discriminations dans l'enseignement supérieur. J'aborderai donc bien les questions de discriminations genrées dans le domaine de la recherche durant la présente législature, en étroite collaboration avec mes collègues chargées de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur.

Pour rappel, l'Observatoire du climat scolaire est actuellement doté des missions suivantes: assurer une veille scientifique; piloter des recherches; évaluer la politique en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, mettre à disposition des établissements et des professionnels des outils et des formations et, enfin, mettre en réseau les opérateurs impliqués.

De plus, le décret du 4 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur comprend déjà un certain nombre de mesures visant les universités et le FRS-Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Par exemple, des quotas de genre dans les jurys de sélections, les commissions scientifiques et les conseils de recherche sont maintenant d'application. Il est également prévu d'informer les membres de ces mêmes organes sur les biais genrés implicites. L'intégration de statistiques genrées dans le rapport annuel du FNRS permettra également de disposer des données objectives sur le phénomène du «tuyau percé».

Un groupe de travail «Genre» au sein du FNRS et de la CoGES de l'ARES travaille sur cette thématique. Les problèmes y sont identifiés et discutés. Des stratégies y sont élaborées et des objectifs formalisés. Sur la base de leur travail, des actions seront mises en œuvre, notamment dans le cadre du Plan d'égalité de genre du FNRS (2022-2025).

Enfin, il est certain que les stéréotypes de genre génèrent un déficit de genre dans certaines filières, particulièrement dans les STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). Dans le cadre de mes compétences, je veillerai à poursuivre la déconstruction des stéréotypes de genre, afin d'attirer plus de jeunes et de femmes vers les options et les filières économiques, scientifiques et technologiques, comme le prévoit d'ailleurs la DPC.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Nous resterons attentifs aux actions entreprises, car nous attendons du concret et plus seulement des études et des recommandations.

**2 Interpellation de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Mesures de restriction budgétaire dans l'enseignement qualifiant» (article 78 du règlement)**

**3 Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Inquiétudes et mobilisations dans l'enseignement» (article 82 du règlement)**

- 4 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Deux jours de grève dans l'enseignement et manifestation historique du 27 janvier à Bruxelles» (article 82 du règlement)**
- 5 Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Mesures du gouvernement contre l'enseignement qualifiant - le cas de l'Institut d'enseignement des arts, techniques, sciences et artisanats (IATA)» (article 82 du règlement)**

**Mme la présidente.** – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes. (*Assentiment*)

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre, vous avez vraisemblablement déjà insisté sur la nécessité d'objectiver le parcours de l'élève. Les questions précises que je vous adresse aujourd'hui ont pour but de vérifier si le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille sérieusement.

Les semaines se suivent et se ressemblent au sein de notre commission. Avant les dernières actions syndicales, nous vous avons déjà reproché d'avoir réagi au travers d'une très maladroite campagne de communication destinée à lutter contre des *fake news* vous concernant. Cette réaction ne fut pas très appréciée par les acteurs de terrain et vous récidivez aujourd'hui. La semaine passée, vous avez remis ces accusations en cause, arguant que l'on ne vous comprenait pas et que l'on ne voulait pas vous comprendre. Vous ne parlez plus de *fake news*, mais évoquez l'incompréhension de vos détracteurs. Vous prétendez que les fausses informations continuent à courir et que les enseignants seraient soumis à des manipulations de la part des «méchants» syndicats et de l'opposition... Selon vous, il n'y aura pas de perte d'emplois ni d'élèves sans solution. En d'autres termes vous prétendez que tout va bien et que, s'ils devaient survenir, les éventuels problèmes seraient imputables au gouvernement Jeholet.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de nous demander quel est l'objectif que vous poursuivez. Une chose est sûre, vous ne cherchez pas réellement à apaiser le secteur. L'initiative des groupes de travail menés par le gouvernement et dont l'objectif est d'apaiser les tensions n'émane d'ailleurs pas de vous, mais bien de la ministre-présidente. Si votre communication ne cherche pas à apaiser le secteur, votre objectif n'est-il pas de dresser la population contre les enseignants? Je suis véritablement inquiet vis-à-vis du climat que vous êtes occupée à installer, ainsi que du rapport aux faits qu'entretient ce gouvernement.

Pensez-vous réellement que 35 000 manifestants ont passé la moitié de la journée à Bruxelles, lundi dernier, parce qu'ils seraient victimes de rumeurs infondées? Le secrétaire général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Se-GEC) se trompe-t-il lorsqu'il affirme catégoriquement que le volume d'emplois va diminuer dans l'enseignant qualifiant? L'Institut d'enseignement des arts, techniques, sciences et artisanats (IATA) se trompe-t-il en considérant que 13 à 14 équivalents temps plein (ETP) vont être renvoyés de l'établissement dès la rentrée 2025? La Maison Cartier se trompe-t-elle en regrettant que la disparition de la filière en joaillerie et horlogerie de l'IATA la prive d'une jeune recrue potentielle qui aurait pu rejoindre ses rangs à la fin d'une septième année qualifiante? Le responsable de la maintenance du Centre hospitalier régional de Huy se trompe-t-il en considérant que la septième année qualifiante en maintenance d'équipements médicaux, dispensée à l'Athénée royal d'Esneux, est une nécessité pour la Wallonie et Bruxelles et qu'elle risque d'aggraver la pénurie dans des professions paramédicales déjà précarisées? Les pouvoirs organisateurs et les directions qui peinent à trouver un partenaire de promotion sociale pour maintenir des formations qui fonctionnaient très bien sans cela ont-ils mal compris la situation?

Je pourrais multiplier les exemples, mais vous avez compris le message: arrêtez d'essayer de dissimuler ces réalités et acceptez de vous confronter aux faits. C'est nécessaire pour apaiser le climat social, pour la sérénité du débat public, mais aussi pour que les parlementaires de notre commission se sentent respectés dans l'exercice de leur mission de contrôle démocratique. Encore une fois, je vais vous poser quelques questions très concrètes et j'espère cette fois obtenir des réponses claires.

Sur la base des chiffres du dernier recensement, combien de périodes vont-elles disparaître à la rentrée 2025, d'une part en application de la réduction linéaire de 3 % du nombre total de périodes professeurs (NTPP) et, d'autre part, en raison des restrictions d'accès aux septièmes années? À combien d'emplois et d'ETP correspond ce nombre de périodes? Considérant que l'économie prévue due aux mesures d'exclusion d'élèves se chiffre à environ 22 millions d'euros par année scolaire, considérant aussi que votre cabinet a indiqué à la presse qu'un élève est financé à hauteur d'environ 10 000 euros par an en moyenne, confirmez-vous qu'un total de 2 200 élèves sont concernés?

J'en viens à présent à cette piste consistant à transformer les septièmes années en formations de l'enseignement pour adultes. Je l'aborderai à la lumière des témoignages entendus à l'IATA, le 23 janvier dernier, par les députés de différents groupes sauf du vôtre. Ces retours de terrain sont particulièrement marquants. Pour rappel, le 2 janvier dernier, vous avez annoncé à «*Sudpresse*» avoir trouvé une solution pour l'IATA, qui allait permettre de maintenir les formations dans les mêmes locaux, avec les mêmes professeurs, selon les mêmes horaires. Cette solution allait être, selon vous, dupliquée dans différents établissements. On se

demandait alors pourquoi provoquer ce chambardement. Les témoignages qui nous sont revenus à l'IATA nous ont sidérés.

En synthèse, la directrice nous a indiqué n'avoir eu, à cette époque, aucun contact avec vous, ni avec votre cabinet, ni même avec votre administration sur cette solution. Elle a ajouté avoir d'initiative contacté un établissement de l'enseignement pour adultes pour étudier la faisabilité, lequel lui a adressé une fin de non-recevoir en raison du financement en enveloppe fermée de ce type d'enseignement. En outre, les normes d'encadrement et les modalités de recrutement n'auraient pas permis de maintenir le même nombre d'enseignants, encore moins de garantir l'acceptation de la candidature des enseignants actuels. Enfin, elle nous a indiqué avoir chiffré les pertes d'emploi au sein de l'établissement à 13 ou 14 ETP, et estime à un minimum de 57 le nombre d'élèves exclus sans alternative à proximité.

Nous savons que certaines écoles parviennent et parviendront à trouver des partenaires de l'enseignement pour adultes, mais certainement pas la majorité d'entre elles. Les retours de terrain font état d'une complexité administrative ahurissante et de l'impossibilité de régler tous les problèmes. Pourquoi tout changer si c'est pour tenter de reproduire les formations à l'identique avec un autre pouvoir organisateur ou une autre direction? Quel est le plan du gouvernement pour être prêt dans un délai aussi court, à savoir la rentrée 2025? On parle du cadastre, mais, après celui-ci, beaucoup d'autres choses devront encore être effectuées.

À ce stade, combien d'écoles vous ont-elles affirmé avoir trouvé un partenaire de l'enseignement pour adultes? Quelle proportion de septièmes années estimez-vous pouvoir sauver? Quel soutien proposez-vous pour éviter que l'enveloppe fermée constitue un frein à votre solution? Un soutien financier aux écoles de l'enseignement pour adultes est-il prévu? Si oui, quel montant prévoyez-vous? Comment recruter les enseignants de l'enseignement obligatoire en enseignement pour adultes si les normes d'encadrement ne sont pas les mêmes et si les procédures d'appels à candidatures s'appliquent? Comment allez-vous tenir votre promesse et faire en sorte qu'aucun enseignant ne voit son statut se dégrader et que chacun garde son emploi?

Quel est le montant des frais d'inscription de base et des frais d'inscription complémentaires pratiqués par les écoles de l'enseignement pour adultes? S'appliqueront-ils aux élèves des septièmes années de l'enseignement professionnel transférées? Quelle sera la relation contractuelle et financière entre l'école de l'enseignement obligatoire qui hébergera les formations et l'école de l'enseignement pour adultes qui les organisera? Votre administration fournit-elle un soutien aux établissements dans ce cadre? Ces questions sont essentielles à nos yeux et, si vous n'y apportez pas de réponses claires, cela signifie que votre solution est de la poudre aux yeux.

En attendant, sans même parler du sens de votre démarche visant à «tout changer pour que rien ne change», je ne crois pas qu'il soit possible, en quelques semaines seulement, de régler tous ces écueils pour toutes les septièmes années de l'enseignement professionnel. Si vous aviez mené cette réforme avec un délai de trois ou de quatre ans, on aurait supposé que vous étiez sincère. En l'occurrence, je ne vois pas comment vous allez régler le cas de toutes les septièmes années de la Fédération Wallonie-Bruxelles en si peu de temps. Même si certaines filières seront sauvées grâce à votre usine à gaz, il restera des enseignants et des élèves sur le carreau; c'est inévitable. Je n'attends qu'une chose: que vous me démontriez mes erreurs et que vous me convainquiez du bien-fondé de vos choix.

Comment comptez-vous soutenir la reconversion des enseignants concernés d'ici la rentrée 2025, alors que ce sont pour la plupart des professeurs de l'enseignement technique et professionnel et qu'il y a une diminution globale de l'emploi? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour y arriver? En ce qui concerne les élèves, vous parlez d'un accompagnement générique avec des *folders*, mais cela ne suffira pas. Un accompagnement individuel est-il prévu pour les aider à trouver une autre voie et, pour certains, à revoir complètement leur projet d'orientation? Vous avez affirmé sur les ondes de La Première que 2 millions d'euros sont prévus pour informer les élèves adultes de toute l'offre de formation. Cette somme ne sera pas suffisante compte tenu de la tâche. Il ne s'agit pas seulement de faire passer une information, mais bien d'assurer un accompagnement. Nous vous interrogeons sur la finalité de ces 2 millions d'euros depuis des mois; pourriez-vous enfin nous éclairer sur le sujet?

Pour terminer, j'en viens à votre argument massue: vous dites ne faire qu'exécuter le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il n'y a rien de plus faux et cette déclaration est vraiment osée sur le plan intellectuel. Quand il s'agit d'introduire un certificat d'études de base version miniature, le mini-certificat d'études de base (CEB), vous n'avez aucun scrupule à vous asseoir sur le Pacte qui prévoyait de supprimer le CEB. Quand c'est pour reporter un plan de lutte contre le décrochage attendu depuis très longtemps, pas de scrupule non plus. Quand c'est pour revenir sur le tronc commun et lancer des appels du pied pour d'autres retouches, pas de scrupule. Par contre, lorsqu'il s'agit de s'en prendre à l'enseignement qualifiant et aux élèves les plus fragiles, tout à coup, le Pacte redevient votre «bible»! C'est tout à fait étonnant.

Je me demande si vous avez bien lu cette «bible», car là où la gouvernance des options a péniblement trouvé un chemin pour rationaliser l'offre sans réduire les budgets et en protégeant les filières menant à des métiers en pénurie, vous procédez à une coupe linéaire, aveugle, de 3 % dans les moyens d'emploi. Vous devriez au contraire être à l'écoute des acteurs de terrain pour corriger d'éventuels effets pervers ou des impacts non voulus de la réforme de la gouvernance. En l'occurrence, vous ne faites qu'ajouter des problèmes en menant des réformes en contradiction avec l'esprit du Pacte.

Pour les septièmes années de l'enseignement technique de qualification, c'est encore pire: vous vous référez sans cesse à une page de l'avis n° 3 du Groupe central qui ne correspond pas du tout à ce que vous faites! En effet, le Pacte prévoit une vaste concertation sur les périmètres d'action de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle. Travailler sur le «qui fait quoi pour qui» était en effet prévu par le Pacte, et il s'agit là d'une mission essentielle. Pour autant, ce dernier ne prévoit pas de supprimer l'accès des titulaires d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) à la quasi-totalité des septièmes de l'enseignement technique de qualification, sans se préoccuper des métiers auxquels ces dernières conduisent, de l'offre dans la zone, des parcours des élèves...

Le Pacte dit encore moins qu'il faut se lancer dans un processus de ce type sans avoir une vision d'ensemble au sujet de l'après-tronc commun d'une part, d'une réforme de l'enseignement qualifiant et en alternance d'autre part. Je parle ici d'une vision établie en concertation avec tous les opérateurs concernés. Qu'en est-il de votre vision d'ensemble, d'une réforme globale qui permettrait de donner du sens à une refonte du paysage des septièmes années? Pourquoi avoir avancé si vite, sans même prendre le temps d'établir un cadastre des formations que vous êtes bien en peine de nous transmettre aujourd'hui? Pourquoi s'acharner, dans des délais absolument intenable, à bousculer tout le système et tous les opérateurs, à les confronter à une perte totale de sens?

Si personne ne vous a comprise jusqu'ici, Madame la Ministre, je crains que ce ne soit pas de la faute des gens, mais bien de la vôtre. C'est assurément aussi en raison d'un sentiment de déconnexion totale entre votre discours et les réalités observées. Aujourd'hui, je vous ai posé une série de questions très concrètes. Au sein de notre assemblée, je vous donne une chance de plus de rétablir un lien entre votre politique et ces réalités de terrain. J'espère réellement que vous la saisissez et que nous pourrions enfin partir d'une vision partagée du réel pour commencer à envisager des solutions pérennes, même si, comme nous le pensons, celles-ci ne sont pas de votre fait.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, les 27 et 28 janvier derniers, près de 35 000 personnes, majoritairement des enseignantes et des enseignants, ont défilé dans les rues pour vous envoyer un message très clair. Ils vous ont demandé, une nouvelle fois, d'entendre leur malaise et leur colère, car ils ont l'impression que vous et votre partenaire de gouvernement – qui leur avait pourtant promis monts et merveilles – ne les écoutez pas. Au micro de «*Matin Première*», vous avez indiqué ne pas comprendre la mobilisation et qu'il n'y avait «pas encore de texte sur la table». Or, ce n'est pas exact puisqu'un décret-programme a été adopté et puisque la circulaire 9395 a été publiée.

Je voudrais insister sur ce que j'ai vu et entendu durant la manifestation, au-delà des étiquettes que certains essaient de coller aux personnes qui se sont mobilisées.

Dans les rues, il n'y avait pas uniquement des professeurs et des représentants syndicaux. J'y ai également vu des parents, des élèves, des pensionnés, des représentants d'associations, de l'enseignement qualifiant, mais aussi de l'enseignement général et de l'enseignement pour adultes. Toutes et tous sont préoccupés par l'avenir que vous réservez à l'école, qui est le premier des services publics et un outil essentiel pour construire l'égalité entre les enfants. Les manifestants étaient là pour défendre la qualité et la diversité des formations de l'enseignement qualifiant et les droits des élèves qui ont construit un projet d'avenir dans cette filière.

Plusieurs membres de votre parti, dont votre cheffe de groupe, tentent de faire croire que tous ceux qui s'opposeraient à vos mesures méprisent l'enseignement qualifiant. Or, c'est évidemment tout le contraire. Quand vous discutez avec des élèves de l'enseignement qualifiant ou de l'enseignement professionnel, vous réalisez que nombre d'entre eux ont fait le choix de cette filière parce qu'ils en avaient envie et parce qu'ils croient à ce qu'ils font. Aujourd'hui, ils ont l'impression d'être coupés dans leur élan vers l'avenir dans lequel ils s'étaient projetés.

Les manifestants étaient aussi dans la rue pour défendre la qualité du travail de l'enseignement obligatoire et l'emploi, qui feront les frais des mesures d'économie du gouvernement. Ils étaient là parce que leurs bâtiments sont dans un état alarmant, parce que vous reculez sur la gratuité et parce que vous avez fait le choix de fragiliser leur carrière. La diminution linéaire de 3 % des moyens consacrés à l'enseignement qualifiant supprimera des emplois, en commençant par ceux des jeunes; c'est un fait avéré aujourd'hui.

Madame la Ministre, les acteurs de l'enseignement souhaitent obtenir des réponses claires et précises de votre part. Vous ne pouvez pas continuer de dire qu'ils ne comprennent pas ce que vous leur expliquez. Ils aimeraient d'abord être écoutés.

J'aimerais dès lors obtenir de votre part des réponses extrêmement précises. Quel est l'état d'avancement du cadastre que vos services doivent établir pour garantir la continuité et la qualité des parcours de formation? Plus précisément, où en est ce cadastre à l'heure actuelle, quand sera-t-il terminé et quand pourrions-nous en disposer? En effet, il est censé alimenter nos débats au sein de notre commission, c'est-à-dire nous permettre de comprendre ce que vous faites et fournir des réponses aux interrogations des uns et des autres.

Ensuite, lors de la récente visite de l'IATA à Namur, à laquelle plusieurs partis ont participé, la direction nous a indiqué qu'il n'existait pas de formation équivalente dans l'enseignement pour adultes pour toutes les sections de l'enseignement qualifiant et professionnel que cet établissement organise. Il en existe pour certaines filières, mais pas pour toutes. Je laisserai M. Hazée vous interroger plus en détail sur ce cas particulier, mais celui-ci est un exemple de situation qui m'amène à vous poser la question suivante, Madame la Ministre: avez-vous

aujourd'hui la garantie que toutes les formations organisées dans l'enseignement obligatoire ont un équivalent viable et de qualité pour les élèves de l'enseignement pour adultes, et ce, dès la rentrée de 2025, puisque vos mesures prendront déjà effet cette année? Avez-vous la garantie que tous les élèves qui le souhaitent pourront poursuivre leur parcours, en tenant compte des aléas géographiques? En effet, il ne faudrait pas envisager l'enseignement pour adultes de la même manière à Bruxelles, qui est une grande ville où l'offre de mobilité est très développée, et en Wallonie, en particulier dans les zones rurales, où il n'existe aucun moyen de transport en commun qui permettrait à des élèves de se rendre à leurs cours à des horaires différents de ceux de l'enseignement obligatoire.

Par exemple, lorsque je l'ai interrogé à ce sujet, le ministre wallon de la Mobilité m'a appris qu'entre Enghien et Soignies, il n'y a qu'une ligne de bus, la ligne 126, qui permet aux élèves de l'enseignement obligatoire d'aller à l'école le matin et d'en revenir en fin de journée. Si ces élèves doivent se réorienter vers l'enseignement pour adultes en horaire décalé, comment vont-ils faire? Aucun moyen de transport en commun ne leur permet de faire ce trajet. Dès lors, au risque de me répéter, avez-vous la garantie que toutes les formations organisées dans l'enseignement obligatoire auront un équivalent viable et de qualité dès 2025 et que les élèves concernés pourront se rendre à leurs cours? En corollaire, l'ensemble des établissements concernés ont-ils été contactés par vos services et par l'administration pour appréhender la réalité du terrain?

Outre les intitulés similaires des formations, les secteurs de l'enseignement pour adultes nous font part de la spécificité de leurs formations par rapport à l'enseignement qualifiant. Alors que vous souhaitez envoyer vers l'enseignement pour adultes les élèves de sixième année qui voudraient se spécialiser dans leur formation qualifiante, ces établissements nous disent que le bagage et l'accompagnement propres à ce type d'enseignement sont très différents de ce qui se fait dans l'enseignement obligatoire. C'est tout à fait normal, puisqu'il s'agit de deux types d'enseignement différents avec des missions différentes. L'un est régi par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions») et a pour but de former les élèves non seulement à des disciplines, mais aussi à leur future vie de citoyen. L'autre a une dimension uniquement qualifiante et formatrice.

Les opérateurs de l'enseignement pour adultes affirment que le bagage et l'accompagnement des élèves y sont très différents. Quelles garanties avez-vous à ce jour quant à la continuité pédagogique entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale, en termes de prérequis par exemple?

Quels sont les outils d'accompagnement disponibles pour permettre la réintégration des élèves qui auraient décroché dans l'enseignement obligatoire? Aujourd'hui, si une partie des élèves a rejoint une option de l'enseignement

qualifiant à travers un vrai choix positif, une autre partie de ces élèves a, quant à elle, besoin d'un accompagnement individualisé. Ces élèves-là trouvent cet accompagnement dans l'enseignement qualifiant: de ce fait, ils sortent non seulement avec une formation qualifiante et un CESS, mais ils sont reconnus à leur juste valeur par le monde du travail qui les engage.

Ensuite, beaucoup d'acteurs de l'enseignement nous signalent leur désarroi devant la précipitation de ces réformes. Ils nous disent qu'ils ne seront pas prêts. En effet, à la rentrée 2025, bon nombre d'élèves qui sont actuellement en sixième année de l'enseignement technique de qualification n'auront pas accès à leur septième année. Or, ces élèves avaient prévu cette septième année dans leur parcours de réussite. Ils ont opéré ce choix en quatrième, cinquième ou sixième année, désirant améliorer leur qualification ou leur formation en termes de spécialisation ou encore de compétence en gestion. Aujourd'hui, ces élèves n'ont plus la garantie de pouvoir poursuivre leurs études puisque le secteur de l'enseignement pour adultes n'est pas prêt à les accueillir. Avez-vous la garantie que l'enseignement pour adultes aura effectivement les moyens matériels et humains pour accueillir l'ensemble de ces élèves? Avez-vous un aperçu du nombre d'élèves que cela représente pour la rentrée 2025?

Enfin, vous affirmez régulièrement que la mission de l'enseignement général est remplie dès lors que les élèves obtiennent leur CESS. Or, la cheffe du groupe MR a affirmé tout à l'heure qu'il s'agissait d'un choix idéologique. Les membres du MR et des Engagés estiment que l'enseignement général a pour unique mission de permettre à des élèves d'obtenir un CESS. Je ne partage pas cette idée. L'enseignement obligatoire remplit d'autres missions: outiller les jeunes pour les aider à faire face à la vie d'adulte et pour entrer sur le marché de l'emploi. Je comprends difficilement dès lors que vous justifiez votre réforme par la différence qui existe entre l'enseignement général et l'enseignement qualifiant. Je le comprends d'autant moins, puisque la septième année était prévue pour préparer les jeunes à l'enseignement supérieur et pour les aider à approfondir les disciplines scientifiques.

Cette septième année s'avère indispensable pour ces jeunes qui se préparent à se diriger vers l'enseignement universitaire ou les hautes écoles. Elle leur permet de poursuivre leurs parcours. Dites-moi dès lors en quoi cette septième année qualifiante n'est pas indispensable pour des élèves. Ces élèves se sont inscrits dans un parcours de formation et un emploi qu'ils estiment correspondre à leurs aspirations.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, plus de 30 000 professeurs et élèves ont marché dans les rues de Bruxelles le lundi 27 janvier dernier, manifestant contre vos réformes dans l'enseignement. Ce mouvement de protestation est le plus important de ces trente dernières années, depuis les grèves de 1996. Je tiens à féliciter les participants pour cette très belle mobilisation. Le secteur a

d'ores et déjà annoncé qu'il allait poursuivre des actions, en raison des attaques formulées par le tout nouveau gouvernement fédéral contre les travailleurs de l'enseignement. La manifestation nationale prévue le 13 février prochain devrait à nouveau rassembler de nombreux professeurs et élèves.

La presse évoque un ras-le-bol des enseignants. En effet, ils sont mécontents et inquiets, ils demandent de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et que leur métier soit respecté. Lors de la manifestation, de nombreux professeurs et élèves ont exprimé leur mécontentement quant aux conséquences des réformes sur leur avenir: les coupes budgétaires de 3 % dans l'enseignement qualifiant, la fermeture des septièmes années de technique de qualification ou l'exclusion des élèves majeurs.

À la suite de cette mobilisation historique, nous aimerions mieux connaître vos intentions. Les enseignants et les élèves méritent d'avoir des informations claires et précises. Vous dites tout et son contraire à la presse. Dans une interview à la veille de la manifestation, vous avez dit que votre gouvernement ne va pas revenir en arrière, mais que vous serez attentive à bien informer le secteur. Dans d'autres entretiens, vous dites être prête à négocier. N'y a-t-il pas une contradiction entre ces déclarations? Même en commission, vous êtes incohérente. Vous avez annoncé la création de groupes de travail pour discuter de vos réformes avec les syndicats, mais, en même temps, vous ne voulez pas revenir sur ce qui a été décidé et voté. Votre sens de la concertation est assez particulier! Vous dites entendre tout le monde, mais votre ligne de conduite va rester identique. Les syndicats s'inquiètent et déclarent qu'il faut une vraie place à la discussion. Ils verront vite s'il s'agit d'un faux dialogue.

Le MR – votre parti – continue de parler de *fake news* de la part des syndicats. Vous affirmez par exemple qu'aucune septième année ne sera fermée, mais par contre «impactée», alors que les directions d'écoles annoncent dans la presse un grand nombre de fermetures de classes de septième année. Nous avons pu entendre dans les médias que vous annonciez pouvoir revenir sur l'une ou l'autre mesure. Depuis, nous n'avons plus eu d'autres informations à ce sujet.

Avant de répondre aux élus de notre parlement, vous devez surtout du respect aux professeurs et aux élèves qui sont dans la rue, qui s'inquiètent à juste titre de leur avenir, pour lesquels vos réponses n'ont aucun sens, puisque vous dites tout et son contraire dans la presse. Vos réponses doivent être beaucoup plus claires et vous devez pouvoir entendre leur colère. Comment analysez-vous l'ampleur de la mobilisation durant ces deux jours de grève dans l'enseignement? Quel impact cette mobilisation a-t-elle sur les politiques de votre gouvernement? Avez-vous rencontré une délégation à la suite de la manifestation du 27 janvier 2025? Qu'avez-vous dit à cette délégation? Pouvez-vous nous éclairer sur votre ouverture ou non à la négociation concernant les différentes réformes qui ont conduit à deux jours de grève dans l'enseignement – du jamais vu depuis près de 30 ans?

Je tiens aussi à élargir cette question, eu égard aux derniers événements. Sur les piquets de grève, mardi dernier, j'ai rencontré une toute jeune prof de 21 ans, Audrey, qui m'a expliqué qu'elle avait choisi ce métier en sachant qu'il n'était pas facile, mais qu'au moins, à plus long terme, elle aurait la possibilité d'avoir une certaine stabilité grâce au statut. Toutefois, aujourd'hui, avec vos réformes, elle est plus qu'inquiète et ne voit pas du tout où est son avenir. Elle fait partie de ces jeunes profs qui se demandent si elles vont rester dans l'enseignement.

Vous savez qu'il y a une pénurie énorme dans le métier. Le témoignage de cette jeune prof fait écho à un article du journal «*Le Soir*» de vendredi dernier sur la pénurie grandissante dans l'enseignement: il y a de plus en plus de professeurs de «seconde carrière», c'est-à-dire des enseignants qui arrivent d'un autre secteur. Ce n'est pas une solution miracle, car ils ont le plus tendance à abandonner dans les premières années – la moitié d'entre eux, contre un tiers pour ceux qui sortent directement des études. La raison qu'ils invoquent souvent est la sensation d'être livrés à eux-mêmes et de manquer de formation pédagogique pour s'insérer dans le secteur. Vous êtes favorable aux secondes carrières, mais tout n'est pas fait pour les stimuler.

Et quand certains s'accrochent quand même à ce métier et restent dans l'enseignement, à la question «pourquoi restez-vous dans l'enseignement?», la moitié d'entre eux citent spontanément quelques éléments, comme la nomination donnant une sécurité de l'emploi. Il est donc incroyable que vous ayez comme objectif de supprimer cette perspective. Vous n'allez finalement qu'aggraver cette pénurie. C'est ce que nous entendons beaucoup lors des manifestations et dans les écoles. Vous ne pourrez pas avancer seule. Vous devez entendre la colère, légitime, des professeurs et des élèves. Vos réponses doivent être claires et sincères.

**M. Stéphane Hazée (Ecolo).** – Le gouvernement a fait adopter il y a quelques semaines le décret-programme qui vise notamment à supprimer l'accès à la septième année aux jeunes titulaires d'un CESS. Comme d'autres, cette mesure continue à susciter l'incompréhension du public et des acteurs de l'école, eu égard même au but affiché par votre gouvernement.

L'IATA, école secondaire à Namur, organise une série de filières qualifiantes qui répondent aux attentes du marché du travail, y compris dans des métiers en pénurie, conduisant à de nombreux débouchés. La situation de l'IATA illustre bien le caractère aberrant de votre réforme, menée nonobstant les votes négatifs dans notre commission. Il y a quelques jours, une délégation de députés de notre commission a effectué une visite informelle, particulièrement instructive, à l'IATA. Il reste opportun que nous visitions d'autres établissements pour bien mesurer les conséquences de cette réforme.

Le 3 janvier 2025, Madame la Ministre, vous avez annoncé que plusieurs options seraient maintenues sous la bannière de l'enseignement de promotion sociale. Rien ne changerait donc pour les professeurs et pour les élèves, qui suivraient les

mêmes cours au même endroit, avec les mêmes horaires et débouchés. Vous avez, entre autres, cité l'horlogerie et le dessin assisté par ordinateur.

Pourtant, lors de notre visite, la directrice de l'IATA nous a indiqué n'avoir eu aucun contact avec vous ni avec votre cabinet! Elle estime également que les «solutions» dont vous parlez n'en sont pas. En particulier, elle signale que l'Institut technique de Namur-Bruxelles (ITN), l'établissement d'enseignement pour adultes évoqué comme partenaire pour reprendre, de manière artificielle ou confuse, certaines des filières concernées, n'est pas en mesure d'organiser aussi rapidement un transfert et un accueil des élèves dans des conditions d'enseignement considérées comme acceptables, du moins dans le cadre du scénario unilatéral que vous avez imaginé. Pire, l'ITN serait amené à devoir fermer d'autres filières, le cas échéant, compte tenu de l'enveloppe fermée qui finance l'enseignement pour adultes.

Madame la Ministre, nous avons déjà dénoncé la démarche idéologique de votre gouvernement. Nous constatons aujourd'hui le capharnaüm dans lequel cette situation est gérée, qui mène à une rupture de confiance légitime envers la parole publique.

Nous ne parlons pas ici d'une réforme destinée à des élèves de première année secondaire, qui sont au début de leur parcours scolaire, et qui ont devant eux encore un certain nombre d'étapes à franchir ainsi que du temps pour potentiellement organiser leur plan de travail par rapport à leur formation et leur projet professionnel, lequel est même parfois un projet de vie.

Nous parlons ici de jeunes qui, pour certains d'entre eux, étaient en sixième année secondaire lorsque, autour de la Toussaint, le gouvernement a annoncé qu'ils ne pourraient pas effectuer leur septième année secondaire. Ils sont donc en fin de parcours et les perspectives qui leur avaient été promises de même que les engagements des pouvoirs publics sont abandonnés. Quels enfants, quelles personnes traitons-nous de cette manière dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles? Que nous soyons pour ou contre votre réforme, cette manière de faire est tout à fait inacceptable.

Lorsque nous avons visité cette école, nous avons constaté qu'il ne resterait dans chacune des deux classes visitées que deux élèves sur dix ou douze une fois neutralisés ceux visés par votre réforme... Autant dire qu'il n'en restera pas! En effet, ces filières ne seront pas maintenues avec un si petit nombre d'élèves. Vous aurez donc atteint complètement les objectifs, et bien au-delà, avec des victimes collatérales supplémentaires dues à votre réforme.

Madame la Ministre, dans la suite des interventions précédentes, j'appelle vraiment à clarifier la situation, afin que les élèves et les étudiants concernés, ainsi que l'ensemble des équipes pédagogiques, y voient clair alors qu'ils naviguent aujourd'hui dans le flou le plus complet.

Pouvez-vous clarifier votre méthode? Quels contacts ont-ils réellement été pris avec les deux écoles en question? En effet, on annonce que des contacts ont été pris et on nous dit par ailleurs qu'il n'y en a pas eu. Quel est l'état d'avancement de ce dossier? Que doivent penser aujourd'hui les élèves, leurs parents, les enseignants et les enseignantes?

Enfin, quelles options sont-elles concernées, dans cette école, mais aussi plus largement? À qui les solutions que vous évoquez s'adressent-elles? Comment et avec quelle méthode? Allez-vous réutiliser la méthode des faux contacts ou des contacts avec d'autres intervenants?

Par ailleurs, quelles options dans l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement pour adultes devront-elles fermer, afin de pouvoir financer les filières qui seront transférées dans le cadre de votre «solution»?

D'avance, je vous remercie pour vos éclaircissements, Madame la Ministre, et de réexaminer le dossier, pour apaiser le secteur et offrir de réelles perspectives aux élèves concernés, au lieu de mettre en péril leur parcours de formation. Ils méritent en effet une autre considération que celle que leur accorde jusqu'ici le gouvernement.

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (DéFI).** – Madame la Ministre, lorsqu'on vous interroge sur cette réforme, vous donnez chaque fois la même réponse, à savoir qu'il faut attendre le cadastre. Or, croire que le cadastre va tout régler, c'est faire fi des mouvements de grève qui ont eu lieu et de l'inquiétude légitime qui règne. Comme l'a dit mon collègue, que l'on soit pour ou contre cette réforme, il est incontestable que celle-ci charrie indéniablement des questions, des peurs, des doutes et des remises en question de parcours de vie. Il n'y a rien de rassurant dans votre manière de gérer cette réforme et de dialoguer avec l'ensemble du monde enseignant – car c'est bien le monde enseignant dans son ensemble qui a manifesté et qui s'oppose à votre méthode.

Vous affirmez que votre discours ne changera pas, mais, parfois, vous dites malgré tout que vous allez procéder à quelques ajustements, créant ainsi de l'espoir. Or, vous n'expliquez jamais quels seront ces ajustements et qui en seront les bénéficiaires. Tout cela laisse transparaître un grand nombre de doutes.

De nombreux points ne seront pas réglés simplement par le cadastre que vous annoncez. Premièrement, le Pacte pour un enseignement d'excellence, depuis dix ans, a entamé des changements profonds dans le monde de l'enseignement, l'organisation de l'école, le statut des professeurs, le parcours des étudiants. Ces changements ont été le fruit d'un processus de co-construction. Cela n'a pas toujours été simple, car il y a eu des moments de tensions, mais la volonté de co-construction a toujours été au cœur du projet.

Or, ce mot est complètement absent du vocabulaire de votre gouvernement, lequel décide, sait mieux que tout le monde, impose et fera peut-être quelques correctifs sans qu'on sache en fonction de quels critères. Parfois, cela donne l'impression que les critères déterminants sont liés à des affinités ou à un territoire géographique plus qu'à des critères objectifs. Il est vrai qu'aujourd'hui, un certain nombre de craintes pèsent sur l'avenir et le dialogue semble rompu. Vous dites que vous rencontrez les organisations syndicales toutes les six semaines; pourtant, ces syndicats étaient dans la rue pour dire qu'on ne les écoute pas! Vous pouvez les recevoir toutes les six semaines, mais si c'est pour avoir un dialogue de sourds, on ne peut pas parler de la co-construction d'un projet de réforme et de l'enseignement de demain!

Par ailleurs, un certain nombre de critères déjà annoncés seront appliqués à des réalités de terrain différentes. C'est pour cette raison que des auditions auraient été utiles. L'argument de la présence de plusieurs options dans un rayon de dix kilomètres fonctionne à Bruxelles, mais pas partout. J'ai rencontré des professeurs à Marche-en-Famenne et je peux vous dire que dix kilomètres à Marche-en-Famenne, c'est autre chose qu'à Bruxelles! J'ai rencontré tant des étudiants que des professeurs qui disent que, si on ferme leur option, ils ne seront pas en mesure d'aller dans le village voisin pour suivre ou donner cours et puis revenir. C'est peut-être faisable d'après un cadastre et une grille de critères, mais, sur le terrain, c'est impraticable! Votre réforme prévoit-elle un critère lié à la ruralité dans le choix de fermeture de certaines options, afin de tenir compte des situations locales?

Certaines réponses que vous donnez ne semblent pas être arrivées aux oreilles des professeurs. Pas un enseignant ne semble être informé de la création des cellules de reconversion. Pourtant, j'ai rencontré des professeurs vraiment impliqués dans leur projet éducatif, leurs écoles, les réformes, voire même dans les syndicats.

Vous continuez à vous réfugier derrière le cadastre, alors que la réforme entrera en vigueur dès la rentrée prochaine et soulève des inquiétudes légitimes dans le monde de l'enseignement, tant auprès des élèves que des professeurs. Le principe qui sous-tend les réformes en cours est une manière de faire de la politique qui m'a toujours dérangé. J'ai rencontré une jeune fille qui m'a expliqué que, dans un compromis familial, ses parents l'ont poussée à terminer l'enseignement secondaire général et qu'elle espérait ensuite faire une septième année pour se réorienter dans l'enseignement qualifiant. Elle ne pourra pas le faire et elle n'aura pas de financement pour ses études supérieures. Elle a déjà examiné les autres options et l'une d'elles serait de se réorienter vers Liège, ce qui implique notamment la location d'un kot et d'autres frais que ses parents n'assumeront pas. Elle se demande donc comment elle va continuer à se former et si son option sera déjà fermée à la rentrée prochaine.

Vos choix ont des conséquences sur des vies, Madame la Ministre. Vous n'êtes pas rassurante dans votre discours, vous n'êtes pas dans la co-construction. Vous devez tenir compte des réalités de terrain et faire en sorte de renouer le dialogue pour co-construire un projet de réforme de notre enseignement. Cette manière de faire de la politique différemment vous honorerait et vous seriez plus en phase avec les réalisations de la dernière décennie.

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai entendu beaucoup de choses et vous me prêtez la paternité de certains propos: j'aurais par exemple dit: «Vous ne comprenez rien à mes mesures, vous enseignants». Ces propos ne correspondent en rien à ce que j'ai dit; ils ne correspondent d'ailleurs pas à mon style. Je regrette de telles caricatures. Je n'exprime jamais de tels propos et je ne manifeste jamais un tel irrespect.

Certains d'entre vous, manifestement peu familiers de l'organisation des écoles, s'inquiètent de la réduction linéaire de 3 % du NTPP. Soyons clairs: une telle réduction ne signifie pas qu'il y aura une perte d'emploi pour trois enseignants sur cent. Elle n'engendrera pas des dizaines ou des centaines – j'ai même entendu «des milliers» – de mises en disponibilité ou de réaffectations. Chaque directeur d'école a en effet la responsabilité et l'autonomie d'organiser son établissement scolaire. Je suis convaincue que les directions sauront gérer cette organisation. En ce qui concerne les périodes qui disparaîtront à la rentrée 2025-2026, je rappelle que les chiffres bruts ne content pas toute l'histoire. Les directeurs d'école disposent d'une grande flexibilité pour optimiser les ressources disponibles, sans compromettre la qualité de l'enseignement dispensé.

Du reste, un grand nombre de septièmes années de technique de qualification a été créé en 2024-2025, donc récemment. De l'aveu même des opérateurs, cette création a eu lieu en anticipation de l'arrivée du tronc commun en troisième année d'enseignement secondaire en 2028-2029 et des pertes d'emploi qui lui seront consécutives. Vous vous rappellerez que mon parti et moi étions contre l'allongement du tronc commun. Par conséquent, il sera difficile de nous imputer la culpabilité pour ces pertes d'emploi.

Certains sont également prompts à tirer des conclusions sur les mesures d'exclusion à l'encontre de certains élèves et sur leurs impacts financiers. Vous avancez le chiffre de 2 200 élèves concernés. D'abord, nous n'excluons personne. Votre calcul en particulier, Monsieur Casier, est complètement erroné. Les mesures de réorientation à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent en réalité 1 200 élèves sur les 137 000 de l'enseignement qualifiant. Ces chiffres m'ont été fournis par l'administration. Il en va de 800 élèves en réorientation et de 400 élèves majeurs en décrochage scolaire. Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les Députés, avez indiqué les démarches entreprises pour que chacun de ces élèves ait un parcours assuré.

L'accueil de ce petit nombre d'élèves dans l'enseignement pour adultes – au total, plus de 137 000 apprenants – ne crée vraisemblablement pas des difficultés. Je suis plutôt orientée solution, tandis que je constate que vous êtes plutôt orientés problèmes.

Dans le passé, certains ont commis l'erreur de toujours réclamer plus de moyens publics au bénéfice de l'éducation. Mais même en affectant plus de moyens, pour faire la même chose, il n'est pas possible de trouver un remède à tout. Est-ce que l'argent peut être dépensé sans fin, sans jamais susciter de questionnement de notre part? Sur la base de cette méthode, des millions et des millions ont été injectés dans l'enseignement pendant des années. Les enquêtes internationales le prouvent: les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements consentis. À ce stade, il est plus qu'important de redéfinir les rôles de chacun pour permettre un réinvestissement là où il s'impose.

Il est également crucial de redéfinir les rôles de chacun et de réinvestir dans le soutien aux enseignants, la simplification administrative, l'aide aux directions d'écoles et la revalorisation salariale de ces dernières.

La soi-disant analyse de la transformation de la septième année en formation pour adultes trahit une méconnaissance de l'enseignement pour adultes, voire une forme de mépris. La réforme de l'enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles vise à mieux articuler l'enseignement qualifiant, l'enseignement pour adultes, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, et ce, afin d'assurer des parcours lisibles, accessibles et cohérents pour les apprenants et les employeurs. Elle vise aussi et surtout à assurer aux élèves majeurs une pédagogie adaptée à leurs besoins d'adultes.

Je rappelle que l'enseignement pour adultes permet bien de délivrer une formation générale. Il aide d'ailleurs quotidiennement des adultes, jeunes et moins jeunes, à décrocher un CESS ou un CEB. Ces adultes disposent bien d'un accompagnement individualisé.

Nous ne prôtons pas une suppression de l'offre, mais bien une réorganisation, pour mettre fin aux doublons entre opérateurs d'enseignement et de formation et pour repositionner chaque opérateur sur son cœur de métier. L'objectif est de renforcer la formation initiale, mais aussi la formation tout au long de la vie. Il consiste aussi à préparer au mieux les citoyens aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

Cette réforme ne remet pas en cause les parcours des élèves. Chaque itinéraire de formation sera préservé dans un rayon proche. Notre objectif est bien de préserver les parcours des élèves, mais sans permettre la persistance de doublons.

Nous ne reviendrons pas sur les mesures du décret-programme, mais nous vérifierons évidemment que des alternatives existent et que l'enseignement obligatoire coopère bien avec l'enseignement pour adultes, l'Institut de formation en

alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), l'Espace Formation PME (EFP), les hautes écoles et les universités.

Je rappelle que les jeunes diplômés de l'enseignement qualifiant continueront à avoir accès à l'enseignement supérieur.

Concernant l'enseignement pour adultes, 150 établissements sont répartis sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'Arlon à Verviers, en passant par Comines-Warneton. Il existe aussi 23 sites IFAPME, 19 hautes écoles et cinq universités, qui possèdent des sites décentralisés dans toutes les provinces. La liste de tous ces établissements peut être consultée sur le site internet [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

Certains ont évoqué le cas de la province de Luxembourg. Je rappelle que l'enseignement pour adultes est bien présent dans cette province, à Arlon, à Vielsalm, à Libramont et à Marche-en-Famenne. La province compte également trois sites IFAPME, plusieurs sites de la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénaillux) et même une antenne décentralisée de l'Université de Liège (ULiège), à Arlon.

Une campagne visant à visibiliser l'enseignement pour adultes sera lancée au mois de septembre.

Concernant l'enseignement obligatoire, il n'y aura pas d'exceptions complémentaires à celles déjà prévues dans le décret-programme, car ce dernier clarifie la répartition des rôles des différents acteurs de l'enseignement et de la formation.

Monsieur Hazée, votre question concernant l'IATA démontre sans doute que vous avez une maîtrise insuffisante de la sanction des études. Je vous rappelle que les septièmes années professionnelles demeurent accessibles aux élèves n'ayant pas obtenu le CESS. Or, la septième année professionnelle en complément en techniques spécialisées d'horlogerie délivre précisément le CESS en fin d'année. C'est pourquoi, Monsieur Casier, il est inutile de pointer un problème qui n'existe pas!

Certains établissements, comme l'IATA, accueillent en effet en quatrième année professionnelle des étudiants majeurs, déjà titulaires du CESS, pour une réorientation. Toutefois, est-ce le rôle de l'enseignement obligatoire ou celui de l'enseignement pour adultes d'offrir une réorientation ou une montée en compétences à un public adulte? Poser la question, c'est y répondre! Je regrette qu'un doute soit jeté sur la qualité de l'enseignement dispensé dans l'enseignement pour adultes. De plus, certaines rumeurs m'ont aussi inquiétée: l'enseignement pour adultes du SeGEC à Namur ne serait plus intéressé d'organiser une septième année professionnelle de complément en techniques spécialisées d'horlogerie, ai-je entendu dire. Cela signifierait que le SeGEC serait revenu sur un engagement pris le 24 décembre 2024 et, dans ce cas, vous auriez raison: il ne serait pas un partenaire fiable!

Fort heureusement, il n'en est rien: son secrétaire général l'a d'ailleurs confirmé à plusieurs d'entre vous qui l'ont consulté. Si vous ne vous adressez pas aux décideurs, comment voulez-vous confirmer une information? Et le décideur en l'occurrence n'est pas la direction de l'école, mais la fédération de pouvoirs organisateurs. Le SeGEC nous a donc bien reconfirmé, le 29 janvier, son souhait de conserver l'organisation du complément en techniques spécialisées d'horlogerie, dans le cadre de son enseignement pour adultes, écartant ainsi toute rumeur et affirmation contraire. L'étudiante de l'IATA ne restera donc pas sans solution; une autre solution adaptée et qualitative sera disponible dès septembre 2025. Je regrette les propos tenus qui, je le crains, ont un effet anxiogène sur les élèves.

Mon cabinet travaille directement, avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, sur le cadastre, afin de préserver leurs prérogatives sur les pouvoirs organisateurs et les directions dont ils sont chargés. Bien entendu, ma porte reste ouverte aux membres du personnel et aux élèves qui sollicitent une rencontre. Je regrette que vous tiriez des conclusions hâtives. Toute personne qui connaît le monde de l'enseignement sait que c'est le pouvoir organisateur qui décide d'ouvrir une option. Il est donc essentiel de s'adresser à ces personnes pour obtenir les informations pertinentes.

Je vous rassure, Mesdames et Messieurs: je suis bien consciente des préoccupations des enseignants et des élèves. Une information et une orientation ciblées seront mises en œuvre pour accompagner la transition.

Les autres travaux relatifs à la transition sociale prévoient notamment des mécanismes pour valoriser l'expertise des enseignants dans l'enseignement pour adultes, notamment par l'intermédiaire des accroches cours de la Commission interréseaux des titres de capacité (CITICAP). La réduction des heures qualifiantes dans l'enseignement obligatoire sera compensée par une augmentation de l'offre qualifiante dans l'enseignement pour adultes.

S'agissant des secteurs culturels et artistiques, leur spécificité est pleinement intégrée à la réforme. L'enseignement pour adultes et la formation professionnelle continueront de proposer des formations adaptées, en concertation avec les employeurs du secteur. Il y a lieu également de travailler, le cas échéant, avec l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et les écoles supérieures des arts (ESA), comme plusieurs d'entre vous l'ont d'ailleurs souligné.

Concernant les offres de formation dans l'enseignement pour adultes, une liste des dossiers pédagogiques prioritaires a déjà été établie et le nombre de périodes à prévoir pour chaque organisation a fait l'objet d'une première estimation. Les établissements ont été sollicités pour identifier les périodes mobilisables sur leurs dotations propres; les financements européens, ainsi que mes périodes d'impulsion temporaire, seront mobilisés pour accompagner, lorsque c'est nécessaire, la transition.

Enfin, s'agissant des autres septièmes années, non visées par le décret-programme, nous devons continuer à réfléchir à leur place dans l'enseignement et la formation pour adultes. Les septièmes années préparatoires pourraient à terme également relever de l'enseignement pour adultes ou de l'enseignement supérieur; ce recentrage se poursuivra, le cas échéant, suivant la réforme globale du post-tronc commun. C'est d'ailleurs une réflexion qu'ont déjà entamée certains pouvoirs organisateurs.

Les alternatives aux septièmes années impactées seront finalisées d'ici la fin du premier trimestre de 2025, comme nous nous y étions engagés. À ce stade, mon cabinet a achevé les consultations bilatérales avec chaque réseau. Nous finalisons les rencontres avec les différents secteurs professionnels et menons les rencontres inter-réseaux sur plusieurs semaines, et ce, dès la semaine prochaine.

Les concertations se poursuivent donc pour garantir une mise en œuvre efficace et qualitative dans l'intérêt des élèves, des enseignants et du marché de l'emploi.

Enfin, en ce qui concerne le statut et l'attractivité du métier d'enseignant, nous avons rencontré les syndicats avant les vacances, avec la ministre-présidente, et nous avons convenu de lancer des chantiers. Plus précisément, trois groupes de travail seront pilotés par moi-même et un quatrième le sera par la ministre-présidente. Les invitations seront lancées dans les prochains jours.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre, en résumé, vous estimez que les personnes qui vous posent des questions ne connaissent rien au domaine et que les acteurs de terrain ne savent pas de quoi ils parlent. En effet, selon vous, il ne faut pas s'adresser aux directions, mais aux pouvoirs organisateurs, tandis que nous, députés, ne connaissons manifestement pas assez le terrain puisque nous posons des questions étonnantes.

Pardonnez-moi, mais nous avons atteint un niveau qui n'est plus acceptable! Il n'est plus acceptable de vous victimiser explicitement par rapport à des propos que vous avez bel et bien tenus. Au micro de La Première, vous avez affirmé que des informations inexactes étaient propagées parce qu'on ne vous avait pas comprise. Cependant, nous ne disons rien d'autre que les propos que vous avez tenus. Sur le plateau de RTL-TVI, vous avez soutenu qu'il n'y avait «rien d'écrit sur la table» au sujet du contrat à durée indéterminée (CDI). Or, cela figure dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC). Allez-vous arrêter d'essayer à chaque fois de cacher les problèmes en affirmant que n'avez pas dit ou fait telle chose, ou que vous avez été mal comprise?

Je comprends que ma question sur le nombre de périodes qui sont vouées à disparaître vous embarrasse, car, si vous y aviez répondu, nous saurions combien de pertes d'emploi cette mesure occasionnera. Au lieu de cela, vous expliquez que les chiffres globaux ne donnent pas une bonne vision de la situation et que je pourrais

mal interpréter votre réponse. Par ma question, je voulais essayer de vous démontrer que ce que vous dites n'est pas juste, et que vous le savez!

Lorsque je vous demande de démontrer qu'il n'y aura pas 2 200 élèves exclus, vous qualifiez ma question de ridicule. Entendez-vous vos propres réponses? S'il s'agissait seulement de se moquer des députés, ce ne serait pas si grave, mais aujourd'hui, tout un secteur vous écoute et attend des réponses. Or aucune de nos questions n'a reçu de réponse. Pire, vous dites que le problème n'existe pas! Cependant, comme M. Hazée l'a rappelé et malgré ce que vous affirmez, à l'IATA, deux groupes d'horlogerie – d'une dizaine d'élèves chacun – sur trois disparaîtront, car les élèves qui ont déjà un CESS ne pourront pas continuer la filière. Seul un petit groupe de six à sept élèves subsistera.

Derrière ces élèves, il y a aussi des professeurs. Deux groupes disparaissent et des enseignants perdent leur emploi. À un moment donné, vous allez devoir assumer vos choix, arrêter de mettre tout ce qui vous dérange sous le tapis et assumer vos actes. Oser dire que le problème n'existe pas, c'est se foutre de la gueule des acteurs de l'enseignement – je suis désolé de devoir utiliser ces mots, mais c'est ce que vous êtes en train de faire. C'est honteux! J'en suis bouche bée! Je suis sidéré qu'en réponse à cette énième question, vous n'avez pas enfin pris le temps de répondre sereinement à nos questions afin d'assumer vos choix et de rassurer les acteurs.

Vous avez consciemment décidé de ne pas répondre à toute une série de questions. Vous devez cependant le faire, conformément au règlement de ce Parlement. J'espère que la présidente de notre commission vous le rappellera. Je souhaite que vous reveniez à une attitude d'écoute et répondre à nos questions, sans mettre les problèmes sous le tapis. Je n'en reviens pas! Je déposerai une motion en conclusion de mon interpellation.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, votre réponse semble indiquer que nous, députés ici présents, ne comprenons rien à l'enseignement, à ce que le monde de l'école nous dit, au décret «Missions», au décret qui régit l'enseignement pour adultes, etc. Vous allez jusqu'à nous accuser de mépriser ces secteurs. Au contraire, nous sommes convaincus que l'enseignement pour adultes et l'enseignement qualifiant ont chacun leur place dans notre paysage de formations. Plutôt que de nous dire notre ignorance, il serait peut-être utile que vous relisiez le décret «Missions». Celui-ci ne dit pas que l'enseignement obligatoire a pour seule mission d'offrir aux élèves un parcours menant à l'obtention du CESS. Cet objectif est assorti de missions complémentaires différentes de celles qui figurent dans le décret régissant la formation pour adultes, laquelle a également toute sa place dans notre système d'enseignement.

Le décret «Missions» offre aussi un accès «gratuit» à l'enseignement, contrairement à l'enseignement pour adultes. Celui-ci nécessite le paiement d'un minerval et ne permet pas d'accéder aux allocations d'études, par exemple. Il existe, entre

ces deux types d'enseignement, des différences en termes de fond, de pédagogie, d'approche, de missions et d'accès financier. De plus, les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant présentent parfois des profils plus fragilisés, que ce soit d'un point de vue financier, social ou scolaire. Ces élèves ont besoin d'être dans l'enseignement qualifiant pour poursuivre leur projet.

D'ailleurs, je suis choquée que vous n'entendiez pas au moins les élèves. Vous avez l'air de dire que tout va bien, que tous les élèves de sixième année de l'enseignement technique de qualification pourront, dès la rentrée de 2025, poursuivre leur parcours ailleurs que dans l'enseignement obligatoire. Mais ce n'est pas vrai! Ce sera matériellement impossible, pour les établissements, d'organiser des filières qui n'existent pas encore et vous le savez!

Vous avez aussi affirmé que le nombre d'élèves mis en difficulté ne s'élève pas à 2 200, que ce nombre vient de nulle part et qu'il n'y aurait, en réalité, que 800 réorientations et 400 élèves décrocheurs majeurs. Toujours est-il que 1 200 jeunes devront changer leur projet parce que votre majorité a décidé de modifier d'un coup les règles en cours de route, sans prendre le temps d'amener cette réforme! Si vous n'en avez rien à faire de ce que nous vous disons ici, vous pourriez avoir un peu de respect pour tous ces jeunes qui se sont inscrits dans un projet d'avenir et dont certains ont déjà eu un parcours compliqué. Vous dites que ce n'est pas grave, que seuls 1 200 élèves seront touchés, que tout ira bien. Franchement, je trouve cela choquant.

Tout à l'heure, vous nous avez dit que le cadastre est vraiment important, qu'il doit décider de la suite, mais aussi que vous n'allez pas faire marche arrière. En d'autres termes, vous considérez que la situation est satisfaisante et vous n'allez rien changer. Nous serons évidemment heureux de disposer de ce cadastre, mais il serait plus respectueux de prendre en considération les situations problématiques dès aujourd'hui, et non de faire semblant qu'elles n'existent pas.

Cette réforme est absurde. Elle est absurde parce qu'elle coupe des parcours d'élèves, parce qu'elle ne pourra pas être mise en œuvre, mais aussi parce qu'on ne réalisera pas d'économies sans faire de mal tant aux élèves qu'aux professeurs. Absurde aussi, parce qu'elle est un non-sens économique, de nombreuses entreprises étant extrêmement contentes des élèves et de leur bagage à la sortie de cet enseignement qualifiant et des septièmes années qu'il propose; parce qu'elle est un non-sens pédagogique; parce qu'elle n'a pas été établie sur la base de concertations. À ce titre, il est incroyable que 35 000 personnes soient descendues dans la rue et que vous prétendiez malgré tout que ce texte est le fruit d'une concertation! Votre manière de travailler est extrêmement brusque et violente; votre texte est choquant de par sa complexité, et ce, malgré vos promesses de simplification administrative. Madame la Ministre, il est temps d'ouvrir les yeux et de revenir sur votre décision.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, j’aimerais que, durant deux minutes, on se rende compte de ce qui se passe à l’extérieur des murs de notre Parlement. Plus de 30 000 professeurs et élèves ont manifesté pour dire stop à vos réformes contre l’enseignement. C’est énorme, mais, surtout, c’est loin d’être fini. Déjà, le 13 février prochain, ils seront aussi nombreux dans la rue contre les mesures de votre gouvernement et du nouveau gouvernement Arizona, auquel vos partis, le MR et Les Engagés, participent également et qui veut faire très mal aux enseignants, mais aussi à tous les autres travailleurs. Ce matin, un professeur me disait qu’avec le nouveau gouvernement, il allait perdre 500 euros net de pension par mois. C’est totalement fou! Ce n’est pas le seul métier touché. Un cheminot m’a quant à lui expliqué, la rage au ventre, qu’il allait devoir travailler dix ans de plus, à cause de ce nouveau gouvernement.

Il est facile pour un ministre de prendre de telles décisions. Lui, il va gagner, pour sa pension, quatre fois plus que la majorité des autres travailleurs. Au niveau fédéral, vous attaquez donc les pensions des professeurs, en pleine période d’une énorme pénurie et, en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous coupez dans les budgets de l’enseignement, vous cassez l’avenir des élèves. Vous menacez aussi le statut des professeurs. Avant les élections, vous aviez promis de lutter contre la pénurie des enseignants. Tout ce que vous faites ici, MR et Les Engagés, ainsi qu’à d’autres niveaux de pouvoir, c’est aggraver la pénurie et casser notre enseignement, les professeurs et les élèves.

Madame la Ministre, la colère gronde et elle s’exprimera dans les rues, le 13 février prochain, avec le soutien du PTB. Nous ferons tout pour faire reculer vos mesures, celles que vous n’annoncez pas avant les élections, mais que vous êtes en train de prendre aux différents niveaux de pouvoir.

Le PTB déposera un projet de motion à la suite de la présente interpellation.

**M. Stéphane Hazée (Ecolo).** – Madame la Ministre, vous avez reconnu à demi-mot et de manière implicite que vous n’avez eu aucun contact avec les directions de l’IATA et de l’ITN avant de faire vos déclarations sur les pseudo-solutions pour certaines options dont on ne voit pas encore bien les contours. Vous vous servez du SeGEC comme caution ou comme appel à la rescousse, mais, au bout du compte, il n’y a pas eu de contacts. Les acteurs de terrain apprécieront alors que vous dites vous-même que vous voulez les revaloriser!

Par ailleurs, nous ne savons toujours rien de l’état d’avancement des options concernées, ni pour ces établissements ni pour les autres. Il faudra attendre le 31 mars.

Nous ne comprenons toujours pas le sens même de la réforme portée ici avec la suppression de l’accès à la septième année. Il y a une logique idéologique qui conduit le gouvernement à faire le contraire de son propre discours officiel. Couper des élèves et des jeunes qui sont dans un parcours de réussite, couper des

trajectoires qui vont vers l'emploi et, comme ma cheffe de groupe l'a dit, conduire à un choc de complexité administrative rarement imaginé, ce qui est un gâchis complet!

Enfin, qu'on soit pour ou contre votre réforme, le calendrier est absolument inacceptable pour les acteurs de l'école et *a fortiori* pour les élèves dont nous parlons et dont l'avenir est ballotté au gré des incertitudes qui vont encore persister durant plusieurs semaines au moins. Cette façon de travailler en mettant en péril l'avenir de ces personnes et en rompant la parole publique est totalement inacceptable! J'appelle à nouveau le gouvernement à réexaminer son approche de ce volet. Que l'on soit pour ou contre la réforme, c'est tout à fait inacceptable!

**Mme la présidente.** – J'ai été saisi de trois projets de motion. Le premier, signé par M. Casier, Mme De Rodder et MM. Kaynak et Dönmez, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, la réponse de Mme Valérie Glatigny, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de M. Martin Casier, intitulée "Mesures de restriction budgétaire dans l'enseignement qualifiant" et aux questions orales qui y étaient jointes,

vu le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture (ci-après "décret-programme"),

vu le décret du 22 juin 2023 relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance (ci-après décret "Gouvernance"),

vu la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit: "En collaboration avec les Régions, le Gouvernement mènera une réforme systémique de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, notamment renforçant l'alternance, l'enseignement de promotion sociale et en clarifiant les périmètres des opérateurs et leur coopération. (...) Pour que l'enseignement qualifiant soit perçu comme une voie d'excellence, nous devons améliorer sa qualité et son attractivité auprès des élèves, parents, entreprises et du grand public. Cela passe par la clarification du paysage de l'alternance en lien avec les Régions et la poursuite des réformes, intégrant l'alternance et la formation professionnelle. Dans ce cadre il sera veillé à garantir une offre de formation et d'enseignement raisonnablement accessible sur l'ensemble du territoire.»,

vu l'axe stratégique n° 3 de l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence qui prévoit de «faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration

socioprofessionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation»,

considérant que l'enseignement qualifiant sera impacté par une triple coupe budgétaire, à savoir la réduction linéaire de 3 % du nombre total de périodes professeurs (NTPP), l'exclusion des élèves majeurs décrocheurs et la suppression de la septième année secondaire pour les élèves détenteurs d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), et ce, dès août 2025 et pour un montant total qui atteindra 46,8 millions d'euros par an à partir de 2026,

considérant que cette triple coupe budgétaire a été mise en place sans une évaluation préalable de ses effets et sans qu'une concertation approfondie soit menée,

considérant les conséquences de cette décision en termes de vision dévalorisante de l'enseignement qualifiant ainsi que les impacts qu'elle engendrera non seulement pour les écoles et pour les membres du personnel (MDP), mais aussi pour les élèves, dans leurs parcours personnel, scolaire et professionnel, sans même qu'un temps d'adaptation leur soit laissé,

considérant qu'une diminution de 3 % du NTPP pour toutes les écoles organisant une filière qualifiante impactera les conditions d'apprentissage des élèves, du fait d'une réduction de l'encadrement et d'une augmentation mécanique de la taille des groupes-classes, et qu'elle entraînera une perte d'emplois inévitable, en particulier dans les secteurs techniques,

considérant que cette opération n'a rien à voir avec une quelconque rationalisation des filières puisque, d'une part, les moyens d'encadrement sont accordés aux écoles en fonction du nombre d'élèves inscrits – et non du nombre d'options organisées – et, d'autre part, la réduction linéaire de ces moyens s'appliquera à toutes les écoles et toutes les options, peu importe leur fréquentation,

considérant que l'exclusion, de l'enseignement obligatoire, des élèves majeurs décrocheurs et des élèves détenteurs d'un CESS sera opérée sans aucune prise en compte des parcours personnels,

considérant que la liste des exceptions des filières concernées par la mesure, telle que prévue par le décret-programme, exclut certains métiers de pointe ou en pénurie,

considérant que la perte d'un nombre parfois important d'élèves est susceptible de faire passer les écoles en dessous des normes de maintien, les menaçant *de facto* de fermeture, au-delà d'une perte d'attractivité de leur offre,

considérant que de nombreuses inconnues subsistent concernant le nombre d'écoles, d'options, d'élèves et de MDP impactés,

considérant que la ministre-présidente avait laissé entrevoir deux inflexions lors des débats budgétaires en séance plénière du 11 décembre 2024: d'une part, la

réalisation *a posteriori* d'un cadastre des écoles menacées de fermeture et des pertes d'emplois projetées et, d'autre part, la possibilité d'octroyer aux élèves des dérogations au cas par cas,

considérant que la ministre de l'Éducation propose d'opérationnaliser cette solution dans l'enseignement de promotion sociale, ce qui introduit une complexité administrative incompréhensible pour les écoles et les enseignants, sans garantie que cela fonctionne,

considérant qu'aucune précision n'est donnée ni sur les écoles et les filières concernés par cette solution ni sur sa durée,

considérant qu'aucun plan d'accompagnement individuel n'a encore été défini pour aider les élèves exclus de l'enseignement obligatoire à trouver une autre voie, voire à revoir complètement leur projet d'orientation,

considérant la mobilisation de 35 000 manifestants le 27 janvier 2025 à Bruxelles et la nécessité absolue de rétablir le dialogue avec tous les acteurs de l'enseignement,

considérant que des changements aussi importants ne peuvent être mis en place de façon déliée d'une réforme de l'orientation, de la réforme du post-tronc commun, du plan de lutte contre le décrochage scolaire ou encore d'une clarification consensuelle des périmètres d'intervention des acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle,

considérant la réponse de la ministre à l'interpellation, qui ne permet pas de rassurer sur les engagements du gouvernement,

demande au gouvernement:

de supprimer la triple réforme menaçant l'enseignement qualifiant,

de poursuivre en priorité l'allongement du tronc commun, la réforme de l'orientation, la réforme du post-tronc commun et l'instauration d'un plan global de lutte contre le décrochage scolaire,

de lancer un grand processus de concertation en vue de renforcer le paysage de l'offre de formations, en s'appuyant sur les forces de l'enseignement obligatoire autant que sur celles de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle, ainsi qu'en cherchant des partenariats et de la complémentarité entre ces trois opérateurs, et ce, dans un triple objectif: atteindre une plus grande cohérence; répondre aux besoins des élèves, en leur offrant un parcours simple, lisible, efficace, épanouissant et adapté à leurs particularités; offrir des parcours qui offrent de réelles perspectives d'emplois,

d'inclure l'ensemble des éléments suivants comme balises essentielles à tout projet de réforme que le gouvernement souhaiterait mener relativement à l'enseignement qualifiant: travailler à l'aune des chantiers susmentionnés; précéder toute

décision d'un cadastre des impacts de ses projets sur les écoles, sur les filières, sur les MDP et sur les élèves; laisser le temps nécessaire à tous les acteurs de réorganiser leur offre en conséquence; mettre en place un plan de reconversion des MDP impactés en veillant à les maintenir dans l'enseignement et dans des conditions d'emploi satisfaisantes; mettre en place un plan d'accompagnement des élèves impactés pour garantir la poursuite de leur parcours conformément à leurs attentes, en assurant que des alternatives adaptées, gratuites et situées à proximité puissent leur être proposées,

d'accélérer en urgence les travaux sur la transition sociale menés dans le cadre de l'allongement du tronc commun jusqu'en 3<sup>e</sup> année secondaire, et ce, en étroite collaboration avec Actiris et le FOREM et en y incluant des mesures d'accompagnement positives pour chaque MDP, temporaire ou statutaire, en perte partielle ou totale de charge,

de mener à bien le cadastre initialement prévu à la suite de l'adoption du décret "Gouvernance", en identifiant si des situations problématiques émergent et en y trouvant des solutions adéquates, de manière à revoir le texte si nécessaire

de reprendre une concertation active et approfondie avec l'ensemble des acteurs institutionnels, en ce compris les directions, pour parvenir à une solution respectueuse des différents intérêts, en ce compris celui des élèves, des parents et des enseignants.»

Le second projet de motion, signé par Mmes Pavet et Vidal et M. Bauwens, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, la réponse de Mme Valérie Glatigny, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de M. Martin Casier, intitulée "Mesures de restriction budgétaire dans l'enseignement qualifiant" et aux questions orales qui y étaient jointes,

vu la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit que, "pour que l'enseignement qualifiant soit perçu comme une voie d'excellence, nous devons améliorer sa qualité et son attractivité auprès des élèves, parents, entreprises et du grand public",

considérant les réformes de l'enseignement engagées par le nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la coupe budgétaire linéaire de 3 % dans le nombre total de périodes professeurs (NTPP) de l'enseignement qualifiant planifiée dans les décrets budgétaires pour l'année 2025,

considérant que cette coupe budgétaire aura comme conséquence inévitable de diminuer l'encadrement et donc de gonfler la taille des classes, ce qui aura des répercussions sur les conditions d'apprentissage des élèves,

considérant que cette diminution d'encadrement entraînera inévitablement des pertes d'emplois,

considérant que beaucoup de septièmes années de technique de qualification sont appelées à disparaître,

considérant que des représentants de fédérations de pouvoirs organisateurs déclarent que "la promotion sociale n'est pas prête à accueillir tous ces élèves du secondaire",

considérant l'incertitude qui pèse sur 2 700 options de l'enseignement qualifiant trop peu fréquentées selon le gouvernement,

considérant le risque que certaines écoles qui offrent un enseignement qualifiant doivent fermer parce que leur nombre d'élèves pourrait tomber sous les normes de maintien,

considérant le grand mouvement de protestation d'élèves et de professeurs qui se sont manifestés à la suite de ces réformes, notamment le 26 novembre, le 11 décembre, lors de la mobilisation nationale du 13 janvier, le 15 janvier, lors de l'énorme succès de la manifestation du 27 janvier et à l'occasion de nouvelles actions le 28,

considérant la protestation de 300 directeurs et directrices d'écoles du réseau libre confessionnel qui se sont rassemblés le lundi 9 décembre devant le siège du gouvernement,

considérant les demandes du front commun syndical contre la diminution du nombre d'enseignants et contre la restriction du périmètre de l'enseignement qualifiant,

considérant la demande du front commun syndical de maintenir le personnel statutaire en opposition à l'annonce du gouvernement d'arrêter le statut de professeur nommé dans l'enseignement,

considérant les nombreuses actions portées par des comités d'élèves inquiets pour leur avenir à Liège, Mons, Namur, Soignies, Gembloux, Tournai, élèves qui se sont mobilisés contre les fermetures d'options et la limitation de l'accès à la septième année,

considérant les compétences importantes, notamment de gestion, qui sont actuellement enseignées aux élèves de septième année et l'aspect indispensable de ses compétences pour devenir indépendant,

considérant l'évident manque de concertation autour des réformes de l'enseignement de la ministre Glatigny,

demande au gouvernement:

de revenir sur sa décision de couper 3 % du budget de l'enseignement qualifiant et de travailler dès à présent à la recherche active de solutions structurelles pour un financement de l'enseignement à la hauteur des besoins,

de maintenir les classes de septième année accessibles à tous les élèves, y compris ceux ayant obtenu leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS),

d'organiser une vraie concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les fédérations d'associations de parents, les représentants des enseignants et des élèves sur la gouvernance des options de l'enseignement qualifiant au lieu de mesures d'austérité qui forcent à fermer des options,

de conserver le système actuel qui n'empêche pas les élèves majeurs en décrochage de s'inscrire en troisième et quatrième années et de travailler main dans la main avec les directions, les fédérations d'associations de parents et les représentants des enseignants et des élèves sur cette question.

de garantir le maintien de la nomination des travailleurs de l'enseignement tout en envisageant des pistes concrètes de stabilisation plus rapide des nouveaux enseignants.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par M. Janssen et Mme Vandorpe, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de M. Martin Casier, intitulée "Mesures de restriction budgétaire dans l'enseignement qualifiant" et aux questions orales qui y étaient jointes,

considérant les mesures relatives à l'enseignement qualifiant contenues dans le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture,

considérant la poursuite de la concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs pour établir un cadastre des options de l'enseignement qualifiant et de leurs alternatives dans l'enseignement pour adultes et/ou les organismes de formation et/ou l'enseignement supérieur ou universitaire, ainsi que pour rechercher des solutions pour les filières qui ne connaîtraient pas d'équivalent en termes de formation ou de distance,

considérant qu'une clause de rendez-vous a été fixée par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, et par Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Éducation, à la fin du premier trimestre de l'année 2025 pour réaliser ledit cadastre,

considérant que les travaux de ce cadastre ont bien avancé et qu'il sera finalisé plus rapidement, d'ici au congé de détente,

passé à l'ordre du jour.»

*(M. Ibrahim Dönmez, vice-président, prend la présidence)*

## **6 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)**

### **6.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Enseignants mis en disponibilité»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, en février 2024, votre prédécesseure, Mme Caroline Désir, nous a appris qu'en 2023, dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles, 276 équivalents temps plein (ETP) avaient été mis en disponibilité par défaut total d'emploi ou perte partielle de charge. On parle ici d'enseignants nommés ou engagés à titre définitif et qui sont, en tout ou en partie, payés alors qu'ils n'ont pas ou pas suffisamment de charge. Cet état de fait existe depuis très longtemps et ne manque pas d'étonner, d'autant plus dans le contexte de pénurie que nous connaissons! D'après les chiffres dont je dispose, cela aurait coûté 13 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020-2021. Il est prévu que ces membres du personnel restent à la disposition de leur pouvoir organisateur.

Par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 octobre 2024 listant les tâches confiées à un membre du personnel mis en disponibilité par défaut total d'emploi ou mis en perte partielle de charge à disposition de son pouvoir organisateur, vous avez adopté une liste de 26 tâches pouvant être confiées à ces membres du personnel. Il est prévu qu'après concertation avec le membre du personnel, le pouvoir organisateur peut lui confier une à cinq tâches en son sein. Il est tout bonnement incroyable qu'une telle liste n'existait pas auparavant!

Combien d'équivalents temps plein ont-ils été mis en disponibilité par défaut total d'emploi ou perte partielle de charge durant l'année scolaire 2023-2024? Quel budget cela représente-t-il au total pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quels retours avez-vous des pouvoirs organisateurs à la suite de l'arrêté du 2 octobre 2024? Dans les faits, les ETP concernés ont-ils réellement été affectés à de nouvelles tâches? Vu qu'il ne s'agit que d'une possibilité et non d'une obligation pour les pouvoirs organisateurs, cela signifie-t-il que certains membres du personnel pourraient n'avoir aucune tâche à exercer tout en étant rémunérés?

Enfin, les membres du personnel écartés pour des faits disciplinaires sont-ils compris dans les chiffres précités? Combien sont-ils? Quelles tâches leur sont-elles attribuées, étant donné qu'ils sont écartés?

**Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale.** – D'après les

informations qui m'ont été communiquées par l'administration, le nombre d'ETP en disponibilité totale s'élevait à 41,7 pour un coût total de plus de 2,4 millions d'euros, et le nombre d'ETP en perte partielle de charge à 187,7 pour un coût total d'un peu plus de 12 millions d'euros. Vous avez donc raison de pointer le coût important de cette situation.

Concernant l'arrêté du 2 octobre 2024, mon administration m'informe qu'elle ne dispose pas de renseignements quant aux tâches attribuées aux membres du personnel enseignant mis en disponibilité par défaut d'emploi. En effet, aucune mesure ne prévoit la communication régulière et automatique de la liste des tâches à l'administration, mais j'envisage de remédier à cette carence afin de disposer de chiffres, étant donné la pénurie de professeurs dans nos écoles. Je vais donc solliciter de mon administration un mécanisme permettant d'être au fait de ces informations.

L'octroi de tâches par le pouvoir organisateur est une possibilité et non une obligation. Il relève donc du choix du pouvoir organisateur. Chaque membre du personnel enseignant mis en disponibilité par défaut d'emploi bénéficie d'une subvention-traitement d'attente, qu'il reçoive ces tâches ou pas.

L'administration m'a par ailleurs fait savoir qu'elle ne possède pas de chiffres du personnel écarté pour des faits disciplinaires compte tenu du fait que cette information ne figure pas dans les déclarations de disponibilité. Cela aussi n'a pas manqué de m'étonner; je demanderai donc à l'administration de me faire parvenir ces chiffres. Par ailleurs, aucune tâche ne peut être confiée aux membres du personnel pendant la période d'effectivité de leur sanction disciplinaire, le principe étant un écartement de l'établissement scolaire lorsque les griefs relèvent de manquements à leurs devoirs. Dans une majorité des cas, ces griefs sont des faits graves, notamment des faits de mœurs. Une remise au travail durant la période d'écartement serait contraire au principe même de la sanction disciplinaire et pourrait attenter au bon fonctionnement des établissements et à l'intégrité des élèves.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, je suis étonnée d'apprendre que l'administration ne dispose pas de ces chiffres et je vous remercie donc de prendre les choses en main. Ma question aura eu au moins le mérite d'attirer votre attention et celle de l'administration. En temps de pénurie, ce nombre de 276 ETP relevé en 2023 est incroyable, surtout que rien n'était prévu avant l'arrêté que vous avez pris en octobre dernier. Je continuerai de suivre cette situation et je ne manquerai pas de vous réinterroger à ce sujet.

## **6.2 Question de Mme Dorothee Rodder, intitulée «Diffusion et normalisation des idées d'extrême droite»**

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, il n'aura échappé à personne que la parole se libère et que certains propos flirtent avec les limites des lois

anti-discrimination en vigueur dans notre pays. Certaines idées de l'extrême droite qui auraient été combattues autrefois par l'ensemble des partis, se diffusent dans le débat public jusqu'à une certaine forme de normalisation. Ce mouvement a conquis les États-Unis, gangrène l'Europe et se propage dorénavant chez nous. Il y a lieu de faire barrage à ces idées et de condamner toutes les récupérations opportunistes et irresponsables que certains font de ces thèmes qui mettent à mal les fondements même de notre démocratie.

Preuve du danger de la radicalisation et de la normalisation de certains discours, l'ancien ministre de la Justice a récemment annoncé l'arrestation d'un suspect de 14 ans en raison d'un projet d'attentat contre une mosquée. Le jeune garçon adhérait à une mouvance d'extrême droite. Il apparaît, selon les informations communiquées par le parquet, qu'il a été placé en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ).

Madame la Ministre, ce fait me permet de faire le point avec vous sur la diffusion des idées d'extrême droite en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur le risque de passage à l'acte violent.

Comment les élèves sont-ils sensibilisés à cette problématique au cours de leur parcours scolaire? De quelles formations les enseignants peuvent-ils bénéficier pour aborder ces questions en classe? Quel plan d'action ce gouvernement entend-il instaurer au sein de nos écoles pour lutter contre la diffusion et la normalisation des idées d'extrême droite?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, la diffusion et la normalisation des idées extrémistes – de droite comme de gauche – constituent une question sociale majeure qui réclame une vigilance accrue et une action résolue de la part des pouvoirs publics.

L'éducation joue un rôle fondamental dans la prévention de la diffusion des idées extrémistes et dans la consolidation des valeurs démocratiques. Plusieurs dispositifs existent afin de permettre aux élèves d'acquérir une pensée critique et autonome. Le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) dès l'enseignement secondaire les amène à développer un esprit critique face aux discours haineux, aux stéréotypes et aux préjugés.

Des unités d'apprentissage spécifiques abordent les stéréotypes, les préjugés, les discriminations ainsi que les processus démocratiques. L'enseignement de l'histoire met en avant l'analyse des régimes totalitaires et les dangers du populisme, tandis que les sciences économiques et sociales permettent d'analyser les phénomènes sociaux contemporains, notamment la montée des extrêmes. L'approche éducative inclut également des projets pédagogiques et des activités citoyennes en partenariat avec des associations et institutions engagées dans la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs démocratiques.

Les enseignants bénéficient d'un accompagnement spécifique pour aborder ces thématiques en classe. Des formations continues sont proposées afin de leur donner les outils nécessaires pour traiter des discours extrémistes et promouvoir le débat démocratique. De plus, des ressources pédagogiques adaptées sont mises à leur disposition pour leur permettre d'animer des discussions sur la radicalisation et les mécanismes de désinformation.

Le gouvernement a inscrit la lutte contre l'extrémisme et la défense des valeurs démocratiques dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC) 2024-2029. À cet effet, l'éducation à la citoyenneté et aux médias est renforcée afin de donner aux élèves les moyens d'analyser les discours extrémistes et complotistes. Un climat scolaire apaisé est encouragé à travers des dispositifs de prévention des violences et du harcèlement, contribuant ainsi à limiter l'influence des discours extrémistes sur les jeunes.

Le gouvernement soutient également des centres de ressources et des projets avec des animations disponibles pour les écoles. Ces animations ont pour but de travailler à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, ainsi que des faits de résistance et des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.

Madame la Députée, soyez assurée que la Fédération Wallonie-Bruxelles prend cette question très au sérieux et continue de travailler activement à la mise en œuvre de stratégies éducatives visant à préserver nos jeunes de l'influence des idéologies extrémistes.

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, la lutte contre les extrémismes est plus que jamais d'actualité et nous devons vraiment tous emboîter le pas. Lors de notre débat sur les auditions, la question de l'extrême droite n'a pas été formulée comme telle dans le courrier du MR, lequel se focalisait uniquement sur les extrémismes religieux. Cela mériterait toutefois d'être pris en considération dans le cadre de la liberté de parole politique qui revêt une visibilité accrue et particulièrement inquiétante dans l'espace public, davantage peut-être que celle du radicalisme religieux.

**6.3 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Accès aux études supérieures pour les élèves de l'enseignement qualifiant»**

**6.4 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Quel accès aux études supérieures pour les élèves de l'enseignement qualifiant?»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Dans l'avis n° 3 du Groupe central (GC) du Pacte pour un enseignement d'excellence, adopté en 2017 par les acteurs institutionnels

de l'enseignement et le gouvernement composé du PS et du cdH, il est indiqué sous l'intitulé «*Certification du parcours qualifiant et accès à l'enseignement supérieur*» que, «dans la droite ligne de la logique de la revalorisation de l'enseignement qualifiant, le GC considère que la réussite de cette filière devrait mener à un "CESS", un certificat d'enseignement secondaire supérieur, en bonne et due forme. Toutefois, au contraire du certificat sanctionnant la réussite de la filière de transition, et dans la logique de la nécessaire clarification de l'objet de la filière de qualification par rapport à la filière de transition, ce "CESS" ne donnerait pas accès en tant que tel à l'enseignement supérieur. Pour accéder à l'enseignement supérieur, une épreuve complémentaire serait organisée à la fin de la 6<sup>ème</sup> ou une formation complémentaire pourrait être suivie après la fin de la filière qualifiante dans le cadre d'une 7<sup>ème</sup> année d'enseignement de plein exercice ou dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale. En toutes hypothèses, une telle formation paraît trop lourde au GC pour pouvoir être suivie en même temps que les trois années de la filière de qualification.»

Lors de la précédente mandature, votre prédécesseure, Caroline Désir, a constitué un groupe de travail consacré à l'après-tronc commun. Le rapport final de ce groupe de travail propose «la maîtrise d'un bagage commun sanctionné par un CESS commun aux deux voies et la maîtrise d'une formation spécialisée sanctionnée par un certificat spécifique destinée à se former à un métier ou se préparer à la poursuite d'études supérieures: (1) un certificat de transition (CT) validerait un parcours dans une option de la voie de transition et donnerait accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long et (2) un certificat de qualification (CQ) – dont les épreuves seront co-construites avec les acteurs des secteurs professionnels – validerait un parcours dans une OBG [(option de base groupée)] de la voie qualifiante, donnant accès à un métier ou un groupe de métiers ou donnant accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long si le domaine d'études envisagé est en continuité avec le certificat obtenu. Il sera par ailleurs veillé aux conditions dans lesquelles les élèves détenteurs d'un CT ou d'un CQ peuvent acquérir le second certificat.»

Que de fausses informations dans la rue! Que de fausses informations de la part des partis de l'opposition et des syndicats! Cet élément est inscrit noir sur blanc dans le Pacte pour un enseignement d'excellence et dans les conclusions d'un groupe de travail constitué par Mme Désir. Le gouvernement actuel a repris le passage du texte en question dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC) et s'est engagé à examiner l'orientation précitée, sans prendre position.

Madame la Ministre, le gouvernement a-t-il examiné cette orientation émanant du Pacte et du groupe de travail consacré à l'après-tronc commun? Dans l'affirmative, quel en est le résultat? Comment le parcours d'enseignement qualifiant sera-t-il certifié? Enfin, cette certification permettra-t-elle de poursuivre des études supérieures dans tous les domaines? Au contraire, ceux-ci seront-ils limités en fonction de l'OBG suivie par l'élève dans l'enseignement secondaire?

**Mme Manon Vidal (PTB).** – Madame la Ministre, l'accord de gouvernement indique que vous souhaitez instaurer un nouveau diplôme spécifique aux élèves de l'enseignement qualifiant, appelé certificat de qualification (CQ).

Vous avez plusieurs fois expliqué que ce certificat ne constituera pas un frein à la continuité des études pour ces élèves. Pour reprendre l'exemple que vous avez donné, un élève ayant terminé sa sixième année de technique de qualification (TQ) dans la filière de restauration pourrait continuer son cursus avec une spécialisation en œnologie – en passant, l'œnologie dépend de l'enseignement pour adultes, et non du supérieur.

Selon la DPC, les élèves de l'enseignement qualifiant auront un choix d'études limité. Dès 14 ans, ils devront choisir leur futur métier. Je ne sais pas ce qu'il en était pour vous, mais moi, quand j'avais 14 ans, je changeais d'avis tous les jours sur le métier que je souhaitais exercer: vétérinaire, chanteuse ou encore astronaute! Aujourd'hui, les élèves de l'enseignement qualifiant pourraient voir leur accès à l'université et aux hautes écoles réduit. Cela va purement et simplement renforcer les inégalités et distiller chez ces jeunes l'idée selon laquelle ils ne doivent pas rêver de faire de grandes études.

Je citerai un exemple qui illustre l'absurdité de votre mesure. À Tubize, dans la haute école qui forme les enseignants, près de la moitié des futurs professeurs sortent d'une septième année de TQ et n'était donc pas, au départ, dans une filière devant les amener vers ce métier. Or, ces futurs travailleurs et ces futures travailleuses pourraient limiter la pénurie d'enseignants.

D'une part, la DPC prévoit l'instauration d'un CQ restreignant l'accès à l'enseignement supérieur aux options fréquentées par le jeune dans l'enseignement secondaire. D'autre part, je lis dans une déclaration de votre parti: «Un élève du qualifiant ayant décroché son CESS, pourra poursuivre son parcours, sans restriction, en ce compris dans l'enseignement supérieur (haute école, université,...)» Pouvez-vous m'éclairer sur cette contradiction? Quels éléments sont-ils vrais? Le gouvernement a-t-il changé d'avis par rapport à la DPC sur ce point?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les conclusions des travaux du Pacte ont recommandé de restreindre l'accès à l'enseignement supérieur aux élèves qui obtiendraient leur CESS à l'issue d'un parcours dans l'enseignement qualifiant. Le gouvernement a pris note de cette orientation, mais a décidé de ne pas suivre cette voie.

Je confirme donc la décision de maintenir l'accès à l'enseignement supérieur pour un ou une élève qui a obtenu le CESS au terme d'un parcours dans l'enseignement qualifiant, et ce, dans les mêmes conditions qu'un élève l'ayant obtenu au terme d'un parcours dans l'enseignement de transition. Il me semble difficile de prétendre vouloir revaloriser l'enseignement qualifiant et faire en sorte qu'il soit

perçu comme une orientation positive soutenue par tous, y compris les parents, si ce type d'enseignement ne donne plus accès à l'enseignement supérieur. Les élèves qui obtiendront leur CESS à l'issue d'un parcours dans l'enseignement qualifiant auront donc bien accès à l'enseignement supérieur.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, il était bon de clarifier les choses dans notre commission. Comme pour d'autres sujets qui font l'objet de tracts pour le moment, il convient de rappeler l'historique des faits. Il est trop facile de taper sur le gouvernement, alors que la DPC 2024-2029 reprend, noir sur blanc, un passage du Pacte, passage qui avait d'ailleurs été repris par un groupe de travail constitué à l'époque par Caroline Désir.

En tant que juriste, j'estime qu'il faut faire preuve de bonne foi. Certains représentants syndicaux que j'ai rencontrés m'ont dit qu'ils se fichaient de ce qui est écrit dans le Pacte. Or, ils doivent se rappeler qu'ils ont signé ce texte à l'époque. Peut-être sont-ils revenus entretemps sur leurs revendications, mais, dans ce cas, ils ne doivent pas tout mettre sur le dos des «méchants» partis de la majorité.

Par ailleurs, je partage votre avis et j'aimerais disposer de chiffres qui montrent, par exemple, que tous les élèves optant pour l'enseignement qualifiant ont raté leurs études supérieures. J'aimerais connaître les chiffres sur lesquels les opérateurs de l'enseignement se sont basés pour privilégier cette orientation. En tout cas, ce n'est pas en limitant l'accès aux études supérieures que l'on revalorisera l'enseignement qualifiant. Je ne manquerai pas de transmettre vos réponses aux acteurs de terrain et aux parents, pour mettre fin à leur inquiétude. J'espère que les autres partis ont bien entendu vos propos et diffuseront la véritable information.

**Mme Manon Vidal (PTB).** – Madame la Ministre, je me réjouis d'entendre que vous revenez en arrière. Vous le faites, parce que vous voyez à quel point ce qui était écrit noir sur blanc à la page 22 de la DPC était en fait l'équivalent d'une liste de bonnes résolutions pour la nouvelle année, une liste sur laquelle on écrit quelque chose avant de voir ce qu'on en fera réellement.

Vu l'ampleur de la mobilisation des jeunes et des enseignants qui ne sont absolument pas d'accord avec la DPC, vous êtes obligée de faire marche arrière. Aujourd'hui, vous avez bien confirmé qu'aucun jeune ne verra les portes de l'enseignement supérieur se fermer devant lui.

*(Mme Stéphanie Cortisse, présidente, reprend la présidence)*

### **6.5 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Bénévolat dans les écoles»**

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Dans une récente étude, la Fondation Roi Baudouin rappelle que le volontariat constitue un indicateur clé de la vitalité d'une société, ainsi qu'un puissant levier citoyen. Cette étude révèle que plus de

300 000 personnes en Wallonie et à Bruxelles et plus de 500 000 personnes en Flandre sont bénévoles, ce qui représente plus de 2 % du volume de travail rémunéré. Ce constat laisse entrevoir un potentiel de croissance important, notamment dans les secteurs clés de l'éducation et de la formation.

Parmi les initiatives structurantes, soulignons celle de l'ASBL Les Aidants Bénévoles Scolaires (Les ABS). Cette association accompagne les écoles dans le développement d'une véritable culture d'accueil du bénévolat, au service direct des élèves. Grâce à son travail, les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en mesure d'accueillir des citoyens désireux de s'impliquer en leur offrant un cadre structuré répondant aux besoins concrets des équipes pédagogiques. Cette dynamique vise à favoriser une implication citoyenne constructive et pérenne qui bénéficie à la fois aux élèves, aux équipes pédagogiques et aux bénévoles eux-mêmes.

De telles initiatives sont les bienvenues, car les écoles ont besoin de soutien et de nombreux bénévoles sont prêts à s'engager. Une association comme Les ABS permet de les mettre en relation. Cette ASBL a déjà reçu des propositions concrètes visant à renforcer sa visibilité, mais ma question se veut plus générale et concerne l'ensemble du secteur du bénévolat dans les écoles, pour lequel un renforcement pourrait être bénéfique.

Madame la Ministre, comment le gouvernement pourrait-il soutenir et amplifier le bénévolat dans les établissements scolaires? Comment convaincre davantage d'écoles et de citoyens engagés de participer à de telles initiatives? Des plateformes de mise en relation pourraient-elles être créées pour mieux connecter les établissements scolaires aux citoyens demandeurs?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le bénévolat, plus particulièrement dans le secteur de l'éducation, est un aspect essentiel de notre société. La question de la mise en relation des bénévoles avec les écoles est un sujet qui me tient à cœur. C'est pourquoi j'ai rencontré dernièrement les membres de l'ASBL Les ABS. Cette association offre un accompagnement structuré aux écoles, en facilitant l'accueil de bénévoles. Son soutien contribue à alléger les tâches des équipes éducatives, à réduire leur charge mentale, à améliorer la qualité de l'enseignement et du climat scolaire. Cette initiative est d'autant plus précieuse face aux défis actuels que rencontre l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment la gestion de l'hétérogénéité des élèves.

Plusieurs actions sont actuellement en cours pour soutenir cette dynamique, faciliter cette connexion, systématiser ces démarches et attirer de nouveaux bénévoles. L'administration collabore actuellement avec cette association pour promouvoir ces projets et les rendre plus visibles, par différents canaux, comme le portail [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), le magazine «*PROF*» et d'autres supports de communication. Par ailleurs, mon cabinet analyse actuellement les différentes

possibilités de soutenir financièrement ces projets afin qu'ils se développent davantage. Je suis convaincue que le bénévolat est un levier, parmi tant d'autres, pour apporter un soutien à la réussite scolaire de nos élèves. Je reste engagée pour encourager cette dynamique dans nos écoles.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, je suis heureux que cette initiative vous tienne à cœur et que vous travailliez avec l'administration à assurer la visibilité des projets de ce type. En effet, dans le contexte actuel, les écoles ont besoin de ce soutien et il est important de renforcer le lien entre le monde scolaire, les parents et les jeunes.

**6.6 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «*Quel futur pour l'accès au barème 501 des enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)?*»**

**M. Ibrahim Dönmez (PS).** – La circulaire 9416 du 24 janvier 2024 prévoit l'organisation de nouveaux modules de formation, en vue de permettre à certains enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) d'accéder au barème 501. Ces enseignants doivent être porteurs d'un titre requis fondé soit sur un diplôme de master à finalité didactique, soit sur un master complété par l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit par ailleurs de restreindre l'accès au barème 501 avec effet rétroactif.

Madame la Ministre, quelle est la portée de cette mesure concernant l'ESAHR? Pour accéder à la fonction d'enseignant et être rémunéré au barème 501, les enseignants de l'ESAHR, doivent être porteurs d'un titre de niveau master. Devront-ils prêter plus de périodes pour maintenir leur accès à ce barème? Maintiendrez-vous les conditions d'accès au barème 501 pour les enseignants de l'ESAHR? Pouvez-vous rassurer les enseignants de l'ESAHR dans les deux cas?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, la circulaire 9416 annonce effectivement l'organisation de nouveaux modules, afin de permettre aux enseignants de l'ESAHR qui possèdent un titre de master didactique ou un master accompagné d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) d'accéder au barème 501. De mars à juin 2025 sont prévus huit modules de formation auxquels 200 enseignants pourront participer.

La DPC prévoit d'instaurer un barème intermédiaire entre le 301 et le 501, sans mentionner de restriction, avec effet rétroactif. Elle prévoit aussi qu'il sera demandé aux enseignants qui sont déjà détenteurs du 501 ou qui voudraient y prétendre d'effectuer des tâches supplémentaires dans le cadre de fonctions spécifiques, afin d'améliorer la qualité des apprentissages des élèves. Cependant, nous n'en sommes pas encore là.

À ma demande, plusieurs groupes de travail se constitueront prochainement afin d'étudier toutes les questions liées au statut et à la carrière des membres du personnel, y compris ceux de l'ESAHR. Ces groupes de travail impliqueront les syndicats.

À l'heure actuelle, il n'est donc pas demandé aux enseignants de l'ESAHR de prêter plus que les périodes qui constituent leur charge. Il n'est pas prévu de supprimer leur condition d'accès au barème 501.

**M. Ibrahim Dönmez (PS).** – Madame la Ministre, l'accès au barème 501 pour les enseignants de l'ESAHR est un acquis précieux de la législature précédente. Nous sommes inquiets des intentions inscrites dans la DPC qui laissent présager d'un retour en arrière pour les enseignants titulaires d'un barème 501. Nous ne comprenons pas encore très bien les intentions du gouvernement sur la concrétisation de ces mesures. Nous resterons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

### **6.7 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «*Spending review sur les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR)*»**

**M. Ersel Kaynak (PS).** – La note relative à la revue des dépenses (*spending review*) adoptée dans le cadre du décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 prévoit le lancement, par le gouvernement, d'une évaluation des disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR). Validée par le gouvernement, cette note indique que le maintien de ce régime en Fédération Wallonie-Bruxelles a un double impact: il aggrave la pénurie d'enseignants et représente une charge budgétaire élevée. Selon la note toujours, l'évaluation des DPPR a pour objectif d'assurer une meilleure maîtrise des coûts, d'adapter le régime aux impératifs de pénurie et de continuité des services, d'analyser l'impact sur l'allongement des carrières et de proposer des ajustements au dispositif actuel.

Madame la Ministre, les objectifs de la revue des dépenses sur les DPPR ont-ils évolué ou sont-ils restés identiques à ce qui était inscrit dans le décret voté par la majorité? Pouvez-vous rassurer les membres du personnel qui s'inquiéteraient à la lecture de cette ambition de modifier le dispositif actuel, en leur affirmant clairement que le gouvernement MR-Engagés ne touchera pas aux DPPR dans les années à venir? Enfin, où en est la revue des dépenses annoncée et quel est le calendrier de travail de vos services?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, avant toute chose, rappelons que la revue des dépenses est un processus instauré par le précédent ministre du Budget, Frédéric Daerden. Ce processus prévoit l'analyse annuelle des dépenses existantes inscrites de manière récurrente dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il doit permettre de formuler des options politiques permettant au gouvernement d'aligner les dépenses sur ses

priorités et d'améliorer l'efficacité des programmes de dépenses. La revue des dépenses est donc un processus interne à l'administration; il s'applique de manière régulière à différentes thématiques dans une optique d'amélioration continue. Le choix des thématiques explorées ne préjuge en rien de l'aboutissement des travaux ni des pistes de propositions d'amélioration qui pourraient en résulter.

Alors que ma prédécesseure s'était intéressée aux congés pour prestation réduite, j'ai décidé de suivre la proposition faite par mon administration et validée par le Comité de direction du ministère, à savoir l'analyse des DPPR comme thème de cette revue des dépenses concernant l'enseignement obligatoire. Les DPPR représentent une caractéristique de la carrière enseignante permettant de réduire le temps de travail des enseignants en fin de carrière, voire d'être mis en disponibilité totale avant l'âge légal de la retraite, et ce, moyennant une diminution partielle de salaire. Ce dispositif financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà fait l'objet d'une revue par Mme Simonet en 2011, dans le but d'en rendre l'accès plus strict. En Flandre, ce dispositif a récemment été abrogé, hormis pour les enseignants maternels.

Dès lors, alors que le mécanisme des DPPR n'a plus été revu depuis près de quinze ans et étant donné le contexte de pénurie d'enseignants, d'allongement des carrières, d'augmentation de l'absentéisme, de création d'autres dispositifs de mise en disponibilité et de déficit budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il nous a paru important de nous assurer de la compréhension des implications budgétaires exactes des DPPR, de ses conséquences concrètes sur le manque d'enseignants en classe et des éventuels transferts de personnel entre les différents types de mise en disponibilité et la DPPR. Cela nous permettra d'assurer une gestion saine et transparente des ressources humaines et des finances de la Fédération.

Pour vous donner un ordre de grandeur, quelque 3 000 équivalents temps plein (ETP) bénéficient des DPPR, ce qui représente un coût de 80 millions d'euros. Il serait irresponsable de ne pas s'assurer de la bonne compréhension des différentes questions humaines et budgétaires qui y sont liées. Cela ne préjuge en rien d'une adaptation ou d'un amendement du dispositif tel qu'organisé actuellement; notre DPC n'évoque d'ailleurs pas ce point. Le mécanisme de revue des dépenses fournira un premier rapport intermédiaire au début du mois d'avril 2024, ainsi qu'un rapport final en septembre ou octobre 2024. D'ici le rapport intermédiaire, la Cellule «Revue des dépenses» opère de manière autonome et sans interactions avec mon cabinet, afin d'assurer son indépendance dans cette évaluation.

Assurer une fin de carrière soutenable pour les enseignants demeure une priorité afin de renforcer l'attractivité du métier. C'est pourquoi, au-delà des DPPR et autres mises en disponibilité, mon intention n'est autre que d'améliorer la fin de carrière des enseignants. Il s'agit de permettre à ces derniers de rester plus longtemps dans la carrière enseignante en leur réservant, par exemple, certains types d'activités ou missions. Les mesures de ce type seront discutées avec les

organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs dans le cadre des groupes de travail concernant la lutte contre la pénurie.

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos explications historiques et concernant la Flandre, même si elles ne nous rassurent pas. Ma question avait simplement pour but de vous permettre de rassurer les enseignants quant à cette opportunité qui existe aujourd’hui dans la législation, mais vous n’êtes pas en mesure de le faire. Nous avons donc toujours cette crainte par rapport aux ambitions affirmées par votre gouvernement quant aux fins de carrière. Si vous évoquez la possibilité d’améliorer la fin de carrière des enseignants, vous avez toujours l’objectif de les maintenir plus longtemps en activité.

Nous craignons le cumul de l’ensemble des mesures qui sont annoncées tant par votre gouvernement que par le nouveau gouvernement Arizona. C’est un véritable bain de sang social pour les enseignants qui se prépare! Vous dites que vous veillerez au maintien des salaires, mais nos craintes portent davantage sur les statuts, les pensions et les DPPR. Manifestement, eu égard à ce dernier point, la situation n’est pas très claire quant aux charges de travail. Vous venez aussi d’insister sur le fait que les titulaires du barème 501 devront travailler un peu plus. L’accès à ce même barème sera aussi plus difficile. Nous ne sommes pas rassurés, nous ne sommes pas dupes et il en va de même pour les acteurs de terrain. Nous serons attentifs aux différents textes qui seront déposés à ce sujet.

### **6.8 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Préparation de la Fédération Wallonie-Bruxelles face aux mesures du gouvernement Arizona»**

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, lorsque nous avons déposé notre question mardi dernier, les négociations allaient bon train à l’échelon fédéral, mais elles n’étaient pas encore clôturées. Plus les semaines passaient et plus l’actualité nous alertait sur le fait que les partis de la majorité envisageaient des mesures qui auraient un impact majeur sur notre institution et sur ses secteurs.

À chaque fuite sur les notes de travail du formateur, nous avons l’impression que le ton se durcissait à l’égard des enseignants et des services publics. La liste des horreurs ne cessait de s’allonger et nous nous demandions où cela allait s’arrêter.

L’actualité du week-end a mis un terme aux spéculations. L’accord de gouvernement de la coalition Arizona souligne clairement l’allongement de la carrière de tous les enseignants et une réduction de plusieurs centaines d’euros du montant de leur pension.

Madame la Ministre, dans votre argumentaire sur les grèves enseignantes, vous ne le niez d’ailleurs pas. Vous vous contentez encore une fois de renvoyer vers la négociation fédérale. Votre parti a repris exactement la même formulation. On se demande s’il y a un pilote francophone dans l’avion.

La question était en effet de savoir si le parti de la ministre de l'Éducation et celui de la ministre-présidente allaient s'opposer ou pas à ces projets de l'Arizona, car ils en avaient le pouvoir. Toutefois, ils n'ont rien empêché sur le fond.

En tant que ministre de l'Éducation, êtes-vous favorable aux mesures inscrites dans l'accord de la majorité Arizona et, le cas échéant, quelles démarches pensez-vous entamer pour défendre vos membres du personnel? Dans l'optique de vous préparer aux conséquences de ces mesures, avez-vous fait calculer leur impact pour les enseignants? Pouvez-vous nous dire si elles sont compatibles avec le maintien des disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR) dans leur formule actuelle ou si des incidences sont attendues sur ce front?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, tout d'abord, je ne peux que me réjouir qu'un accord de gouvernement ait été scellé au niveau fédéral. En plus de lever l'incertitude sur les futures politiques menées à l'échelon fédéral, cela permettra à notre pays de faire face aux différents défis qui se présentent à lui et, en particulier, d'assurer la viabilité du système des pensions.

Après une première lecture, il s'agit d'un accord de gouvernement responsable, ambitieux et comprenant de larges réformes structurelles, à l'image de la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui est la nôtre.

Ce projet d'accord de gouvernement comporte un volet de réforme des pensions qui s'inscrit dans un contexte où, «en l'absence de changements politiques majeurs, la viabilité financière des pensions belges est sérieusement menacée». Le projet d'accord souligne encore «qu'il est essentiel que la Belgique prenne dès à présent les bonnes mesures pour réformer le système de pension et garantir un système durable et équitable pour les générations futures». Pour ce faire, le projet d'accord prévoit que «les régimes dérogatoires et les systèmes avantageux seront progressivement supprimés afin d'aboutir à un système de pension plus transparent et plus équitable. Le maintien des droits acquis restera essentiel, et une transition progressive sera garantie pour permettre à toutes les personnes concernées de s'adapter». Le projet d'accord prévoit également que ce système sera fait avec la contribution essentielle des partenaires sociaux.

La matière des pensions, en ce compris celle des personnels de l'enseignement, relève des compétences de l'État fédéral comme précisé à l'article 127 de la Constitution. Il nous appartiendra dès lors de nous conformer aux orientations et textes législatifs qui seront adoptés. La fin des régimes préférentiels concernera progressivement, au même titre que les autres catégories de fonctionnaires, les personnels de l'enseignement.

Trois éléments principaux sont à noter. Tout d'abord, la suppression des tantièmes préférentiels pour les catégories de fonctionnaires qui en bénéficiaient.

Ensuite, le maintien pour les personnels de l'enseignement du coefficient d'augmentation, même s'il sera réduit à 1,025; enfin, le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les dix dernières années de la carrière. Je souligne que ces trois éléments seront progressivement déployés et sans perte de droits déjà acquis. En effet, la modification des tantièmes préférentiels n'aura aucun impact rétroactif et prendra place à partir de 2027. Ensuite, l'abaissement du coefficient d'augmentation prendra son plein effet en 2032 seulement et, enfin, le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière prendra son plein effet en 2062. Par ailleurs, il est prévu que ces éléments soient compensés par l'établissement d'un second pilier de pension.

En ce qui concerne le dispositif de DPPR qui permet une mise en disponibilité complète ou partielle en amont de l'âge légal de la retraite défini par l'échelon fédéral, celui-ci est organisé et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et demeure compatible avec la réforme des pensions au niveau fédéral.

Monsieur le Député, voici les premiers éléments de clarification que je peux apporter à ce stade sur les orientations prises par le nouveau gouvernement fédéral en ce qui concerne la pension des personnels de l'enseignement. Je me mettrai rapidement en contact avec nos interlocuteurs du gouvernement fédéral pour préciser le plus rapidement possible ces orientations.

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, merci pour votre réponse qui contient quelques éléments positifs, notamment par rapport aux droits acquis, pour que les droits des enseignants pensionnés ou proches de la pension soient maintenus, et aussi par rapport au second pilier et au DPPR, que vous annoncez comme étant compatibles.

D'autres éléments, que vous avez reconnus, auront un impact significatif sur la carrière des enseignants et sur leur pension, notamment sur la période prise en compte pour le calcul de la pension: non plus les dix dernières années, mais l'ensemble de la carrière, ce qui réduira fortement les montants reçus. Ainsi, un enseignant nommé dans le secondaire avec un diplôme de bachelier perdra environ 20 % de sa pension à son départ à la pension après 42 années, ce qui représente une perte d'environ 800 euros brut. C'est un montant conséquent. Les enseignants qui se dirigent vers cette carrière doivent savoir qu'ils auront une sérieuse diminution de leur pension après les mesures annoncées par le gouvernement Arizona. C'est sans compter la suppression des tantièmes préférentiels, ce qui imposera aux enseignants de travailler un minimum de deux ans supplémentaires pour partir à la pension ou prendre une pension anticipée. Ces mesures sont inacceptables pour nous.

Nous aurions espéré, Madame la Ministre, que vous plaideriez auprès des collègues de votre parti et du futur gouvernement fédéral pour des mesures de maintien du statut et des avantages liés à la pension des enseignants.

### **6.9 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Procédure d'inscription en première année secondaire commune»**

**M. Ibrahim Dönmez (PS).** – Madame la Ministre, ce lundi 27 janvier a marqué le début de la procédure d'inscription en première année secondaire commune, un moment aussi important que stressant pour de nombreux parents d'élèves.

Ces dernières années, grâce au travail des gouvernements précédents en faveur de la création de places et sous l'effet de l'évolution démographique, on a assisté, principalement à Bruxelles, à une diminution de la tension dans le processus des inscriptions. Pour autant, tous les élèves n'ont évidemment pas obtenu l'école de leur premier choix et on a continué à observer des situations très compliquées pour certains d'entre eux.

Le décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions») reste donc nécessaire, non seulement pour répartir les élèves sur une base objective dans les écoles où il y a plus de demandes que d'offres, mais aussi pour garantir la transparence des procédures et contribuer à une plus grande mixité dans les écoles.

Ma première question, Madame la Ministre, porte sur les chiffres qui sont déjà à votre disposition et qui nous permettraient d'anticiper les tendances se dessinant pour la procédure qui vient de s'ouvrir. Par exemple, quel est le nombre de places déclarées à Bruxelles et dans les différentes zones de Wallonie pour la rentrée 2025 et quelle est l'évolution par rapport aux places déclarées les années précédentes? Combien de formulaires uniques d'inscription (FUI) ont-ils été distribués et, dès lors, quel est le nombre de demandes d'inscriptions attendu à Bruxelles et dans les différentes zones de Wallonie?

Par ailleurs, cette année 2025 connaîtra un changement avec la fin du célèbre «Bonus Berchem». Le critère qui protégeait les habitants de Berchem-Sainte-Agathe dans leurs choix en raison de l'absence d'école secondaire sur leur territoire est en effet appelé à s'éteindre. Cette suppression était liée à l'ouverture concomitante d'une école relevant du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) dans ladite commune. Or, il me revient que l'ouverture de cette école vient d'être repoussée d'un an. Quelles seront donc les conséquences pour les élèves et les parents de cette commune? Est-ce qu'une solution leur sera apportée par votre administration, étant entendu qu'ils vont devoir apprivoiser de nouvelles stratégies dans le processus?

Enfin, j'aimerais vous entendre sur la manière dont vous allez poursuivre le travail pour renforcer l'attractivité des écoles qui peinent encore aujourd'hui à trouver leur public, pendant que d'autres ont des listes d'attente particulièrement longues. Si le défi démographique est moindre que par le passé, il n'en demeure pas moins qu'il reste un énorme travail à réaliser pour que la demande de places se répartisse mieux entre les écoles et pour qu'une réelle mixité sociale se

développe partout. C'est un chantier qui appartient aux pouvoirs organisateurs, bien entendu, mais le pouvoir régulateur peut lui aussi apporter sa pierre à l'édifice, comme il a tenté de le faire par le passé grâce à différentes impulsions.

Quelles sont les ouvertures de places qui restent programmées dans les prochaines années? Enfin, pouvez-vous m'indiquer si vous comptez stabiliser le décret «Inscriptions» dans sa version actuelle, à la suite du large travail de révision mené durant la précédente législature avec votre parti, ou si une nouvelle révision est prévue?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, la procédure d'inscription en première année secondaire est en effet un moment clé pour les élèves et leur famille. Comme chaque année, tout est mis en œuvre pour garantir un processus fluide, transparent et équitable pour tous les élèves.

En vue de la rentrée en 2025-2026, 52 541 FUI ont été générés et envoyés aux écoles primaires au début du mois de janvier, soit 768 de moins qu'en 2024. Cette diminution concerne principalement la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que les zones de Liège et de Namur. Entre le 6 et le 24 janvier 2025, 825 FUI complémentaires ont été créés pour des élèves qui ne figuraient pas dans le comptage initial du 30 septembre 2024, soit des élèves venant d'autres communautés linguistiques, scolarisés à l'étranger, dans une école privée, etc.

Concernant les places déclarées en première année commune, les 480 implantations de l'enseignement secondaire ont annoncé un total de 59 598 places. Certaines régions, comme Bruxelles, ont connu une légère augmentation avec 91 places supplémentaires, tandis que d'autres ont déclaré une baisse du nombre de places, comme le Luxembourg, avec 316 places en moins, et le Hainaut Sud, avec 129 places en moins. De manière générale, 99 écoles secondaires ont réduit leur capacité par rapport à 2024, dont 84 qui seraient restées incomplètes malgré cette diminution. Cela semble indiquer une adaptation aux réalités du terrain. Par ailleurs, 80 établissements, dont 26 à Bruxelles, ont au contraire augmenté leurs capacités.

Enfin, 243 écoles sont présumées incomplètes, soit un chiffre stable par rapport à 2024. Ces établissements pourront donc accepter immédiatement toutes les demandes reçues durant la période d'inscription, même si celles-ci dépassent l'offre initialement déclarée.

Concernant la suppression du coefficient n° 6 qui bénéficiait aux écoles de Berchem-Sainte-Agathe, cette décision a été prise par le législateur en 2022 pour résoudre une situation inéquitable pour les élèves des communes proches, avec une mise en application trois ans plus tard pour permettre aux familles d'anticiper ce changement. En effet, grâce à ce coefficient, les élèves de Berchem-Sainte-Agathe bénéficiaient d'un avantage sur les élèves des communes proches. Une simulation

réalisée à l'automne 2024 sur les inscriptions de l'année précédente a montré que 179 des 182 élèves de Berchem-Sainte-Agathe ayant bénéficié d'un coefficient égal à 1,51 ont obtenu une place dans l'école de leur premier choix. Cela confirme l'impact significatif de ce coefficient aux dépens d'autres élèves et notamment de ceux de Ganshoren.

Toutefois, afin d'accompagner les élèves et leurs parents dans l'évolution du décret «Inscriptions», décidée durant la précédente législature, mon administration a mis à leur disposition un simulateur de l'indice composite leur permettant d'anticiper la possibilité d'obtenir une place dans l'établissement souhaité. L'ouverture d'une école libre confessionnelle à Berchem-Sainte-Agathe est actuellement prévue pour la rentrée 2026-2027.

Au-delà de ce travail, j'évalue actuellement le décret «Inscriptions» afin d'y amener peut-être certains éléments correctifs, principalement dans une optique de simplification administrative. Maintes fois annoncé, ce travail ne peut cependant pas être mené sans enfin se pencher véritablement sur le cas des écoles en manque d'attractivité. Cela visera notamment à assurer que l'accompagnement et le suivi prévus de manière décrétole soient bel et bien mis à la disposition des écoles concernées.

**M. Ibrahim Dönmez (PS).** – En tant que socialistes, notre principale préoccupation reste double: garantir qu'un maximum de situations sont solutionnées en respectant la volonté des parents en toute transparence et favoriser une plus grande mixité socio-économique au sein de nos écoles. Nous serons attentifs à ce que toute évolution soit au service de cet objectif. Cela passe par le maintien d'une régulation des inscriptions et par le travail sur l'offre scolaire, par le biais de la finalisation des projets de création de places et un renforcement de l'attractivité de certaines écoles.

La solution pour le nord de Bruxelles, là où la situation reste la plus tendue, doit faire l'objet d'une attention particulière. À défaut d'une solution pour les habitants de Berchem-Sainte-Agathe, il sera nécessaire que vos services, Madame la Ministre, accompagnent au mieux les parents dans l'acquisition de nouvelles habitudes dans le processus d'inscription. Nous serons attentifs à la suite de ce dossier.

**6.10 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «L'allongement du tronc commun jusqu'en troisième année secondaire est-il en péril?»**

**6.11 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Troisième année orientante»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d’adapter la troisième année secondaire dans le cadre du tronc commun pour en faire davantage une réelle année de transition, en conservant un socle allégé d’activités communes et en y accroissant significativement la part des activités orientantes.

Nous vous avons déjà interrogée quant aux implications de cette mesure à la fois sur le contenu et sur la durée du tronc commun. Vos récentes déclarations sur les ondes de La Première ont ravivé nos plus vives inquiétudes à ce sujet.

En effet, le 27 janvier dernier, en réponse à une question relative à la position du MR sur l’allongement du tronc commun jusqu’en troisième année secondaire, vous avez dit «être à l’écoute» des «signaux donnés par les acteurs de l’enseignement». Cela signifie-t-il que la possibilité de renoncer à l’allongement du tronc commun jusqu’en troisième année secondaire constitue une option sur laquelle vous et vos équipes planchez actuellement? Dans l’affirmative, quels sont ces acteurs de l’enseignement que vous évoquez?

Quelles seraient les conséquences en cascade que pourrait avoir cette option sur tous les référentiels depuis la première année primaire en fonction de la réorganisation des grilles horaires que cela imposerait? Quels seraient dès lors les contours et la finalité de la nouvelle troisième année secondaire?

La DPC envisage déjà de développer davantage d’activités orientantes en troisième année secondaire. Une modification du décret du 16 mai 2024 relatif à l’approche éducative de l’orientation est-elle à l’ordre du jour? Qu’en est-il des cinq jours de stage annoncés par la DPC? Vos déclarations de la semaine dernière laissent-elles entendre que vous irez encore plus loin?

Dans le même temps, les travaux relatifs au post-tronc commun doivent déterminer le contenu et les modalités de certification de chacune des filières, de transition et qualifiante. Quel est l’état de ces travaux? Comment sont-ils organisés? Comment les acteurs y sont-ils associés et lesquels?

À cet égard, de nombreuses inquiétudes circulent quant au futur certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS), qui serait susceptible de conditionner l’accès à l’enseignement supérieur selon la filière suivie par chaque étudiant. Les travaux relatifs au post-tronc commun prévoient-ils effectivement un accès différencié à l’enseignement supérieur selon la filière choisie dans l’enseignement obligatoire?

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – La DPC met en avant la troisième année orientante comme une année clé et comme un projet spécifique à chaque jeune. L’objectif est d’en faire une véritable année de transition incluant un plus grand nombre d’activités orientantes afin de permettre aux élèves de mieux définir leur projet personnel.

Cette année doit devenir un véritable levier d'orientation, mais de nombreuses questions sont aujourd'hui sans réponse. Comment allons-nous structurer cette année charnière? Combien d'heures faut-il consacrer aux activités orientantes? Un stage de quelques jours suffit-il? Comment pouvons-nous répondre aux aspirations des élèves qui s'orientent plus naturellement vers des métiers manuels? Ces interrogations appellent des réponses rapides et claires.

Pourtant, nous signalons l'urgente nécessité de préparer cette transition depuis cinq ans. La précédente ministre de l'Éducation n'ayant pas saisi l'occasion d'anticiper ces difficultés, il faut maintenant agir, car les élèves actuellement en cinquième année primaire seront les premiers à vivre cette réforme. Nous parlions justement du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions») un peu plus tôt; l'an prochain, ces élèves devront remplir leur dossier et poser un choix quant à leur parcours dans l'enseignement secondaire. Or ils ne savent pas vers quelle école se diriger en fonction des projets proposés, puisque rien n'a été fait durant la législature précédente pour construire cette troisième année. Les écoles ne sont pas prêtes; la situation des degrés d'observation autonome (DOA), pour lesquels l'avenir reste flou, est particulièrement préoccupante, malgré notre insistance à ce sujet auprès du gouvernement précédent.

Étant la seule députée à avoir suivi depuis le début les débats relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence, je suis bien placée pour mesurer l'ampleur du chemin parcouru. À ce titre, je pense pouvoir dire qu'il est essentiel de capitaliser sur le travail accompli, tout en adaptant le cap pour répondre aux nouvelles réalités et aux attentes du terrain. Il va de soi que ce qui était prévu il y a dix ans ne correspond plus tout à fait au présent, surtout après les multiples crises que nous avons traversées. D'autres problématiques sont apparues: santé mentale, pénurie d'enseignants, etc. Il faut donc réévaluer ce dossier en fonction du contexte actuel.

Madame la Ministre, quels sont vos objectifs prioritaires concernant l'organisation et le contenu de cette troisième année orientante? Bien entendu, comme cette mesure intervient dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, une concertation à son sujet sera obligatoire. Dès lors, un calendrier a-t-il été établi pour la concertation avec les enseignants, les directions, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les syndicats? Quand ces discussions seront-elles lancées et quelle forme prendront-elles? Vous pencherez-vous également sur la manière d'accompagner les DOA pour les préparer à cette nouvelle organisation? Comment le travail déjà réalisé autour des référentiels sera-t-il intégré dans la définition des activités orientantes? Comment les attentes des élèves et de leurs familles seront-elles prises en compte?

Je suis consciente que vous ne pourrez pas fournir une solution miracle, d'autant que vous devrez travailler en collaboration avec le secteur. Justement, quelles

sont les bases de la concertation? Comment pourrions-nous faire de cette réforme de la troisième année une réelle chance plutôt qu'un fardeau supplémentaire pour nos écoles?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le Pacte pour un enseignement d'excellence est un héritage de précédentes législatures durant lesquelles mon parti était dans l'opposition. Si, à l'époque, nous avons indiqué que le Pacte contenait de nombreuses mesures nécessaires pour améliorer notre enseignement francophone, nous avons émis des doutes dès le départ quant à sa mise en œuvre. L'avis n° 3 du Groupe central, plus particulièrement la mise sur pied d'un tronc commun jusqu'à la fin de la troisième année secondaire, n'a jamais fait l'unanimité au sein de mon mouvement. En 2019 et en 2024, nous nous sommes néanmoins montrés loyaux et, si mon parti n'avait pas voté ce pacte, Pierre-Yves Jeholet et moi-même avons poursuivi sa mise en œuvre; je poursuis la même voie aujourd'hui.

Au vu de la situation de la Fédération, des moyens conséquents déjà investis – près de 300 millions d'euros annuels – et des niveaux de performance actuels, il aurait été dangereux de changer de cap en cours de route. La Fédération et l'ensemble de son système éducatif ont une obligation de réussite. C'est la raison pour laquelle nous nous inscrivons dans ce mouvement. Je reste fidèle à l'engagement pris à l'égard des acteurs sans toutefois renoncer aux projets de la DPC.

Lors de la précédente législature, nous avons veillé à ce que le tronc commun puisse être réellement polytechnique et pluridisciplinaire, notamment en développant l'orientation positive. Nous avons ainsi obtenu, tout d'abord, l'ajout d'un huitième domaine transversal, «Apprendre à s'orienter», au sein des référentiels du tronc commun; et, ensuite, le renforcement de l'orientation positive des élèves en vue de faciliter la transition vers la quatrième année secondaire grâce à des activités orientantes en troisième année secondaire. L'accord de gouvernement actuel va un cran plus loin et rappelle «qu'un grand nombre d'acteurs de terrain soulignent la difficulté majeure de nombre de jeunes adolescents dès la fin de la deuxième année secondaire et l'incohérence de les contraindre à poursuivre un tronc commun en troisième année secondaire si leur profil ou aspiration ne les y incitent pas». Le gouvernement adaptera cette troisième année secondaire pour en faire davantage une réelle année de transition en conservant un socle allégé d'activités communes et en y accroissant significativement la part des activités orientantes.

Si des inflexions de la DPC ont été intégrées dans différents chantiers du Pacte, les propositions qui me sont présentées actuellement restent un peu en deçà des ambitions fixées par le gouvernement. En effet, je ne dispose toujours pas des modalités techniques permettant de mettre en œuvre ce socle allégé d'activités

communes et le cadrage de l'accroissement significatif des activités orientantes reste actuellement évasif.

De même, la Cellule opérationnelle du changement (COC) n'est pas encore en mesure de me fournir une vision claire et définitive de l'impact social de l'allongement du tronc commun jusqu'à la fin de la troisième année secondaire. Les chiffres qui me parviennent lors de mes concertations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales sont plus qu'inquiétants et ne coïncident pas avec ceux qui sont transmis par mon administration lors des travaux relatifs à la dimension sociale du changement.

Depuis mon entrée en fonction, je veille à garantir une soutenabilité des réformes du Pacte pour les écoles, les directions, les équipes éducatives. Il convient toutefois de s'assurer de la large adhésion du terrain à l'allongement du tronc commun, et des acteurs institutionnels à ses conséquences sociales inévitables. Pour ces raisons, j'ai demandé au secrétaire général des réponses à des interrogations légitimes sur l'allongement du tronc commun à la troisième année secondaire. Je lui ai demandé que les acteurs puissent en présenter prochainement les effets dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, y compris les centaines, voire plus, de pertes d'emploi d'enseignants de l'enseignement qualifiant avec l'arrivée du tronc commun en troisième année secondaire d'ici 2028. Nous voulions collectivement en connaître les impacts sociaux précis avant de poursuivre les travaux et la concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les syndicats.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – L'avis n° 3 du Groupe central est le fruit d'un compromis, auquel le terrain se prépare depuis quelques années déjà: les nouveaux référentiels sont adoptés et toute une série d'étapes ont été franchies. Même si un devoir de loyauté transparaît dans votre réponse, votre soutien n'est pas franc. Vous nous apportez, Madame la Ministre, les éléments qui nous font penser que l'ouvrage sera remis sur le métier. Je ne vous sens pas attachée à la prolongation du tronc commun jusqu'à la troisième année secondaire, ce qui n'est un secret pour personne, mais nous ne savons toujours pas quelles seront vos propositions. Enfin, je n'ai pas eu de réponse à mes questions sur le futur CESS, ce qui est regrettable. Peut-être ma question n'a-t-elle pas été suffisamment claire.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Les enseignants s'inquiètent. Dès le départ, certains étaient sceptiques à propos de cette troisième année de tronc commun. On leur disait que les élèves auraient évolué grâce aux mesures prises. Nous le savons aujourd'hui: ils auront changé, mais pas dans le sens escompté, à cause de la pénurie d'enseignants et de l'évolution de la situation sociale. De nombreux élèves ont actuellement des difficultés. L'inclusion joue aussi un rôle puisque s'ajoutent dans les classes des élèves qui nécessitent une attention particulière. Tout cela inquiète les enseignants.

Il y a donc lieu de se pencher rapidement sur cette prolongation du tronc commun à la troisième année secondaire. J'entends, Madame la Ministre, que vous travaillez sur des propositions. Des enseignants m'ont informée que leur direction leur annonçait une troisième année orientante de type troisième année professionnelle polyvalente, qui pourrait être proposée à l'issue de la deuxième année secondaire à des élèves qui ne présentent pas le profil pour une troisième année secondaire classique. Je n'en avais jamais entendu parler. Peut-être s'agit-il de l'une de ces propositions. Sur le terrain, certains directeurs en parlent déjà alors que rien n'est acté. Il est donc important que vous communiquiez à ce sujet.

Enfin, l'impact social est en effet un élément important qui doit être chiffré. À cet égard aussi, il est important d'avancer rapidement: les élèves doivent pouvoir faire leur choix l'année prochaine et les écoles doivent s'organiser au cours de cette année scolaire. Je compte sur vous pour faire en sorte que ce dossier soit considéré comme une priorité par le gouvernement afin d'apporter des réponses rapides aux directeurs et aux enseignants, qui sont dans l'attente depuis de nombreuses années, notamment par rapport aux DOA.

***6.12 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Groupes de travail en vue de lutter contre la pénurie»***

***6.13 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Méthode de travail et concertation dans l'enseignement»***

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, j'ai pris connaissance par voie de presse de votre intention de lancer un vaste chantier de concertation sur la lutte contre la pénurie, à travers quatre groupes de travail. Une fois n'est pas coutume, j'identifie plusieurs éléments positifs dans les informations qui ont fait l'objet d'une fuite.

D'abord, l'approche est transversale et touche à toutes les dimensions de la problématique, des conditions de travail aux apprentissages en passant par le statut et les barèmes. Ensuite, plusieurs pistes évoquées touchent à des mesures chères à mon groupe, comme l'amélioration des conditions de travail, le co-enseignement, la diminution de la charge de travail pour les enseignants expérimentés ou encore l'accompagnement positif des malades de longue durée. Enfin, l'intention semble être de construire un projet global avec les acteurs de l'enseignement, dans la concertation et le dialogue.

J'espère vraiment que toutes ces intentions trouveront une concrétisation, car, pour un défi aussi essentiel que la lutte contre la pénurie, il est important de dégager le consensus le plus large possible sur des mesures de court, moyen et long termes. Soyez assurée que nous nous montrerons constructifs à ce propos. Pour autant, nous resterons vigilants sur la tournure que prendra votre chantier dans

les faits et sur la manière dont il s'articulera avec d'autres mesures pouvant avoir un effet inverse à celui escompté.

Le décret-programme en est un premier exemple. De même, nous nous inquiétons déjà du fait que certaines orientations positives sont contrebalancées par de mauvaises nouvelles telles que des augmentations de charge de travail ou de taille de classe dans différentes circonstances. Ma première question s'assimile surtout à une demande. Puisqu'il apparaît que la note d'intention du gouvernement a été distribuée à la presse, pourriez-vous également la communiquer aux membres de notre commission? Elle nous permettrait de suivre le dossier dans les meilleures conditions possibles.

Ensuite, je m'interroge à propos du cadre budgétaire de cette note. De nombreuses pistes qui semblent avoir un coût élevé sont mises en avant. Or, le coût pourrait se chiffrer en centaines de millions d'euros. Je ne parle même pas de la fin des nominations ni des points barémiques, mais bien de mesures comme le renforcement de la carrière en trois étapes, les initiatives de soutien aux apprentissages, etc.

Il ne m'a pas échappé qu'en sens inverse, certaines pistes correspondent à des économies ni que le chantier est un *work in progress*. Cependant, même si beaucoup d'arbitrages doivent encore avoir lieu sur le contenu des projets, avez-vous décidé d'une enveloppe budgétaire pour financer le plan? Le cas échéant, des moyens supplémentaires pourront-ils être prévus ou chaque nouvelle dépense devra-t-elle être financée par une économie?

Enfin, j'ai quelques interrogations déjà plus précises. La presse a publié un paragraphe de votre note indiquant qu'il appartiendrait aux syndicats, aux pouvoirs organisateurs, aux experts et aux politiques de mener une analyse comparative des forces et faiblesses respectives de la nomination et du projet de contrat à durée indéterminée (CDI). Cela signifie-t-il que le maintien de la nomination pourrait être envisagé si l'analyse plaide en ce sens? Par ailleurs, envisagez-vous déjà de réformer la formation professionnelle continue et initiale? Enfin, pouvez-vous nous préciser qui fera partie des groupes de travail et quel est l'agenda prévu?

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, ces dernières semaines, nous avons rencontré une série d'acteurs de terrain de l'enseignement, comme les syndicats, les associations et les fédérations de pouvoirs organisateurs, afin de nourrir notre travail de leurs préoccupations et d'être au plus proche des réalités des uns et des autres. À ce stade, une préoccupation nous revient systématiquement: celle de la façon dont vous et votre cabinet abordez la concertation et le dialogue avec le secteur de l'école. Si vous consultez régulièrement ses représentants, le récit que vous faites de ces rencontres ne correspond pas aux témoignages que nous avons recueillis. Toutes et tous sont unanimes: ils ont le sentiment de s'adresser à un mur. Ni votre cabinet ni vous-mêmes ne semblez accorder d'importance à la concertation et au dialogue véritable, en dehors des

clous que vous vous êtes fixés. On nous parle de «dictée du cabinet» et d'«échanges houleux». Ils nous font part du manque de communication et des changements de discours selon leurs interlocuteurs.

Bien entendu, se concerter ne veut pas dire être d'accord sur tout ni accepter l'ensemble des revendications des acteurs; cela, personne ne le croit. Toutefois, la concertation nécessite une ouverture au dialogue, parce qu'il en va de la sérénité dans laquelle nous devons poursuivre la trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence et les futures réformes nécessaires dans l'enseignement, et parce qu'il en va d'une autre démocratie, celle du dialogue social régulier et apaisé.

Je souhaitais donc vous faire part de ces inquiétudes et vous interroger sur la façon dont vous envisagez la concertation avec le secteur de l'éducation. Quelle est votre méthode de travail vis-à-vis des acteurs dans le cadre des concertations? Existe-t-il, par exemple, des délais minimaux pour transmettre les textes en amont des rencontres?

Votre cabinet planche manifestement sur la future réforme du statut des enseignants et certaines fédérations de pouvoirs organisateurs vous ont sollicitée pour participer à ces premières étapes. Quelle réponse leur avez-vous adressée? Seront-elles bien intégrées à la construction d'une réforme au plus proche des réalités et des préoccupations?

Quelle transparence existe-t-il autour des consultations que vous menez en dehors de ces concertations? Je pense notamment au panel d'acteurs de l'école que vous avez constitué. Pouvez-vous préciser les profils des personnes qui y ont été conviées jusqu'ici? Combien de réunions ont-elles déjà eu lieu? Quelles thématiques y avez-vous abordées? Quand rencontrerez-vous ces acteurs dans les mois à venir?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames les Députées, le dialogue avec les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les fédérations d'associations de parents et les associations de directeurs n'est pas qu'une simple formalité pour moi. Une rencontre a lieu toutes les six semaines et chacun a l'occasion d'y exposer ses préoccupations. Toutefois, concertation ne signifie pas renoncement systématique aux orientations politiques prises par le gouvernement. Ce n'est pas parce que toutes les attentes ne sont pas immédiatement satisfaites que le dialogue est absent. Une concertation implique aussi de reconnaître les responsabilités partagées et d'accepter que des choix soient nécessaires pour faire évoluer le système. La programmation des rencontres, qui se tiennent toutes les six semaines, est communiquée à l'avance, ce qui permet à mon cabinet de les préparer et d'y apporter des réponses en phase avec les informations qui lui sont transmises par l'administration.

Pour votre parfaite information, sachez que j'ai eu l'occasion de rencontrer les organisations syndicales à deux reprises le mois dernier. Nous avons discuté,

d'une part, de la réforme de l'enseignement qualifiant, et, d'autre part, de la question de la pénurie et de l'attractivité du métier d'enseignant.

Comme vous l'avez lu dans la presse, j'ai décidé, en collaboration avec la ministre-présidente Élisabeth Degryse, de former quatre groupes de travail chargés de réfléchir à la manière de concrétiser les propositions reprises dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Je piloterai trois groupes de travail, alors que le quatrième, consacré à la formation initiale des enseignants (FIE), sera piloté par la ministre-présidente.

Les conclusions de ces groupes de travail serviront de base à l'élaboration du plan d'action concerté visé par la section de la DPC intitulée «*La revalorisation du métier d'enseignant et la modernisation du statut pour renforcer l'attractivité du métier*». Ce plan d'action fera l'objet d'une note au gouvernement. Cette note devrait être approuvée avant la fin de l'année.

Madame De Rodder, la note d'intention du gouvernement a été communiquée aux organisations syndicales et aux fédérations de pouvoirs organisateurs, mais elle ne constitue qu'un document de travail et ne revêt pas un caractère officiel.

Les groupes de travail n'ont pas encore entamé leurs discussions. Dès lors, il est impossible d'évoquer une quelconque conclusion à ce stade. Il faut accorder le respect souhaité et le temps nécessaire à ces groupes de travail.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, à force, je ne sais plus que vous dire. Je passe du temps à rédiger des questions précises auxquelles vous ne répondez pas; c'est très frustrant et cela devient agaçant.

Vous annoncez le calendrier pour l'élaboration du plan d'action qui devrait être présenté en 2025, et la cadence à laquelle les groupes de travail, ambitieux, devront remettre leurs travaux. Toutefois, nous ignorons encore l'objet de ces travaux. En tant que députés PS, nous essaierons d'être constructifs, pour autant que les mesures résultant de ces travaux permettent une amélioration effective des conditions de travail des enseignants et préservent leurs droits sociaux.

Il nous semble compliqué d'instaurer des groupes de travail sans leur allouer des moyens. Puisque vous n'avez pas répondu à ma question sur le sujet, j'en déduis qu'aucun moyen n'est prévu. Par ailleurs, la question des nominations est extrêmement sensible pour l'attractivité et le maintien dans le métier, et donc pour la problématique de la pénurie, mais là encore, vous ne m'avez pas répondu. Le gouvernement devra donc bien avoir conscience des conséquences de ses choix. J'ai hâte de vous interroger sur le plan d'action qui sera élaboré et d'enfin obtenir des réponses de votre part.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vais m'inscrire dans la droite ligne de la réplique de ma collègue. Je jette un coup d'œil à mes différentes questions et je me rends compte que je n'ai presque pas reçu de réponse.

Vous avez quand même précisé que des réunions ont eu lieu concernant les pénuries et l'enseignement qualifiant en janvier. Vous avez également mis en avant que vous piloteriez trois groupes de travail et que la ministre-présidente en piloterait un.

Toutefois, au nom de la confiance et du dialogue qui doivent se réinstaurer avec les acteurs de l'école, je vous ai posé davantage de questions. Par exemple, quelle est la composition des différents groupes? J'ai également demandé s'il y a des délais minimum pour transmettre des textes. Pas de réponse. J'ai posé une question concernant les fédérations de pouvoirs organisateurs qui vous ont sollicitée pour participer à certains groupes de travail. Cela sera-t-il le cas? Pas de réponse non plus.

Madame la Ministre, je vous invite à prendre conscience du fait que cette absence de transparence, d'écoute et de dialogue est à la base de frustrations du monde de l'école. Vous jouez le jeu de la majorité contre l'opposition. Vous donnez très peu de réponses. Je vous invite à entrer dans le dialogue, à ne pas rester fixée sur des positions, à écouter et voir comment améliorer les choses. Ce n'est qu'ainsi que vous apaiserez le monde l'école face aux questions centrales qui découlent de votre Déclaration de politique communautaire (DPC).

#### ***6.14 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Formation des délégués chargés du climat scolaire et du bien-être à l'école»***

**Mme Dorothee De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, la ministre Caroline Désir a lancé, durant la précédente législature, l'élaboration d'un plan structurel de lutte contre le harcèlement et pour l'amélioration du climat scolaire. Des écoles et des opérateurs, répartis en deux vagues, ont déjà été sélectionnés pour participer au programme-cadre et apporter différents types de soutien aux équipes éducatives dans l'objectif de prévenir et de combattre les situations de harcèlement.

Une des étapes clés du programme-cadre est l'organisation, par l'Institut interrégionaux de la formation professionnelle continue (IFPC), de formations pour les délégués chargés du climat scolaire et du bien-être. Ces délégués sont les principaux relais de l'opérateur externe désigné pour fournir un appui à l'école et constituent une cheville ouvrière de plusieurs démarches liées aux différentes étapes du programme.

D'après mes informations, la formation des délégués aurait pris du retard, au point de compromettre le bon déroulement des programmes d'action dans les écoles et notamment la collaboration avec les opérateurs externes. Certains opérateurs s'en inquiéteraient d'ailleurs déjà. Une telle situation serait évidemment regrettable, au regard de deux objectifs: celui de protéger les jeunes de toute forme de harcèlement et celui de garantir la bonne utilisation des ressources de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, où en est la formation des délégués chargés du climat scolaire et du bien-être pour les deux vagues d'écoles? Est-elle bien organisée? Quels en sont le contenu et la durée? Si ces formations ne sont pas encore effectives cette année, quelle en est la raison?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – L'amélioration du climat scolaire et la lutte contre le harcèlement constituent des priorités majeures pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret du 27 avril 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires encadre actuellement ces objectifs essentiels. Il prévoit notamment la formation des directions et des délégués chargés du climat scolaire et du bien-être dans les écoles engagées dans le programme-cadre.

Ces formations sont dispensées par des opérateurs agréés durant la première ou la deuxième phase du programme, en fonction du parcours spécifique de chaque établissement. Aujourd'hui, les écoles de la première vague sont entrées dans leur deuxième phase, tandis que celles de la deuxième vague poursuivent leur première phase et disposent donc du temps nécessaire pour suivre les formations prévues.

Afin de répondre aux besoins sans attendre la mise en œuvre complète du cadre, un dispositif exploratoire a été instauré. C'est dans ce cadre que les formations ont débuté, grâce à un travail de concertation entre l'Observatoire du climat scolaire et l'IFPC.

Les formations actuellement dispensées sont donc bien reconnues comme des journées de formation continue interréseaux, ce qui garantit leur qualité et leur conformité aux objectifs fixés. Ces formations ont été pensées pour donner aux délégués et aux directions les outils nécessaires pour accompagner efficacement les équipes éducatives. Elles permettent de mieux comprendre et analyser la situation propre à chaque établissement, d'anticiper d'éventuelles résistances au changement et de concevoir des démarches adaptées à la réalité de terrain. L'objectif est de favoriser la collaboration et l'engagement des équipes en leur offrant des méthodes concrètes pour structurer et animer un projet collectif autour du climat scolaire. Il s'agit aussi d'apprendre à instaurer un dialogue constructif, à construire des solutions adaptées aux besoins de chaque école et à renforcer la solidarité au sein des équipes.

Ce travail en profondeur doit permettre d'ancrer durablement une culture de la prévention et de l'action contre le harcèlement scolaire, tout en veillant à ce que chaque établissement s'approprie les démarches proposées et les adapte à sa propre dynamique. Nous poursuivons nos efforts pour garantir un accompagnement efficace des écoles engagées dans le programme. Le but est d'offrir aux élèves un cadre scolaire serein, sécurisant et propice à leur bien-être et leur réussite.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, je sais que vous êtes sensible à la cause, comme beaucoup d’entre nous. J’entends que les formations sont en cours et que certaines sont sur le point d’aboutir. Les délégués doivent être formés le plus rapidement possible afin qu’ils soient en mesure d’intervenir sur le terrain. Si ce n’est pas le cas, ce serait en contradiction totale avec votre volonté, souvent répétée ici, de renforcer le dispositif actuel de lutte contre le harcèlement scolaire. Je suis d’accord avec vous: nous devons œuvrer tous ensemble pour que ce dispositif soit rapidement concrétisé.

**6.15 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Organisation du transport scolaire»**

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Le transport scolaire, notamment pour les élèves de l’enseignement spécialisé, reste une problématique majeure. Les parents soulignent de plus en plus fréquemment des problèmes liés à la durée des trajets, qui peut atteindre jusqu’à trois heures par jour, alors que les distances à parcourir ne sont parfois que de quelques kilomètres. Ces témoignages sont corroborés par les avis d’instances comme la Cour des comptes, le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Délégué général aux droits de l’enfant (DGDE). Ces instances mettent également en lumière des situations préoccupantes relevant parfois d’une forme de maltraitance à l’encontre des bénéficiaires.

Malgré le décret du 3 mars 2004 organisant l’enseignement spécialisé et la résolution du 25 mai 2011 visant à optimiser l’offre scolaire en matière d’enseignement spécialisé en Communauté française, force est de constater que rien ne bouge!

Pour répondre à ce problème, Madame la Ministre, le gouvernement wallon a créé un groupe de travail conjoint avec votre administration, avec celle du transport scolaire en Wallonie et avec la Commission communautaire française (COCOF). En novembre dernier, ce groupe de travail a rendu un premier rapport intermédiaire. Celui-ci vous sera transmis le mois prochain; je ne peux donc pas vous interroger sur son contenu aujourd’hui. Toutefois, il me semble primordial d’avoir déjà une vue sur les échéances à venir et sur la remise du rapport final de ce groupe de travail.

Le 14 janvier dernier, ma collègue Dorothée de Rodder a déjà interpellé le ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux à ce sujet. C’est à mon tour de vous interroger. Quel est l’état d’avancement des discussions de ce groupe de travail? Quel est l’objet exact de ces discussions? Quel est le délai de remise du rapport final? Comment celui-ci sera-t-il transposé au niveau législatif? Enfin, comment envisagez-vous d’améliorer les conditions de transport scolaire à court terme, autrement dit avant la fin de cette année scolaire?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, votre question met en lumière une problématique récurrente: le transport scolaire des élèves, plus particulièrement de ceux inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Nous avons pris cette réforme à bras le corps avec nos partenaires de coalition en Fédération en Wallonie et nous avons instauré un groupe de travail commun. Pour Bruxelles, je me permettrai de rappeler que le blocage de la situation politique empêche la constitution d'un nouveau gouvernement à la Région de Bruxelles-Capitale et, *de facto*, d'un nouveau collège à la COCOF. Cela ne permet pas d'installer un groupe de travail spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale où la problématique est identique.

Depuis votre dernière question sur le sujet, que vous avez posée dans notre commission le 9 décembre dernier, les travaux sont bel et bien terminés et toutes les pistes d'amélioration sont sur la table. Le ministre wallon, François Desquesnes, et moi-même ferons les meilleurs choix afin notamment de réduire les trajets, d'optimiser les circuits, d'améliorer l'accompagnement et de prioriser les bénéficiaires du transport scolaire.

Le transport scolaire est une compétence régionale. Néanmoins, conformément à la Déclaration de politique communautaire, je me suis engagée à examiner et à ajuster la répartition géographique de l'offre d'enseignement spécialisé pour viser une meilleure proximité du domicile de chaque élève. Le travail est en cours et les premières propositions doivent me parvenir dans le courant de ce semestre.

**M. Ersel Kaynak (PS)**. – Je connais la situation, Madame la Ministre: votre marge de manœuvre est limitée puisqu'il s'agit d'une politique transversale qui relève d'autres niveaux de pouvoir.

Néanmoins, vos réponses étaient rassurantes: vous montrez votre intérêt et votre soutien dans ce dossier et vous cherchez des solutions à court terme, avant la finalisation du travail mené au sein de ce groupe.

### ***6.16 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Internat annexé de l'Air Pur à Seraing»***

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, j'aimerais attirer votre attention sur un problème qui concerne l'internat annexé de l'Athénée Royal Air Pur à Seraing, géré par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Cet internat accueille une quarantaine d'élèves chaque année, dont 80 % proviennent des services sociaux et des services d'aide à la jeunesse (SAJ). Il y a deux ans, il a été relocalisé temporairement à l'internat autonome pour garçons L'Europe de Huy.

Les équipes sur place craignent que l'internat ne rouvre pas et que ces jeunes se retrouvent sans solution, alors que les besoins en internats dans la région liégeoise

sont importants. Il semble que WBE devait statuer à la fin du mois de janvier sur le futur de cet internat. Ce cas précis illustre les tensions récurrentes liées aux décisions prises dans la gestion des internats, particulièrement ceux qui accueillent des publics plus fragilisés.

Avez-vous été informée de la situation spécifique de l'internat de Seraing? Si oui, quelle est votre position à ce sujet? Pouvez-vous nous indiquer si des alternatives ont été envisagées pour les élèves concernés? Quelle est la décision de WBE, et quelles en sont les motivations? Cette décision a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes et les services sociaux concernés?

Dans une perspective plus large, comment le gouvernement entend-il assurer l'avenir des internats accueillant des publics vulnérables et garantir des solutions durables dans les zones où les besoins sont importants? Enfin, quelles mesures le gouvernement peut-il envisager pour soutenir les internats en difficulté et garantir que leurs missions éducatives et sociales essentielles puissent être pérennisées?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, j'ai déjà été alertée ce 13 janvier par la ministre Lescrenier, à qui une réponse a été transmise. Je peux vous confirmer que la décision de délocalisation, à partir de l'année scolaire 2023-2024, de cet internat a bien été notifiée par le Service de la vérification de la population scolaire pour la collecte des données sur le terrain. Les bâtiments de la localisation initiale faisaient l'objet d'un avis défavorable des services régionaux de prévention des incendies.

Pour votre parfaite information, la Direction générale des bâtiments et de la logistique de WBE m'a signalé qu'une décision de fermeture de l'internat n'est pas à l'ordre du jour. Néanmoins, si le pouvoir organisateur en venait à se prononcer sur le sujet, cette décision ne pourrait être évoquée que lors d'un prochain comité de direction, avant un passage au bureau et au conseil de WBE. Je resterai attentive aux travaux éventuels. Pour davantage d'informations, je vous invite à interpellier la ministre Galant, chargée de la tutelle sur WBE.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, une réflexion globale sur les internats doit être menée, car ils sont confrontés à diverses difficultés. Ils sont en sous-effectif, alors qu'un accueil des publics vulnérables doit être assuré. Au-delà de la situation spécifique de cet internat, une réflexion plus globale doit se faire. Je vous invite vraiment à y être attentive.

### ***6.17 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Où en est le travail sur l'indice socio-économique (ISE)?»***

**M. Alain Deneef (Les Engagés)**. – Le travail sur l'indice socio-économique (ISE) des écoles est essentiel pour garantir un financement différencié répondant véritablement aux besoins des élèves et des établissements les plus fragilisés.

Aujourd'hui, ce calcul reste une approximation insatisfaisante des réalités socio-économiques observées sur le terrain.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à poursuivre les travaux sur l'individualisation de cet indice, grâce notamment aux données disponibles à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS). Il pourrait aussi se baser sur les données reprises dans certains documents produits par la Fédération Wallonie-Bruxelles – comme le diagnostic social des conseillers en prévention – ou sur les données agrégées par d'autres administrations telles que les CPAS. Cette évolution du mode de calcul permettrait non seulement de mieux répartir les moyens, mais aussi de renforcer la cohérence des politiques publiques qui s'appuient sur cet indice. Je pense ici aux politiques relatives au financement différencié, au décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions») ou encore aux repas scolaires.

Madame la Ministre, lors de la précédente législature, votre prédécesseure a identifié ce dossier comme prioritaire. Toutefois, comme d'autres dossiers d'importance, les ajustements nécessaires ont été reportés à la présente législature. Nous espérons donc des avancées concrètes dans ce domaine crucial. Dès lors, où en sont les travaux concernant l'évaluation et l'adaptation du calcul de l'ISE? Le recours à des données individuelles a-t-il été exploré, pour passer à un modèle d'«ISE sac à dos», comme cela a été évoqué dans les travaux préparatoires du Pacte pour un enseignement d'excellence? Compte tenu des besoins du terrain, quel calendrier est-il envisagé pour finaliser ces adaptations? Enfin, comment le gouvernement entend-il consulter les acteurs de terrain – en particulier les directions d'écoles, les enseignants et les syndicats – pour garantir une mise en œuvre réaliste et efficace des changements que cette nouvelle approche engendrerait?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – L'indice socio-économique individualisé par élève, et non établi sur la base du quartier de résidence, pourrait apporter un soutien renforcé aux établissements scolaires et aux élèves les plus fragiles en assurant un financement différencié qui reflète les réalités du terrain. Mon administration a finalisé la rédaction d'une note détaillant l'exploration théorique des données mobilisables pour la construction d'un ISE individuel, et est désormais prête à faire une analyse empirique de ces données, puis à modéliser un indice plus précis et plus équitable.

Cependant, cette avancée est conditionnée par l'accès aux données individuelles identifiées comme nécessaires dans la note. Or, cet accès doit être négocié avec la BCSS et la situation est actuellement bloquée à ce niveau. Nous travaillons donc activement à lever ces obstacles. Une cellule juridique a reçu pour mission de finaliser une analyse approfondie du cadre juridique en vue d'identifier les points de blocage et les solutions. Son travail devrait aboutir dans le courant de ce mois

de février. La suite du calendrier dépendra de ses conclusions et de l'évolution des discussions avec la BCSS. J'ai d'ailleurs prévu un échange avec le responsable de cette dernière afin d'examiner les perspectives et d'avancer concrètement. Le calendrier précis des adaptations est conditionné par les résultats de ces discussions. La fiabilité et l'équité de l'indice sont directement corrélées à la qualité des données qui seront exploitées.

L'hypothèse d'un modèle d'«ISE sac à dos» qui se baserait sur des données individuelles pour permettre un financement plus fin et mieux adapté aux réalités socio-économiques des familles, a bien été explorée. Évoquée dans les travaux préparatoires du Pacte, cette approche pourrait renforcer la cohérence et l'efficacité du financement différencié du décret «Inscriptions» ou encore des politiques liées aux repas scolaires. Sa mise en œuvre effective dépend toutefois directement des discussions que je viens d'évoquer, ainsi que d'une série de facteurs techniques.

L'adoption d'une nouvelle approche de l'ISE, par exemple dans le cadre du décret «Inscriptions» ou de l'encadrement différencié, fera l'objet d'une consultation approfondie des parties prenantes. Parmi celles-ci figure la nouvelle commission consultative des directions d'écoles, en cours de formation. Elle sera consultée dans ce cadre, son expertise s'ajoutant à celle des organisations syndicales et des fédérations de pouvoirs organisateurs. Tout cela permettra d'assurer la mise en œuvre réaliste et efficace des évolutions envisagées.

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements. Je suis heureux d'apprendre qu'une note sur l'exploitabilité des données existe déjà. La discussion avec la BCSS est sans doute ardue, mais il est important d'obtenir les données les plus fines possibles sans pour autant nuire à l'anonymat des personnes. Sans cela, la viabilité des données relatives à l'ISE est impossible. Je salue également vos efforts en termes de concertation, notamment avec la commission consultative des directions d'école, car la concertation est essentielle dans ce dossier.

### ***6.18 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Anticipation et gestion des effets de la dénatalité sur les écoles»***

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – La baisse démographique dans l'enseignement est désormais une réalité bien documentée. À Bruxelles, pour prendre un exemple, les maternités ont enregistré une chute de 17 % du nombre de naissances depuis 2019. Les inscriptions en première année primaire reflètent déjà cette tendance, alors que le pic démographique devrait être atteint en 2026 dans l'enseignement secondaire. Selon l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), la population des écoles primaires bruxelloises pourrait diminuer de plus de 7 000 élèves d'ici 2029. Cette baisse, encore plus marquée à Bruxelles qu'ailleurs en Belgique, soulève des défis majeurs: fermeture de classes, réorganisations d'écoles et potentielle pression sur le personnel. Une étude récente du Centre de

recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) prévoit d'ailleurs une perte de 1 765 instituteurs à l'horizon 2029 dans l'enseignement primaire ordinaire francophone.

Malgré ces données préoccupantes, il apparaît que de nombreuses places scolaires continuent à être créées, soutenues par les contrats-écoles gérés par *perspective.brussels*, organisme de la Région de Bruxelles-Capitale, alors qu'elles risquent de ne pas être nécessaires. Selon les chiffres révélés le 13 janvier 2025 par le ministre-président bruxellois, Rudi Vervoort, 21 201 places supplémentaires, tous niveaux confondus, seront créées d'ici 2030. Cela interroge sur la pertinence de ces investissements et appelle une réflexion urgente pour adapter nos politiques éducatives à la nouvelle réalité démographique. Ne dit-on pas que gouverner, c'est prévoir?

Le mécanisme de *monitoring* démographique prévu par l'article 9 du décret du 19 juillet 2017 relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire, mécanisme qui a permis de gérer les tensions passées, pourrait être repensé pour anticiper et accompagner cette baisse démographique, afin d'éviter des déséquilibres et des fermetures brutales.

Les chiffres récents confirment-ils que les besoins en places scolaires sont désormais globalement satisfaits? Comment adapter le mécanisme de suivi démographique pour répondre à la baisse de la population scolaire?

Comment le gouvernement analyse-t-il les impacts de cette baisse de la natalité? Comment éviter des fermetures brutales de places et, par extension, d'écoles, comme cela est déjà évoqué dans certaines zones?

Les chiffres relatifs aux créations de places encore planifiées à Bruxelles révèlent-ils une inadéquation avec les besoins actuels et futurs? Quelles mesures permettraient-elles d'éviter des surinvestissements inutiles ou mal ciblés? Quelle est la collaboration avec les Régions, notamment la Région bruxelloise, sur ce sujet?

Enfin, quelles mesures soutiendront-elles les écoles et les zones les plus touchées par la dénatalité, notamment vis-à-vis de la mobilité ou du regroupement des ressources pour éviter des déséquilibres majeurs?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les projections réalisées par mon administration, sur la base des perspectives démographiques pour la période 2023-2070, modélisées par le Bureau fédéral du plan (BFP) à partir des données collectées par l'Office belge de statistique Statbel, permettent d'anticiper les ressources financières et d'adapter les infrastructures scolaires en fonction de l'évolution de la population selon deux scénarios distincts proposés par le BFP: un scénario de fécondité haute et un scénario de dénatalité.

De façon générale, on prévoit une diminution de la population scolaire dans l'enseignement maternel jusqu'en 2027-2028, suivie d'une légère augmentation. L'incertitude reste importante dans la mesure où la population des écoles maternelles pourrait, en 2037-2038, être supérieure de 4,7 points, selon le scénario de fécondité haute, ou inférieure de 12,6 points, selon le scénario de dénatalité.

Dans l'enseignement primaire, la diminution de la population scolaire, amorcée dès 2018-2019, se poursuit en projection jusqu'en 2034-2035. À partir de 2030-2031, l'incertitude devient élevée. En effet, les effectifs à l'horizon 2037-2038 représenteraient au maximum 92,3 % de ce qui est observé actuellement, selon le scénario de fécondité haute, et 85,4 %, selon le scénario de dénatalité. Dans l'enseignement fondamental, il n'est pas évident d'anticiper une quelconque évolution, même à court terme, tant les hypothèses sont larges, même au-delà d'une probable diminution des élèves inscrits. Enfin, dans l'enseignement secondaire, on s'attend à une diminution de la population scolaire dès 2025-2026.

Les données fournies par mon administration concernant la Région de Bruxelles-Capitale montrent non seulement une diminution progressive des résidents bruxellois, mais également une diminution des élèves scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles au profit de la Flandre.

Monsieur le Député, en réponse à votre question du 9 décembre dernier, je vous ai indiqué que le dernier rapport du *monitoring* des places en Fédération remonte à juin 2022. Il a été élaboré à partir des données portant sur l'année scolaire 2019-2020. Ledit rapport ne prévoyait déjà plus un besoin prioritaire de places dans l'enseignement fondamental, pour atteindre une réserve minimale à construire de 7 %. En outre, la Région bruxelloise n'y était plus définie comme une zone en tension dans ce niveau d'enseignement.

Pour éviter à l'avenir des déséquilibres et des fermetures brutales, j'ai interrogé mon administration sur cette problématique liée strictement aux normes de rationalisation applicables actuellement dans les écoles fondamentales et secondaires. La législation actuelle autorise déjà une large panoplie de mécanismes qui permettent d'amortir les fermetures éventuelles d'établissements. Dans un premier temps, elle prévoit la possibilité de restructurations, de fusions et de transferts, mécanismes encore peu usités à ce jour. Dans un second temps, elle instaure un système de sursis et de maintien pluriannuel pour les écoles en deçà de la norme de rationalisation, ainsi qu'un mécanisme de dérogation à l'obligation de fermeture au-delà du maintien pluriannuel.

**M. Alain Deneef (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je note qu'il y a un grand degré d'incertitude pour l'enseignement fondamental. C'est une raison supplémentaire pour effectuer un *monitoring* permanent de l'évolution de la situation. L'avenir semble un peu plus précis pour ce qui est de l'enseignement secondaire, qui connaîtra une baisse de la demande à partir de 2026.

Il convient vraiment de s'interroger sur la pertinence d'ouvrir encore un certain nombre d'écoles. Certaines d'entre elles sont attendues, notamment dans le quadrant nord-ouest de Bruxelles, où le manque d'écoles secondaires se fait sentir. Cependant, dans les autres zones, il conviendrait de tirer la sonnette d'alarme le plus rapidement possible, car les places qui sont planifiées à ce jour pourraient s'avérer inutiles dans un horizon relativement proche. Il y a de meilleurs usages de nos maigres moyens financiers.

### ***6.19 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Encadrement de l'utilisation et du choix des applications numériques»***

**M. Loïc Jacob (Les Engagés).** – Madame la Ministre, le récent salon de l'enseignement à l'heure des nouvelles technologies (SETT, *School education transformation technology*), qui a eu lieu les 23 et 24 janvier derniers, a mis en lumière une large offre d'applications numériques pour les écoles: organisation des journaux de classe, gestion de la garderie, communication entre enseignants et parents, etc. Ces outils promettent un soutien précieux aux équipes éducatives, mais leur mise en œuvre soulève plusieurs interrogations.

D'abord, ces applications impliquent souvent des coûts importants pour les écoles. Ensuite, il peut être difficile pour une direction d'évaluer quelle solution est la plus adaptée à ses besoins. De plus, les échanges entre les écoles et ces fournisseurs relèvent souvent d'une relation commerciale, ce qui n'est pas toujours aisé pour des directions peu habituées à ce type de relation. Par ailleurs, j'ai constaté que la Fédération Wallonie-Bruxelles proposait une application officielle, Happi (hybridation des apprentissages interactifs), mais cette dernière semble très peu connue. Pourtant, elle regorge d'outils pédagogiques et d'apprentissages assez intéressants.

Madame la Ministre, quelle promotion a été faite autour de cette application durant la précédente législature? Comptez-vous relancer une campagne de communication à ce sujet? Y a-t-il une évaluation du nombre d'écoles qui l'utilisent et sur son contenu pédagogique? Existe-t-il un accompagnement spécifique pour aider les écoles à identifier leurs besoins et à choisir les bons outils? Plus largement, comment voyez-vous le rôle de la Fédération dans l'encadrement de l'usage des applications numériques dans nos écoles?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – À l'heure des nouvelles technologies, le SETT, qui s'est tenu le 7 janvier a mis en lumière des applications de nature à faciliter la gestion quotidienne des écoles. Je m'en suis rendu compte puisque j'ai visité moi-même le salon. L'objectif est précisément d'encourager l'utilisation d'une application comme Happi en la faisant mieux connaître des directions d'école.

En effet, en application du principe de liberté d'enseignement, les pouvoirs organisateurs sont en droit de choisir librement les équipements et les outils qu'ils utilisent pour gérer leurs écoles et développer les apprentissages, dans le respect du cadre législatif en vigueur, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et les règles relatives aux marchés publics. De ce fait, la panoplie de solutions actuellement déployées dans les écoles de la Fédération est par essence très variée, et tout le monde n'a pas connaissance de l'application Happi.

Monsieur le Député, vous avez raison: l'utilisation de cette application doit être encouragée. Pour ce faire, nous ne partons pas de rien. La Stratégie numérique pour l'éducation adoptée par le gouvernement en 2018 a notamment pour objectif de soutenir les établissements scolaires dans l'élaboration et l'instauration de leur propre écosystème numérique, en collaboration avec des conseillers techno-pédagogiques. Cette approche vise, entre autres, à ce que les solutions numériques utilisées dans les écoles respectent les normes de sécurité, la protection des données, et favorisent la qualité des relations et des activités pédagogiques.

Toutefois, malgré cet accompagnement, certaines écoles n'ont pas encore créé d'écosystème numérique. D'autres ont recours à des prestataires privés tels que Smartschool, Microsoft ou Google, et d'autres encore, aux outils de la Fédération. Cela engendre une hétérogénéité dans les pratiques et les outils. Pour remédier à cette situation, mon administration, à travers le Service général du numérique éducatif (SGNE), a pris des mesures concrètes et a notamment publié des guides destinés à aider les écoles à choisir des solutions numériques sécurisées et conformes au RGPD, ce qui est la moindre des choses. Ce guide inclut notamment des comparatifs d'outils, des recommandations sur la cybersécurité et des conseils pratiques pour l'utilisation des outils numériques en classe.

Depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, la plateforme Happi de la Fédération a été mise à la disposition des écoles pour favoriser l'apprentissage à distance et hybride. Aujourd'hui, elle est intégrée à la plateforme e-classe, offrant ainsi un environnement numérique unifié avec des espaces personnels, de groupe et d'établissement.

AU 29 janvier 2025, Happi comptait un total de 603 643 utilisateurs. Parmi ceux-ci, 2 836 élèves sont actifs depuis la rentrée 2024-2025, 585 247 élèves ont accès à la plateforme à la demande de leur école et 18 111 représentent d'autres profils soit les membres du personnel, les agents du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc. Le nombre d'environnements Happi livrés au 29 janvier 2025 est de 1 132, dont 78 % sont dans l'enseignement fondamental ordinaire.

Dans le cadre de l'harmonisation de l'environnement numérique éducatif de la Fédération, j'ai demandé à mon administration d'étendre l'accessibilité de l'application Happi à l'enseignement pour adultes qui utilise actuellement d'autres

solutions numériques que celles de la Fédération. Cette initiative vise à renforcer l'intégration des outils numériques dans l'ensemble du système éducatif, tout en favorisant la mutualisation des ressources, la visibilité des outils et une expérience éducative plus cohérente et accessible pour toutes les équipes pédagogiques et les apprenants, qu'ils soient élèves ou adultes en formation. Cela est particulièrement important si l'on prend en compte le fait que nos écoles secondaires sont très souvent adossées à des établissements d'enseignement pour adultes.

L'interopérabilité d'Happy avec d'autres outils tels que Mon Espace et e-classe est déjà assurée. De plus, le SGNE offre un accompagnement continu, notamment par le biais de ressources dédiées, d'un manuel d'utilisation, de webinaires et d'un centre d'assistance.

Le SGNE met également en œuvre une stratégie de communication et d'accompagnement du changement visant à promouvoir l'outil e-classe Happy, en valorisant ses fonctionnalités et en encourageant son adoption par les utilisateurs. Parmi les actions de sensibilisation, citons la participation à des salons comme le SETT, la diffusion de tutoriels vidéo et la communication régulière grâce à des *newsletters*.

En outre, le SGNE réalise une veille techno-pédagogique et propose des publications telles que l'Instant TIC, des guides pratiques sur le choix des outils numériques, des dossiers de fond sur des thématiques telles que l'intelligence artificielle et la réalité étendue dans l'éducation, et des fiches-outils consacrées à la mise en œuvre du volet numérique du référentiel FMTTN (formation manuelle, technique, technologique et numérique).

Ces initiatives, menées en collaboration avec les conseillers techno-pédagogiques des fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), visent à soutenir l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques, à encourager son adoption au sein des établissements et à sensibiliser les équipes éducatives et les apprenants aux enjeux technologiques.

**M. Loïc Jacob (Les Engagés).** – Madame la Ministre, il était essentiel de faire le point. La Stratégie numérique pour l'éducation de 2018 est une bonne base sur laquelle s'appuyer. Je suis ravi d'entendre que l'administration se soucie de l'accompagnement des écoles et de la promotion de l'application Happy. À présent, il faut se demander comment atteindre directement les directions d'école afin qu'elles se saisissent de ces outils.

Comme vous, je suis très attentif au respect de la liberté des écoles. L'objectif est de leur permettre de choisir les outils adéquats pour leurs élèves et leurs équipes éducatives.

**6.20 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Prise en compte des situations familiales en matière de frais scolaires»**

**6.21 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Frais d’huissiers exorbitants demandés à une famille à la suite d’un retard de paiement dans une école»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, la presse a fait part la semaine dernière du cas d’une mère confrontée à des huissiers en raison d’un défaut de paiement initial de 5 euros de frais de voyage scolaire. La situation médicale de cette personne l’a accaparée pendant de nombreux mois, reléguant au second plan cette dette mineure. Le retard de paiement, réglé depuis, lui a été signifié par une lettre de rappel onéreuse, mais passée à la trappe vu les circonstances. Un second rappel a fait gonfler la dette et, quelques mois plus tard, en décembre dernier, une signification d’huissier a finalement été mandatée par le collège communal, faisant exploser la facture à près de 300 euros.

Ce cas particulier est significatif des difficultés inhérentes au respect de la législation relative à la gratuité. Il est ici surtout question de l’absence de prise en compte, par le pouvoir organisateur – la commune de Tubize en l’occurrence – de la situation sociale de la famille dans la perception des frais scolaires. Cela nécessite à tout le moins une clarification des règles.

Avez-vous été directement interpellée à la suite de cette situation? Que dit précisément la législation sur la prise en compte de la situation sociale des familles? Un manquement a-t-il été constaté dans ce cas? Le cas échéant, quelles conclusions en tirez-vous? Quelles actions mettrez-vous en œuvre afin de garantir le respect de la législation? Pour le groupe PS, il s’agit d’une nouvelle illustration du caractère essentiel des missions menées par le Service général de l’inspection (SGI), auxquelles vous avez mis fin – ou que vous avez suspendues, nous ne savons plus trop. L’ordre du jour de la séance du 31 janvier du gouvernement comportait un point relatif au rapport d’évaluation final du SGI. Qu’en ressort-il? Pouvons-nous désormais y avoir accès? Quel suivi sera apporté aux conclusions de ce rapport?

La clause de rendez-vous de mi-2025, que vous aviez vous-même fixée pour envisager la prolongation du dispositif de gratuité des frais scolaires, est-elle toujours de mise? Quelles sont les recommandations du SGI sur la question précise de l’allongement de ce dispositif au-delà de la troisième année de l’enseignement primaire?

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – «*La DH*» a rapporté la semaine dernière une situation tout à fait inconfortable, et surtout très dégradante, vécue par une famille du Brabant wallon. La presse a ainsi relaté l’histoire d’une mère de famille qui s’est vu imposer des frais d’huissier de 300 euros pour un défaut de paiement de 5 euros qu’elle devait à un établissement scolaire communal pour un voyage scolaire. En raison d’une détérioration de son état de santé et d’hospitalisations

prolongées, cette mère de famille n'a pas pu régler à temps des frais de rappel liés à cette dette de 5 euros. La situation a conduit la commune à mandater un huissier, transformant cette modeste somme en une dette avoisinant 300 euros. C'est particulièrement humiliant, d'autant plus que la commune semble sourde aux demandes d'arrangement à l'amiable de cette personne.

Interpellée, la Ligue des familles s'est également émue de cette situation. Elle a rappelé qu'en vertu des articles 1.4.1-5 et 1.7.2-3 du Code de l'enseignement, les pouvoirs organisateurs doivent prendre en considération la situation sociale des familles et que le non-paiement des frais scolaires ne peut en aucun cas constituer un motif de sanction pour l'élève. Une famille namuroise a précisément eu gain de cause devant la Justice sur la base de ce principe et de l'obligation de l'école en matière de transparence des frais scolaires.

Plus généralement, cette affaire m'interpelle, d'abord sur la définition donnée à la liberté d'organisation des pouvoirs organisateurs et sur la garantie d'égalité de traitement entre les élèves et les familles. Ensuite, cet incident m'interpelle sur le respect du cadre relatif à la gratuité et aux outils pour en vérifier l'application.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette affaire? Comment l'analysez-vous? Ce type de mesure est-il habituel en Fédération Wallonie-Bruxelles? Considérez-vous cette procédure comme mesurée et proportionnée? Pouvez-vous clarifier le périmètre de l'autonomie des pouvoirs organisateurs à ce sujet? Comment en assurer l'application sur le terrain?

L'établissement en question fait-il partie de ceux intégrés dans les missions de l'inspection relative à la gratuité? A-t-il fait l'objet d'une mission de contrôle, le cas échéant? De manière générale, les établissements où on a pu constater certains manquements aux règles relatives à la gratuité de l'enseignement font-ils ou feront-ils l'objet d'un suivi et de missions de contrôle comme le prévoit le cadre législatif?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, Monsieur le Député, tout comme vous, je pense que la méthode qui a été employée ici par le pouvoir organisateur est disproportionnée et totalement contre-productive. Pour votre bonne information, le recouvrement systématique a été instauré par la majorité communale précédente – dont le MR et Les Engagés ne faisaient pas partie – pour faire face à la situation budgétaire délicate dans laquelle Tubize était plongée. Il s'agissait en effet de mener une politique de tolérance zéro en matière de recouvrement afin de récupérer le moindre euro impayé. Pour rappel, les communes ont la liberté de lever des frais en cas de non-paiement des taxes et redevances. Ce n'est donc pas la législation relative à la gratuité de l'enseignement qui pose problème, mais bien une décision communale que je regrette.

À la suite de la publication de cette information, mon cabinet a contacté la nouvelle échevine de l'enseignement de la ville de Tubize pour lui faire part de cette problématique. Elle a rapidement réagi et je l'en remercie. Elle a demandé à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal, afin d'exonérer les charges qui pèsent sur la maman et de revoir la politique de recouvrement de dettes par les parents d'élèves de l'enseignement communal de Tubize.

Par ailleurs, cette école a bien fait l'objet d'une inspection du SGI, dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la gratuité. Son compte rendu révèle que la direction n'a pas été en mesure de répondre à certaines questions sur l'utilisation de la subvention relative à la gratuité de l'enseignement, en raison du manque d'informations fournies par le pouvoir organisateur, en l'occurrence la ville de Tubize. Le rapport souligne que, bien qu'il n'y ait pas de volonté de détourner la législation, des manquements organisationnels ont été constatés en raison de l'absence de périodicité établie et communiquée aux parents avant le début de l'année scolaire pour les décomptes périodiques. La direction, qui n'a pas accès aux décomptes périodiques communiqués par le pouvoir organisateur, n'a pas été en mesure de répondre aux questions sur le caractère obligatoire ou facultatif des frais, et les éventuelles facilités de paiement. Or il est impératif que ces informations figurent dans tous les décomptes.

Cela étant précisé, l'administration rappelle par ailleurs que la réclamation des sommes indues n'émane pas de l'école, mais bien du pouvoir organisateur. Dès lors, les procédures de recouvrement des frais impayés ne doivent pas faire l'objet d'un contrôle du SGI. De manière générale, l'administration a pris connaissance des rapports du SGI et a entrepris d'assurer un suivi des écoles présentant des manquements substantiels à criticité élevée. Ce suivi inclut une mission de vérification comptable afin de s'assurer que tous ces établissements scolaires ont instauré les mécanismes requis pour se conformer à la législation. À l'issue de cette mission de vérification, le service de la gratuité effectuera alors un suivi sur la base du rapport établi par le vérificateur comptable.

**M. Ersel Kaynak (PS).** – Madame la Ministre, au-delà de la composition des majorités communales et des couleurs politiques, il appartient aux pouvoirs organisateurs – en l'occurrence, le collège communal de Tubize – d'interpréter les choses et, sur la base de la proposition du directeur financier, de décider de poursuivre, avec huissier ou pas, une dette de cinq euros. Même s'il y a un règlement communal, c'est tout de même le pouvoir organisateur qui décide de la suite donnée à ce genre de situation, avec une facture aussi ridicule qui finit par exploser à 300 euros.

Au-delà de ce cas concret, c'est le travail du SGI qui nous interpelle. Dans les recommandations sur l'allongement ou pas de la gratuité scolaire après la troisième année primaire, il avait été question de rendez-vous. La réponse de la

majorité a été double. Premièrement, elle attend le rapport du SGI. Deuxièmement, cette prolongation devrait être discutée lors de l'ajustement budgétaire de mai 2025. Ces deux échéances s'approchent. La poursuite de la gratuité scolaire après la troisième année primaire doit pouvoir être reposée indépendamment de la grande évaluation externe, censée aboutir pour la fin de 2026 et dépassant largement le champ de la gratuité des fournitures scolaires.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, le fait que des communes – qui sont souvent des pouvoirs organisateurs dans l'enseignement communal – ont choisi de ramener toute la comptabilité et la gestion financière de ses écoles dans leur propre service de gestion financière n'est pas un problème en soi. Par contre, il y a un souci lorsque cette dynamique ne prend pas en compte, dans le périmètre spécifique de l'école, le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et les règles qui y sont liées. Ces règles, entre autres, nécessitent de prendre en considération la situation sociale des familles dans la gestion des frais réclamés, en ce compris les frais de rappel.

Je me réjouis de voir que vous considérez également la méthode comme disproportionnée. C'est bien le cas. Premièrement, ce cas démontre la nécessité de rappeler aux pouvoirs organisateurs qu'il y a des règles spécifiques qui concernent les paiements demandés aux parents en matière d'enseignement. Deuxièmement, cela rappelle que le SGI jouait un rôle important de contrôle des frais scolaires et qu'il est plus que nécessaire de réintégrer au plus vite ces missions de ce service. Cela permettra d'améliorer des situations sur le terrain qui ne sont pas toujours dues à de la mauvaise volonté, mais parfois à de la méconnaissance de la législation. Je vous invite à prendre les devants, tant pour les pouvoirs organisateurs que pour le SGI et le rétablissement de ses missions d'inspection.

### ***6.22 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Éducation aux droits des femmes dans le parcours scolaire de tous les élèves»***

**Mme Leila Agic (PS).** – Les droits des femmes font l'objet de virulentes attaques de l'autre côté de l'Atlantique. La nouvelle arrivée au pouvoir de Donald Trump, soutenu par les géants de la tech, rappelle que ces droits ne sont jamais acquis et doivent continuer à faire l'objet de toute notre vigilance et d'un engagement sans faille. Du droit à l'avortement au plafond de verre, en passant par la précarité menstruelle ou encore par les familles monoparentales, les problématiques mettant en avant la vulnérabilité des femmes sont nombreuses. Elles nécessitent d'être appréhendées de manière à la fois transversale et spécifique, dans le cadre d'un débat contextualisé éclairé et pédagogique.

Pour le groupe socialiste, l'éducation aux droits des femmes constitue un élément indispensable dans le développement et les apprentissages des citoyennes et citoyens de demain. Cela doit passer, au minimum, par une sensibilisation au cours de leur parcours scolaire afin d'éveiller leur conscience à des problématiques auxquelles ils et elles seront presque tous confrontés de manière inévitable. Il s'agit

aussi de renforcer la visibilité des inégalités liées au genre. D'importants travaux en ce sens ont d'ailleurs été entamés durant la législature précédente: d'une part dans une optique structurelle, à travers le contenu des référentiels du tronc commun et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), d'autre part au moyen d'appels à projets ou d'initiatives particulières.

Au regard des développements récents du débat autour de l'égalité entre les femmes et les hommes, il nous semble essentiel de refaire le point sur cette question. Madame la Ministre, quelle est la place actuellement réservée à l'éducation aux droits des femmes dans le parcours scolaire des élèves? Quelles sont les thématiques abordées? Quand et dans le cadre de quelles disciplines sont-elles amenées? Quelles sont les formations offertes aux enseignants dans ce domaine, que ce soit dans le cadre de leur formation initiale ou de leur formation continue?

Considérez-vous qu'un renforcement de l'éducation aux droits des femmes soit nécessaire? Le cas échéant, quelles actions entreprendrez-vous à cet effet? Pour terminer, quels sont les principaux facteurs d'inégalité de genre au sein de l'école et que faites-vous pour lutter contre ceux-ci?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Actuellement, l'éducation aux droits des femmes est intégrée de manière transversale au sein du parcours scolaire des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, à travers les nouveaux référentiels du tronc commun. La place des femmes parmi les figures historiques, scientifiques ou littéraires a fait l'objet d'un point d'attention lors de l'élaboration de ceux-ci en veillant à un équilibre entre la place accordée aux hommes et aux femmes dans les figures emblématiques mises en avant et dans les savoirs à inculquer. Plus encore, une formulation inclusive y a été privilégiée, en particulier lorsque des métiers sont évoqués.

Dans les approches historiques des diverses disciplines du tronc commun ainsi que dans les visées transversales, des points importants sur la réflexion à propos de la place sociologique et historique des femmes sont par ailleurs formulés, comme l'absence des femmes parmi les figures emblématiques scientifiques, par exemple. Même si une majorité des découvertes scientifiques sont attribuées à des hommes, le référentiel de sciences souligne que la visibilité et la présence des femmes parmi les figures scientifiques retenues dans l'Histoire ont ainsi fortement progressé depuis le milieu du siècle passé. De même, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) sensibilise les élèves à l'ouverture des filières technologiques et scientifiques à toutes et tous, sans distinction liée au genre.

En outre, les contenus d'apprentissage des référentiels du tronc commun développent la notion d'égalité de genres à de nombreuses reprises. Dans le cadre du cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté, les élèves sont ainsi amenés à réfléchir sur les stéréotypes, discriminations et inégalités de genres. Il s'agit de

développer leur esprit critique face aux discriminations et inégalités et à les sensibiliser au principe d'égalité en droit et en dignité. Parallèlement, le référentiel de formation historique, géographique, économique et social amène ceux-ci à se questionner sur les inégalités liées au genre dans les sphères du travail, les tâches domestiques, le travail éducatif et l'emploi salarié, sur les sources des inégalités salariales et sur les arguments avancés par les différents acteurs engagés dans des luttes sociales.

Enfin, les animations d'EVRAS comprennent des modules spécifiques visant à sensibiliser les jeunes aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à promouvoir une responsabilité égale des partenaires dans la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), en ce compris dans le référentiel de science.

Concernant la formation continue des enseignants, l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) propose cette année sept modules en lien avec le droit des femmes, les inégalités de genre et l'EVRAS, dont une formation intitulée « *Visibilité et représentation des femmes dans les savoirs enseignés: approche didactique et pistes de travail pour une histoire paritaire et une théorie du genre* ». L'éducation aux droits des femmes reste un point majeur. Le gouvernement demeure engagé à faire de l'école un lieu d'apprentissage de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Soyez assurée que cette thématique sera intégrée de la même façon au sein des référentiels de l'après tronc commun.

**Mme Leila Agic (PS).** – Madame la Ministre, d'après vos réponses, je constate que des choses existent déjà et que vous veillerez à ce que cela continue. Néanmoins, il me semble important de réévaluer nos politiques actuelles pour déterminer si elles sont suffisantes, surtout à l'heure où de nouveaux discours masculinistes se répandent de plus en plus sur les réseaux sociaux, en particulier sur TikTok. Les vidéos qui y circulent donnent l'impression que les jeunes qui s'y mettent en scène sortent des années 1930 ou 1940 et je m'interroge sérieusement à ce sujet. Il convient donc de veiller à ce que l'école permette aussi de remettre les choses dans leur contexte et de déconstruire ces discours de plus en plus présents auprès des jeunes.

### **6.23 Question de Mme Leila Agic, intitulée «*Lutte contre la précarité menstruelle*»**

**Mme Leila Agic (PS).** – La précarité menstruelle est non seulement une problématique de santé publique, mais également une question de dignité humaine et d'égalité des chances. Aujourd'hui encore, elle frappe durement de nombreuses personnes menstruées dans notre pays. Selon une enquête réalisée par Solidaris en 2023, une femme sur huit a déjà dû renoncer à acheter des protections périodiques pour des raisons financières. Ces chiffres glaçants rappellent que cette situation ne devrait pas exister dans une société qui se veut solidaire et égalitaire.

La précarité menstruelle a en effet des conséquences bien réelles: absentéisme scolaire, stigmatisation, isolement social et, surtout, atteinte à la dignité des personnes qui en sont victimes. Ces réalités sont encore plus criantes dans certains milieux scolaires où les élèves sont souvent démunies face à un besoin aussi élémentaire.

Je tiens à saluer les efforts de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui a mené des projets pilotes de distribution gratuite de protections hygiéniques dans plusieurs établissements scolaires. Ces initiatives sont essentielles pour briser le tabou qui entoure les menstruations et pour garantir à chaque jeune fille les mêmes chances de réussite scolaire, quelle que soit sa situation socio-économique. Cependant, ces projets ne doivent pas rester limités à quelques écoles. La lutte contre la précarité menstruelle doit s'inscrire dans une politique structurelle et pérenne, pour qu'aucune élève ne soit laissée de côté.

Madame la Ministre, une enveloppe budgétaire avait été prévue pour financer les projets pilotes dans les établissements de WBE. Quel est le montant exact qui y a été alloué dans le cadre du budget 2025? Ce budget est-il en augmentation par rapport aux années précédentes? Par ailleurs, disposez-vous d'une évaluation de ces projets pilotes, notamment en ce qui concerne leurs conséquences sur le bien-être des élèves et sur leur assiduité ou encore en ce qui concerne la sensibilisation des communautés scolaires? Enfin, est-il prévu de généraliser cette initiative à l'ensemble des écoles de WBE? Des discussions sont-elles en cours pour l'étendre à d'autres réseaux scolaires? Si oui, dans quel délai une mise en œuvre concrète peut-elle être envisagée? Quel sera le financement, considérant les mesures d'économie appliquées?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le projet «Sang stress» de WBE poursuit trois objectifs: informer les élèves sur les règles et les protections menstruelles; faire cesser le tabou entourant les règles; lutter contre la précarité menstruelle.

Le budget 2024 alloué par WBE prévoyait l'approvisionnement des 25 établissements scolaires de la phase pilote et la prise en charge de distributeurs pour 20 nouveaux établissements scolaires sur la base de l'indice socio-économique (ISE), pour un montant d'un peu plus de 100 000 euros. L'achat des consommables est pris en charge par les écoles. Le projet poursuit également l'objectif de pérenniser la distribution de protections menstruelles en développant la mise en œuvre d'un service permettant aux établissements de commander les divers produits – distributeurs, protections menstruelles, poubelles hygiéniques et sacs hygiéniques –, de publier sur l'extranet un guide méthodologique pour accompagner les écoles dans la mise en œuvre du projet et de dispenser des séances de sensibilisation.

Je vous confirme, Madame la Députée, la pérennisation du projet au sein de WBE par le biais de la mise en œuvre d'un service transversal accessible à l'ensemble des établissements scolaires de WBE qui peuvent demander à en bénéficier.

L'évaluation a été réalisée durant les deux phases du projet par le biais d'un questionnaire soumis aux élèves. Il y a eu 4 800 répondants. Globalement, l'évaluation montre un impact plutôt positif du projet. Les élèves se sentiraient mieux informés sur les règles et les protections menstruelles.

Pour l'heure, le financement de la généralisation de cette initiative à l'ensemble des réseaux d'enseignement par notre Fédération n'est pas à l'ordre du jour. Le gouvernement précédent a cependant mandaté le bureau de consultance BDO pour évaluer l'impact budgétaire d'une telle mesure dans les lieux dépendant des compétences de notre Fédération. Soyez assurée que je prendrai connaissance des résultats avec attention, en tenant également compte de la situation budgétaire de notre Fédération.

**Mme Leila Agic (PS).** – Je suis déjà rassurée vis-à-vis de WBE. Cependant, il serait quand même important de participer à la généralisation du dispositif. Avez-vous une idée, Madame la Ministre, du moment où vous disposerez d'une estimation du coût d'une telle généralisation, car votre réponse était imprécise à ce sujet ?

**Mme la présidente.** – Il n'est pas permis de poser de question supplémentaire au cours d'une réplique, Madame la Députée. La ministre ne peut donc pas y répondre.

**Mme Leila Agic (PS).** – Ce n'est pas grave; j'y reviendrai sous la forme d'une question écrite.

#### ***6.24 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Rôles modèles féminins»***

**Mme Leila Agic (PS).** – En déposant ma question, je ne pensais pas qu'elle serait à ce point d'actualité et c'est malheureux. La représentation des rôles modèles féminins est d'une importance capitale dans notre société. Le manque de visibilité des femmes dans des positions de leadership, dans les domaines scientifique, artistique, sportif ou encore politique, contribue à perpétuer des stéréotypes de genre et à limiter les ambitions des jeunes filles. Chaque jeune fille a le droit de rêver grand. Cependant, pour rêver, encore faut-il pouvoir se projeter.

Ce manque de représentations positives agit comme un frein aux ambitions des jeunes filles et perpétue des inégalités structurelles. De plus, cette absence de rôles modèles féminins dans nos écoles notamment, et dans nos récits collectifs plus largement, renforce les stéréotypes et limite les ambitions. Nous savons que les représentations ont un pouvoir immense. Voir des femmes réussir dans des domaines variés et souvent perçus comme «réservés aux hommes», peut changer la

donne. Cela inspire, cela motive et cela donne confiance pour dépasser les barrières.

Selon un rapport de l'UNESCO, la représentation des femmes dans les médias, les institutions éducatives et les campagnes de sensibilisation constituent un levier essentiel pour inspirer les nouvelles générations. Elles jouent aussi un rôle capital dans la déconstruction des stéréotypes, tout en encourageant les filles à s'engager dans des parcours perçus traditionnellement comme masculins. Lorsqu'elles ont accès à des exemples concrets de réussites féminines, les jeunes filles se projettent davantage dans des carrières diversifiées, dépassant les barrières imposées par les normes sociétales.

Madame la Ministre, si la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle déterminant à jouer dans la valorisation de ces modèles féminins inspirants, les efforts en ce sens demeurent parfois sporadiques ou insuffisamment coordonnés. Dès lors, quelles initiatives sont-elles prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour valoriser des rôles modèles féminins auprès des élèves? Des projets sont-ils développés pour inviter des figures féminines inspirantes dans nos écoles ou pour intégrer ces modèles dans le matériel pédagogique? Quelles mesures concrètes sont-elles prises pour garantir une représentation plus forte et plus équilibrée des femmes, en particulier dans des secteurs encore sous-représentés comme les science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)? Enfin, prévoyez-vous de développer un plan structurel et ambitieux, soutenu par un budget spécifique, pour amplifier ces efforts? Des partenariats avec des associations ou des actrices engagées sur le terrain sont-ils à l'étude?

Il est temps que chaque jeune fille puisse voir, entendre et rencontrer des femmes qui les inspirent et leur montrent que leur genre n'est pas une limite, mais une force. En valorisant ces rôles modèles féminins, nous ne changeons pas seulement des parcours individuels: nous construisons une société plus juste, plus inclusive et plus ambitieuse.

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – La représentation et la visibilité des femmes dans tous les domaines de la société, y compris dans les secteurs traditionnellement masculins, est essentielle pour lutter contre les stéréotypes et promouvoir une égalité réelle entre filles et garçons. À cet égard, les nouveaux référentiels du tronc commun constituent un exemple fort. Je vous invite, Madame la Députée, à les parcourir afin de vous faire une idée du nombre de figures féminines inspirantes qui y prennent place.

Dans le référentiel de sciences, par exemple, les travaux de Marie-Anne Pierrette Paulze, chimiste ayant contribué aux découvertes d'Antoine Lavoisier, sont valorisés au même titre que ceux de son époux. De même, dans le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN), des figures emblématiques comme l'ingénieure spatiale américaine Katherine Johnson,

la mathématicienne Dorothy Vaughan et la première programmeuse et pionnière de l'informatique Ada Lovelace sont mises en avant pour illustrer l'apport des femmes aux métiers du numérique et de l'ingénierie, et ce, au même titre que John Cockerill, Zénobe Gramme, Mark Zuckerberg ou Bill Gates. Dans le référentiel de français, les enseignants doivent veiller à mettre fréquemment les élèves en contact avec des œuvres de la littérature matrimoniale et patrimoniale. Dans le référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES), plusieurs figures historiques féminines, des plus célèbres aux moins illustres, sont évoquées dans chaque année d'études, telles que les résistantes Gabrielle Petit ou Marguerite Bervoets.

Le gouvernement s'est engagé, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), à promouvoir et soutenir les filières STIM avec l'objectif d'attirer plus de jeunes et de femmes vers les études économiques, scientifiques et technologiques. J'y travaille actuellement en développant davantage d'activités orientantes au sein du tronc commun, et ce, afin d'affiner le projet de chacun de nos élèves. Enfin, je vous invite à adresser votre dernière question à mon collègue Yves Coppieters, ministre des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.

**Mme Leila Agic (PS).** – Madame la Ministre, heureusement que des mesures ont déjà été prises dans notre enseignement pour mettre en valeur les modèles féminins! Je pense toutefois que l'on peut aller plus loin et qu'il ne faut pas se contenter de dire que telles et telles personnes ont été mises en valeur au même titre que telles et telles autres. Par contre, la mise en lumière de Mark Zuckerberg me pose question compte tenu des dernières prises de position masculinistes de ce dernier, mais ce point fera peut-être l'objet d'une autre question parlementaire. Les questions que je vous ai posées seront également adressées à votre collègue Yves Coppieters, car nous souhaitons bien nous assurer de la transversalité des mesures prises au sein de votre gouvernement.

### ***6.25 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Impact de l'exclusion des élèves majeurs sur l'équilibre financier des familles»***

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, votre gouvernement a fait le choix d'exclure les élèves majeurs en décrochage des troisièmes et quatrièmes années secondaires de l'enseignement obligatoire, arguant de la différence d'âge et de l'existence d'autres filières pour obtenir une certification, dans l'enseignement pour adultes, ou avec des opérateurs régionaux de formation. Cette mesure d'économie a des conséquences importantes pour les élèves et leur famille. En effet, cette exclusion affecte directement l'équilibre financier des parents de ces élèves. À Bruxelles, par exemple, un élève ne bénéficie du statut étudiant qu'à la condition de suivre une formation minimale de 17 périodes hebdomadaires ou équivalant à 27 crédits. Or, pour bénéficier des allocations familiales, un jeune à charge de ses parents doit disposer de ce statut étudiant. Dans le cas contraire, il

doit être inscrit comme demandeur d'emploi et ne pourra bénéficier de ces allocations que durant 360 jours.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Un élève majeur qui ne pourra se réinscrire dans l'enseignement secondaire en août prochain devra trouver une formation dans l'enseignement pour adultes, soit une formation sur plusieurs années, parfois sous le seuil fatidique des 17 périodes et parfois en horaire décalé. Cela signifie qu'il devra s'inscrire comme demandeur d'emploi et accepter des offres raisonnables d'emploi. Comment un élève en décrochage pourrait-il aisément cumuler un emploi et une formation? Pire encore, dès la deuxième année de sa formation dans l'enseignement pour adultes, il se verra refuser l'octroi d'allocations familiales.

Un autre scénario est prévu. L'enseignement pour adultes permet de suivre un «complément certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)» qui organise uniquement la formation générale. Dans ce cas également, le scénario se complique pour l'élève, car il devra passer un test d'entrée, puisque ces compléments ne sont accessibles qu'aux détenteurs du certificat d'études du deuxième degré de l'enseignement secondaire (CE2D). C'est une embûche supplémentaire pour sa motivation. Et quand bien même il passerait ce cap, ces modules CESS n'atteignent pas non plus les 17 périodes susmentionnées... Ainsi, il est renvoyé à l'obligation de s'inscrire comme demandeur d'emploi, etc.

Dans les faits, l'élève majeur en décrochage en troisième année secondaire se voit offrir un choix cornélien: soit il poursuit sa scolarité dans une filière qui remplit les conditions d'accès au statut étudiant et qui n'est donc pas forcément celle de son choix – ce n'est pas le meilleur moyen pour le remotiver –, soit il choisit de suivre une route précaire qui pourrait l'obliger à cumuler un emploi ou à mettre davantage sa famille en difficulté, celle-ci se voyant privée d'allocations familiales.

Dès lors, ces élèves ont-ils la possibilité de s'inscrire à un module CESS sans s'exposer à cette précarisation? Quelles mesures prévoyez-vous pour éviter que des élèves perdent leur statut d'étudiant lorsque vous les obligez à passer dans l'enseignement pour adultes? Quels sont les dispositifs existants dans l'enseignement pour adultes pour accrocher les élèves qui connaîtraient un parcours de décrochage scolaire? Les services d'accrochage scolaire (SAS) sont-ils compétents dans ce cadre? Enfin, le 26 janvier dernier, vous avez déclaré sur le plateau de la RTBF que le coût de l'enseignement pour adultes est un montant forfaitaire d'inscription s'élevant à 32 euros. Je pense comme vous qu'il ne faut pas propager des informations inexactes, encore moins en tant que responsable politique. Or, aujourd'hui, l'inscription dans l'enseignement pour adultes coûte bien plus que 32 euros. En plus du montant forfaitaire, chaque établissement peut demander des frais complémentaires liés à la filière, en amont de la formation, ainsi que des droits

d'inscription complémentaires. Pouvez-vous préciser le calcul exact des frais totaux d'inscription dans l'enseignement pour adultes?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, je tiens à préciser que la transition que vous évoquez ne vise pas à exclure des élèves majeurs du système éducatif, mais à les orienter vers des parcours mieux adaptés à leur situation et à leurs besoins pédagogiques. Je n'ai aucun problème à vanter la qualité pédagogique des formations dispensées dans l'enseignement pour adultes, car des trésors d'inventivité y sont déployés pour aider les majeurs décrocheurs à réussir leur CESS ou leur certificat d'études de base (CEB).

Les établissements de l'enseignement pour adultes ne délivrent pas systématiquement de carte d'étudiant. Toutefois, ils peuvent fournir à leurs apprenants une attestation d'inscription régulière, grâce à laquelle ces derniers bénéficient d'avantages, notamment des réductions sur les transports en commun.

Un apprenant âgé de plus de 18 ans inscrit dans l'enseignement pour adultes peut conserver ses allocations familiales sous certaines conditions. Pour une formation de niveau secondaire, l'étudiant doit être inscrit à un minimum de 17 heures de cours par semaine, réparties sur 40 semaines par an. Les stages obligatoires sont assimilés à des heures de cours. Les formations en horaire décalé sont également prises en compte. Pour une formation de niveau supérieur, l'étudiant doit être inscrit à un minimum de 27 crédits sur l'année académique. Les heures et les crédits peuvent être cumulés dans un ou plusieurs établissements, y compris pour des cours en soirée. De nombreux établissements proposent des cours en journée, permettant aux apprenants d'atteindre ces seuils sans aucun souci.

Des dispositifs d'accompagnement pour les élèves en décrochage existent bel et bien dans l'enseignement pour adultes. L'accompagnement des apprenants se matérialise notamment par l'intermédiaire du suivi pédagogique, qui se définit comme une activité d'enseignement individuelle ou collective d'aide à la réussite visant à identifier, à soutenir ou à remédier aux éventuelles difficultés d'apprentissage d'un ou de plusieurs étudiants inscrits dans une unité d'enseignement. L'idée est de promouvoir le développement et l'atteinte des acquis d'apprentissage avec de meilleures chances de succès.

Chaque établissement ou pouvoir organisateur a donc la possibilité de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement pédagogique en lien avec chaque unité d'enseignement. Cet accompagnement consiste en une pédagogie spécifique, qui peut notamment être propre à un public en raccrochage scolaire. Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite, mais aussi, plus généralement, de réduction des inégalités entre les apprenants. L'accompagnement des étudiants au sein d'un établissement est coordonné par une personne de référence désignée.

Une pédagogie adaptée est souvent nécessaire pour le public de l'enseignement pour adultes, parfois en reprise d'études après une interruption plus ou moins longue. Dans ce cadre, le plan d'accompagnement des étudiants, intégré au règlement d'ordre intérieur, définit les objectifs, les actions et les moyens mis en œuvre pour favoriser la réussite. Ce plan d'accompagnement vise à structurer et à harmoniser les dispositifs d'accompagnement proposés. En outre, dans le but de renforcer l'exploitation des périodes d'enseignement consacrées au suivi pédagogique des étudiants, les dotations organiques des établissements pour adultes ont été augmentées.

Les droits d'inscription pour une année académique sont calculés sur la totalité des périodes de cours. Dans l'enseignement secondaire et supérieur pour adultes, un forfait de 32 euros est calculé par étudiant pour toute l'année académique. À ce forfait s'ajoutent, dans l'enseignement secondaire, 28 centimes par période de cours, y compris les heures d'encadrement de 50 minutes jusqu'à la 800<sup>e</sup> période de cours. Aucun montant n'est réclamé au-delà de cette 800<sup>e</sup> période.

De nombreuses catégories d'exemption totale du droit d'inscription sont reconnues. Citons ainsi les chômeurs, les demandeurs d'emploi, les personnes porteuses d'un handicap et les personnes émargeant aux CPAS qui bénéficient donc d'une exemption totale du droit d'inscription. Une inscription spécifique pour les étudiants non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et non exemptés peut être réclamée.

En conclusion, l'orientation des élèves majeurs des troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire en décrochage scolaire depuis plus d'un an vers l'enseignement pour adultes leur permet de poursuivre leur parcours scolaire dans des structures adaptées à leur réalité. L'accompagnement pédagogique renforcé, la flexibilité des cursus et la prise en considération du parcours antérieur constituent des leviers essentiels pour favoriser leur réinsertion et leur réussite. Ces éléments nous laissent penser qu'il peut être plus bénéfique d'orienter un jeune de 19 ou 20 ans vers l'enseignement pour adultes plutôt que vers une troisième année de l'enseignement secondaire. En effet, cette deuxième option implique des jeunes de 14 à 15 ans et une plus grande hétérogénéité des classes à gérer pour l'enseignant, ce qui n'est sans doute pas propice à la prise en compte de la spécificité des parcours d'un jeune adulte en décrochage depuis plus d'un an.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, une petite rectification d'abord: je n'ai jamais dit que l'on excluait les élèves de parcours éducatifs, mais que vous les excluiez de l'enseignement obligatoire.

Je prends acte du fait qu'il n'y a pas d'obligation d'un accompagnement pédagogique pour les élèves à besoins spécifiques ou en décrochage. En d'autres termes, à la différence de l'enseignement obligatoire et des missions assignées dans ce cadre, on peut développer un accompagnement de ce type dans l'enseignement pour adultes, mais ce n'est pas une obligation.

Vous avez bien expliqué la règle des 17 heures et des 27 crédits, qui confirme bien le fait que certains étudiants ne rentreront pas dans les conditions pour accéder à ce statut d'étudiant. Les personnes concernées perdront ainsi leurs allocations familiales. En faisant le choix de les exclure de l'enseignement obligatoire pour les renvoyer vers l'enseignement pour adultes, vous faites en sorte qu'ils perdent leurs allocations familiales, alors même que l'on sait qu'une partie de ce public est plus fragile et vulnérable sur le plan financier.

Par ailleurs, vous confirmez que le montant dont devront s'acquitter ces étudiants sera de minimum 32 euros, avec des frais complémentaires pouvant aller jusqu'à 224 euros dans l'enseignement secondaire et jusqu'à 360 euros dans l'enseignement pour adultes. Ainsi, les élèves majeurs de troisième et quatrième années exclus par vos choix perdront leurs allocations familiales ou auront un minerval à payer, alors que ce n'est pas le cas dans l'enseignement obligatoire.

Votre choix est contestable, car il représente un détriment potentiel de l'accompagnement d'élèves en décrochage, ainsi que des frais supplémentaires pour ces élèves et leurs familles. Cela ne va pas du tout! Cette mesure doit être repensée, car elle fait bien plus de mal que de bien.

### ***6.26 Question de M. El Hajjaji, intitulée «Cohérence avec les nouveaux référentiels à la suite du jugement sur les enfants métis»***

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Le 1<sup>er</sup> décembre 2024, le Tribunal de première instance de Bruxelles a reconnu les déportations forcées des enfants métis durant la période coloniale comme un crime contre l'humanité.

À la suite de cette reconnaissance juridique, il nous faut mener une réflexion approfondie sur la transmission de cette page de notre histoire dans les programmes scolaires et les politiques de mémoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce contexte, il est crucial d'étendre à notre système d'enseignement la réflexion qui s'opère dans les sphères académiques et juridictionnelles. Il est essentiel, par exemple, de poursuivre un véritable travail d'actualisation des référentiels du tronc commun existants et d'intégrer cet élément nouveau dans nos outils pédagogiques destinés aux enseignants et aux élèves.

Un travail important a déjà été réalisé durant la législature précédente et nous souhaitons que cette dynamique se poursuive. Il s'agit notamment du travail autour de l'adoption du décret du 18 avril 2024 instituant le dispositif du monitoring des référentiels du tronc commun dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, qui constitue une première balise. Cette actualisation des contenus permet de renforcer la possibilité offerte à chacun, dans une optique résolument humaniste, de mieux décoder les événements et les processus historiques qui concernent tous les élèves.

Dans ce contexte, il est crucial d'assurer la cohérence entre cette reconnaissance et les objectifs fixés par le Pacte pour un enseignement d'excellence, notamment en ce qui concerne les référentiels prévus pour le déploiement du tronc commun dans les années de l'enseignement secondaire au mois d'août 2026. Ces référentiels, qui prévoient l'intégration de cours sur la colonisation à la fin du parcours primaire et au début du parcours secondaire, sont une occasion unique de renouveler les programmes et de soutenir le travail de mémoire. Il en va de même pour les référentiels de l'après-tronc commun, pour lesquels ces thématiques devront intégrer le périmètre de la formation générale destinée à l'ensemble des élèves, tous types d'enseignement, sections et filières confondus.

J'interrogerai demain la ministre-présidente sur la révision du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (décret «Mémoire»). Dans la même optique, je souhaiterais vous interpeller dans le cadre de vos compétences, Madame la Ministre. Il est essentiel d'assurer la cohérence entre, d'une part, les nouveaux référentiels prévus dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et, d'autre part, une politique de mémoire renouvelée, notamment en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire de la colonisation et des migrations. Ainsi, à la lumière du jugement reconnaissant les déportations forcées des enfants métis par la Belgique comme un crime contre l'humanité, quelles conclusions tirez-vous vis-à-vis des référentiels afin de mieux refléter et actualiser cette dimension?

Ensuite, conformément à l'article 3, § 3, du décret du 18 avril 2024, le Comité de monitoring est chargé de rédiger un rapport bisannuel à l'attention du gouvernement; ce rapport concerne précisément l'actualisation des savoirs et devait être transmis pour la première fois au mois de décembre 2024. Avez-vous reçu ce premier rapport? Engage-t-il des révisions profondes dans les référentiels du tronc commun, par exemple dans le domaine de la transmission et des aspects liés à la colonisation et à la migration?

Par ailleurs, les initiatives éducatives telles que les visites à l'AfricaMuseum ou à Breendonk pour les élèves à partir de la troisième année secondaire illustrent l'importance d'une approche pédagogique immersive et contextualisée. Néanmoins, le débat public flamand a laissé apparaître des critiques à l'encontre du parcours pédagogique de l'AfricaMuseum. Comment amplifier ces activités de sensibilisation, au vu du renouvellement des connaissances scientifiques, pour renforcer la compréhension de l'histoire des colonisations, en ce compris l'histoire des métis de Belgique? Il s'agit également d'inclure d'autres processus historiques majeurs tels que l'histoire des migrations en Belgique.

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – La reconnaissance

récente des déportations forcées des enfants métis comme un crime contre l'humanité par le Tribunal de première instance de Bruxelles dépasse la seule sphère juridique. Elle interpelle directement nos missions éducatives en Fédération. Elle invite à renforcer la transmission de ces pages sombres de notre histoire, dans une perspective humaniste et critique, en cohérence avec les finalités du Pacte.

Actuellement, le référentiel relatif à la formation historique, géographique, économique et sociale permet d'aborder la question de la ségrégation ciblée à l'encontre des enfants métis et de leurs familles. En effet, en fin de parcours du tronc commun, l'élève est amené à caractériser les relations entre citoyens et États, de la démocratie athénienne à nos jours. Pour comprendre ce processus dynamique et non linéaire, l'élève découvre ainsi la coexistence de situations plus ou moins démocratiques et de dérives autoritaires: l'Ancien Régime en France, l'État belge de 1830 à aujourd'hui, le régime colonial belge en Afrique centrale et le totalitarisme nazi. La question des discriminations y est systématiquement posée.

Pour ce qui a trait aux moments clés de la colonisation belge en Afrique centrale de 1885 à 1962, l'enseignant devra aborder plusieurs aspects: le régime colonial, les rapports sociaux – ségrégation raciale, violence structurelle dans les rapports entre le régime colonial et les Congolais, Rwandais et Burundais, travail forcé dans le cadre d'une exploitation économique des ressources –, les acteurs du changement – mouvements de résistance au régime colonial, mouvements et partis indépendantistes congolais – et, enfin, les relations entre citoyens et États – autodétermination des peuples, indépendance du Congo, du Rwanda et du Burundi.

L'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) propose par ailleurs des formations en lien avec l'éducation à la citoyenneté, les processus historiques et la mémoire des injustices, renforçant ainsi les capacités des enseignants à transmettre ces sujets avec sensibilité et rigueur. Ces formations sont essentielles pour transformer l'enseignement en un véritable vecteur de réflexion sur les questions de justice sociale, de mémoire collective et de citoyenneté critique.

Dans ce contexte, le décret «Mémoire» revêt une importance particulière. Les initiatives qu'il permet, qu'il s'agisse de recueillir des témoignages, d'organiser des visites de lieux de mémoire ou de créer des supports pédagogiques, contribuent activement à sensibiliser les jeunes générations et la société civile à la mémoire collective et à ses enseignements. Par ailleurs, le *monitoring* des référentiels peut être un outil nécessaire dans cette démarche.

Toutefois, je tiens à vous informer que le premier rapport bisannuel sera transmis à la fin de cette année scolaire. Il ne concernera que le référentiel des compétences initiales et les référentiels du tronc commun pour les première et deuxième années de l'enseignement primaire.

Enfin, dans le cadre des travaux préparatoires à la révision des référentiels de l'enseignement secondaire supérieur, plusieurs panels consultatifs ont réuni des acteurs et des experts pertinents pour identifier les éléments essentiels du bagage du jeune à la fin de son cursus dans l'enseignement obligatoire. Ces panels ont d'ores et déjà relevé l'importance d'une pédagogie immersive et contextualisée pour renforcer la compréhension des processus historiques.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre, ce n'est pas qu'un fait juridique: il y a un enjeu pédagogique et j'entends bien votre volonté de ne pas considérer ces événements-là seulement dans un processus dynamique et non linéaire. Je constate des avancées et je reste personnellement convaincu qu'il faut «préparer» plus efficacement nos professeurs afin qu'ils puissent aborder ces sujets et répondre aux questions de classes multiculturelles. Ces sujets ne doivent pas se transformer en tabou.

Notre souhait est de les intégrer dans les référentiels pédagogiques où ils ont leur place, car ils constituent le socle de la construction des savoirs de demain.

### **6.27 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Réforme de l'enseignement de promotion sociale (EPS)»**

**M. Loïc Jacob (Les Engagés).** – Madame la Ministre, depuis le dépôt de ma question, j'ai pris connaissance du «*Contrat 2035*» de l'enseignement pour adultes, le document qui détaille la réforme de l'enseignement de promotion sociale (EPS). En outre, étant donné que nous avons déjà abordé ce sujet aujourd'hui, j'irai à l'essentiel en vous adressant des questions complémentaires qui me semblent pertinentes.

En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre de la réforme, le «*Contrat 2035*» évoque un phasage sur six ans. Pouvez-vous, à ce stade, donner plus de détails à ce sujet?

Les travaux qui ont mené à la réforme ont parfois occasionné des tensions avec certains acteurs. Tous les acteurs de terrain se sont-ils positionnés favorablement quant au contenu du «*Contrat 2035*»? Comment comptez-vous travailler avec eux par la suite? Le contrat indique d'ailleurs que la consultation, la mobilisation et l'accompagnement des acteurs de terrain sont l'une des clés de la réussite de la réforme. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, quelles stratégies comptez-vous adopter pour faire aboutir cette dernière? Enfin, comment cette réforme s'intègre-t-elle dans les récentes décisions liées à l'enseignement qualifiant?

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le «*Contrat 2035*» de l'enseignement pour adultes vise à transformer l'offre de l'EPS pour mieux répondre aux besoins des adultes. Il repose sur cinq grandes orientations: le développement des compétences tout au long de la vie, l'amélioration de l'insertion

professionnelle, la flexibilité et l'individualisation des parcours, l'amélioration continue de la qualité et le renforcement des dispositifs d'accompagnement des étudiants.

Il y a neuf chantiers opérationnels qui portent sur des domaines clés, tels que les processus pédagogiques, l'infrastructure, les partenariats socio-économiques et l'accompagnement des étudiants. Ces neuf chantiers vont démarrer dès cette année. Les actions visibles auront lieu dès l'année prochaine, notamment sur l'identité de l'enseignement pour adultes – qui souffre d'un déficit de visibilité –, l'assurance qualité, la simplification administrative et le financement.

Les consultations avec les parties prenantes ont permis d'aligner les principaux acteurs sur les grandes lignes de la réforme, même si des ajustements seront certainement nécessaires. Ces orientations seront encore discutées avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales lors de leur traduction en texte réglementaire, grâce à la création de groupes de travail et d'un comité de suivi, afin de garantir une mise en œuvre concertée.

Je suis bien consciente des contraintes budgétaires actuelles et je chercherai à optimiser l'utilisation des ressources en explorant les possibilités de partenariats avec les Régions, les entreprises et les acteurs locaux et en développant des projets dans le cadre de fonds européens.

La réforme de l'EPS, désormais appelé enseignement pour adultes, s'inscrit en parfaite cohérence avec les décisions concernant l'enseignement qualifiant, car il est prévu de redéfinir «qui fait quoi pour qui» au sein de l'écosystème de l'enseignement et de la formation pour adultes, conformément aux travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence. De plus, j'ai pleinement conscience de l'importance d'articuler la réforme de l'EPS et celle de l'enseignement qualifiant, afin de garantir des parcours d'enseignement et de formation cohérents et fluides pour les adultes, l'idée étant de leur permettre de passer de l'un à l'autre pour harmoniser le parcours.

Je n'en dirai pas plus aujourd'hui, car j'ai présenté ce projet de réforme au Conseil général de l'EPS et nous avons décidé de travailler ensemble sur les détails. Ces travaux auront lieu en accord et en partenariat avec les acteurs de terrain.

**M. Loïc Jacob (Les Engagés).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait le point. Le document concernant la réforme de l'EPS est déjà bien fourni et il m'a permis d'obtenir des réponses à certaines de mes questions.

J'aimerais refaire le lien avec la réforme de l'enseignement qualifiant et celle de la formation pour adultes. J'ai rencontré des directeurs d'établissements concernés par ces réformes: ils étaient volontaristes. Certes, ils reconnaissaient que ces réformes leur demanderont du temps et donneront du travail supplémentaire, pour adapter les méthodes pédagogiques et l'organisation des cours. Ils demandent juste que la transition se fasse dans la sérénité, pour les élèves et pour les

enseignants. Ils réclament des certitudes et des moyens, pas seulement financiers. C'est ce à quoi vous vous employez, à travers la réalisation du cadastre et la constitution de groupes de travail.

## 7 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales de Mme Valérie Dejardin à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche, intitulées «Classement des principaux bénéficiaires des fonds européens “Horizon 2030” pour l'année 2024», «Développement de l'intelligence artificielle (IA)» et «Vers une meilleure protection des doctorants», sont reportées.

La question orale de Mme Clémentine Barzin à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Violence envers les enseignants», est reportée.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, de Mme Isabella Greco, intitulée «Impact de la suppression des septièmes années secondaires sur les secteurs culturels et sur le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Suppression de la condition de compétence de gestion», de M. Bruno Bauwens, intitulée «Des huisiers pour 5 euros!», et de Mme Amandine Pavet, intitulée «L'enseignement pour adultes n'est pas prêt pour accueillir les élèves exclus par les mesures de la majorité MR/Les Engagés», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h10.*